

Conférence de presse pré-Conseil de Paris

24 mars 2016 - #ConseildeParis

La prochaine réunion du Conseil de Paris se tiendra les mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 mars.

I. Les temps forts

L'amélioration de la gestion locative par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris

- Communication de la Maire
- Infographie

Le réaménagement de sept grandes places parisiennes d'ici 2020

- Communication de la Maire
- Communiqué de presse

II. A ne pas manquer

La stabilité des taux d'imposition à Paris en 2016

Exposé des motifs de la délibération

Le résultat de la concertation pour la mise en œuvre du contrat Paris'Commerces

Communiqué de presse et exposé des motifs de la délibération

Le contrat de performance énergétique des piscines

Exposé des motifs de la délibération

La mise en vente des surplus de chantier, à des fins d'économie circulaire

Exposé des motifs de la délibération

L'adoption d'un plan « ruches et insectes pollinisateurs » 2016-2020

Exposé des motifs de la délibération

Une subvention de 1M€ pour le futur centre culturel hip-hop La Place

Exposé des motifs de la délibération et infographie

900K€ alloués au secteur cinématographique à Paris

Exposé des motifs de la délibération

850K€ dédié à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque

Exposé des motifs de la délibération et infographie

430K€ alloués à l'association Unis-Cité pour le recrutement de services civiques

Exposé des motifs de la délibération

Des subventions à 132 projets associatifs dans les quartiers populaires.

Exposés des motifs des délibérations

III. Les dénominations

Substitution de la dénomination rue du Bastion à celle de rue Mstislav Rostropovitch (17e)

Délibération 2016 DU 97

Dénomination promenade Florence Arthaud (19e)

Délibération 2016 DU 98

Dénomination passage Rose Valland (17e)

Délibération 2016 DU 100

Dénomination « Square Jules Durand » attribuée au square situé 7 rue Léonidas (14e)

Délibération 2016 DEVE 15

Dénomination « Jardin Saint-Lazare » attribuée au jardin situé au sein du Carré historique occupé par la Médiathèque Françoise Sagan (10e)

Délibération 2016 DEVE 16

Dénomination « Jardin Clara Zetkin » attribuée au jardin situé 21 avenue Bouteux (13e)

Délibération 2016 DEVE 17

Dénomination « Jardin Maurice Sicart » attribuée à l'espace vert abritant le monument aux morts du 13e arrondissement, situé sur le terre-plein central face au 1 boulevard Auguste Blanqui (13e)

Délibération 2016 DEVE 54

Communication « Améliorer la qualité de vie dans les immeubles et les logements sociaux à partir de l'avis des locataires »

L'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social est une priorité de notre mandature, au même titre que les ambitieux objectifs quantitatifs que j'ai fixés en matière de développement de l'offre de logements sociaux à Paris. Avec les opérations lancées depuis le début de la mandature, nous comptons aujourd'hui 21 % de logements sociaux à Paris, et nous maintenons notre effort d'investissement pour atteindre 30 % du parc à l'horizon 2030. Plus nous produisons de logements, plus nous devons veiller à l'entretien du parc existant et aux demandes des habitants. Paris loge aujourd'hui 449 456 personnes dans 234 386 logements sociaux, gérés aux deux tiers par les bailleurs de la Ville de Paris, dont la gestion se doit d'être exemplaire.

Alors que la Ville et les bailleurs sociaux déploient une énergie importante à l'amélioration de leur qualité de service, les locataires expriment un ressenti mitigé. Je suis convaincue que nous pouvons et devons franchir un nouveau cap.

J'ai souhaité que les fortes attentes exprimées par les locataires fassent l'objet d'une attention particulière et d'engagements importants. Ils sont en effet les meilleurs experts de leur propre vie. Pour rendre cette participation effective, j'ai voulu la mise en place d'une Conférence de citoyens sur la qualité de vie dans le parc social, ainsi que la refonte des enquêtes de satisfaction. L'avis issu de la Conférence citoyenne est une contribution décisive pour approfondir et améliorer les objectifs fixés en matière de qualité de service rendu aux locataires.

La présente communication détaille la stratégie de la Ville de Paris pour poursuivre l'effort d'amélioration très concrète du cadre de vie des locataires.

I. Les actions engagées dès le début de la mandature

a) Des avancées concrètes déjà mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie des locataires du parc social

La Ville de Paris et ses bailleurs sociaux se sont engagés dès le début de la mandature dans des démarches nouvelles d'amélioration de la qualité de service :

- par de nouveaux outils de suivi des réclamations ;
- par le renforcement de la présence humaine ;
- par une amélioration du système d'attribution et de la mobilité.

I) De nouveaux outils de suivi des réclamations

L'accueil et le suivi des réclamations des locataires ont progressé. En matière d'accueil, la pratique des visites de courtoisie a été développée, notamment à la SIEMP. Les locataires sont de plus accompagnés dans le traitement des sinistres et vis-à-vis des assurances. De nouveaux services téléphoniques de relation avec les locataires (comme le Service Relation Locataires de la RIVP depuis 2013, l'instauration du numéro unique par Elogie en 2015 ou la permanence téléphonique 24h/24 de Paris Habitat) et un meilleur suivi du traitement des réclamations ont également été mis en place (nouveaux outils de traçabilité des demandes chez Paris Habitat ou Elogie, création d'un poste de médiatrice des locataires en 2010 pour Paris Habitat). Il faut poursuivre cette dynamique et harmoniser les standards de qualité de service par le haut, en tirant le meilleur de chacune de ces initiatives.

Par ailleurs, la mise aux normes et la maintenance des ascenseurs constituent une composante majeure de la qualité de vie dans les immeubles sociaux. Dès 2011, la Ville de Paris s'est saisie de cette question avec la constitution d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) dédiée aux ascenseurs qui préconisait notamment la mise en place d'un label de qualité pour les ascensoristes. Le 18 octobre 2013, était créée l'Association Exigence Ascenseurs qui fédère les bailleurs sociaux parisiens et franciliens afin de progresser en matière de sécurité, d'information des usagers, de prévention et de formation, d'entretien des appareils et de service de dépannage. Près de 90% du parc social parisien est aujourd'hui labellisé, soit plus de 200 000 logements. En octobre 2014, la communication sur la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs présentée en Conseil de Paris a rappelé la ferme intention de la Ville de faire diminuer le nombre de pannes et la durée de leur réparation et mis en évidence les effets positifs du travail collectif en inter-bailleurs qu'elle a impulsé. La situation du parc d'ascenseurs s'est sensiblement améliorée. La quasi-totalité du parc des bailleurs de la Ville est désormais équipée d'un système de télésurveillance. Les pannes sont à la fois moins nombreuses, et plus rapidement traitées. Le nombre de pannes et d'immobilisations de longue durée est en diminution constante. On constate ainsi une baisse de 18% du nombre de pannes, et le nombre d'heures d'indisponibilité baisse lui aussi, de 30%. Les immobilisations de plus de 72h concernaient 5% des pannes en 2012 ; aujourd'hui, seul 1% des pannes dépassent 72h. Les pannes répétées sur un même appareil sont elles aussi de plus en plus rares. Ces efforts seront amplifiés, les pannes provoquant encore trop de difficultés pour les locataires, en particulier les plus âgés, ceux souffrant d'un handicap ou pour les familles avec de jeunes enfants.

II) Le renforcement de la présence humaine

La présence humaine est un élément essentiel d'une politique de qualité de service, et une garantie du vivre ensemble. A cet égard, les gardiens, les médiateurs sociaux, et les agents du Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) jouent un rôle majeur.

S'agissant des gardiens, les bailleurs sociaux parisiens ont conservé un haut niveau de présence par immeuble ou groupe d'immeubles (Paris Habitat : 1 gardien pour 108 logements ; RIVP : 1 gardien pour 87 logements ; SIEMP : 1 gardien pour 90-100 logements ; ELOGIE : 1 gardien pour 88 logements).

S'agissant des médiateurs sociaux, des démarches spécifiques d'accompagnement des locataires ont été expérimentées dans le 19e arrondissement par la SIEMP et la RIVP dès 2014, en partenariat avec Voisins Malins. L'association contribue au renforcement du lien social et du dialogue entre le bailleur et ses locataires. En 2016, je tiens à amplifier ce type de dynamique sociale, qui développe des réseaux d'habitants ressources dans les quartiers, sur

les sites suivants : la ZAC Mac Donald dans le 19^e arrondissement, en inter-bailleurs ; la Grange-aux-Belles dans le 10^e arrondissement, en inter-bailleurs ; dans le quartier de la Goutte d'Or ; et plus généralement dans les quartiers Politique de la Ville, où des besoins seront exprimés par les habitants.

S'agissant du GPIS, la Ville et les bailleurs sociaux parisiens lui apportent un soutien important pour garantir la sécurité. Créé en 2004, le GPIS est un service de prévention et de surveillance opérationnelle qui intervient en dehors des heures de travail des personnels de proximité des bailleurs et a pour missions essentielles de prévenir la délinquance, assurer une présence humaine en soirée et la nuit, renforcer le sentiment de sécurité des locataires et affirmer l'autorité des bailleurs sur leurs sites. 30 patrouilles effectuent les rondes chaque nuit, en couvrant 75 000 logements sur 10 arrondissements où les besoins sont les plus importants.

III) Une amélioration du système d'attribution et de la mobilité

Dans l'objectif de faire de la qualité des services offerts aux Parisiens une priorité, le système d'attribution des logements sociaux a été refondé afin de garantir aux demandeurs une plus grande lisibilité, simplicité et transparence du système. La réforme concerne, par étapes, tous les déterminants de la demande de logement. Ainsi, dès 2001, la Ville a tenu à réorganiser la procédure pour ce qui est de son ressort (la Ville, en tant que réservataire, n'est à l'origine que de 4000 attributions par an, soit un tiers des 12 000 attributions à Paris par an). Indépendamment de toute obligation législative ou réglementaire, la mairie de Paris a ainsi mis en place sur son contingent, dès juin 2001, une commission de désignation plurielle chargée de choisir les candidatures présélectionnées par les services de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) par le biais de filtres informatiques croisés élaborés sur la base de critères désormais explicites (définis dans une communication du 18 mai 2001 et réaffirmés le 21 avril 2008). 5 dossiers sont présentés aux membres de la commission de désignation qui en classent 3 par ordre de priorité. Ces candidatures sont ensuite adressées aux bailleurs pour examen par leur commission d'attribution des logements, seule habilitée à attribuer les logements sociaux qu'ils gèrent.

Au cours de cette mandature, la Ville a décidé de rendre toujours plus transparentes les attributions de logements sociaux, là encore indépendamment de toute obligation législative. Ainsi, depuis le 3 octobre 2014, les demandes de logement sont anonymisées, hiérarchisées en fonction d'une grille de cotation, qui s'applique désormais à l'ensemble des logements réservés attribués par la Commission de la Maire de Paris et par l'ensemble des mairies d'arrondissement volontaires. Les critères de cette grille sont publics et mis en ligne. Chaque demandeur peut accéder à son nombre de point sur le portail de télé-service ouvert à cet effet. De plus, la commission de désignation de la Ville est ouverte aux Parisiens depuis le 9 octobre 2015. Chacun peut ainsi venir assister en commission de la Maire de Paris à la désignation de ménages sur les logements sociaux. De façon inédite en France, la Ville va jusqu'à mettre en ligne des logements relevant de son contingent sur le site « Loc'annonces » depuis le 9 avril 2015. Les demandeurs de logements sociaux peuvent ainsi s'informer en ligne sur les logements en voie de se libérer et postuler sur celui qui correspond le mieux à leurs besoins. Dorénavant, les Parisiens sont donc acteurs de leur demande.

En outre, la Ville a fourni de nombreux efforts pour répondre aux demandes de déménagement des locataires du parc social dans un autre logement social (plus adapté à la taille de la famille ou plus adapté au handicap par exemple). Les délais de déménagement

dans un appartement différent est la première cause d'insatisfaction des locataires. Afin de mieux répondre à leurs attentes, une « Charte des mutations » avait ainsi été adoptée en juin 2009 afin de consacrer 20% des attributions sur le contingent de la Ville aux échanges de logements au sein du parc social, objectif dépassé pour atteindre 23.8% en 2014. Afin de mobiliser l'Etat et l'ensemble des bailleurs, une Charte des mutations encore plus ambitieuse a été signée le 16 septembre 2015. Plus ambitieuse en terme d'objectifs chiffrés puisque la Ville porte à 25% l'objectif de logements sociaux attribués à des ménages déjà logés dans le parc social. Plus ambitieuse pour franchir enfin le cap des mutations inter-bailleurs et inter-contingents puisque, pour la toute première fois, cette Charte engage sur une cible chiffrée non seulement la Ville mais aussi l'Etat, l'AORIF et les bailleurs présents sur le territoire parisien ; l'Etat s'engage ainsi à dédier 20% de son contingent mal-logés aux mutations. Cette Charte produit déjà des effets très positifs, avec 500 ménages concernés par ces échanges depuis septembre. Cet effort sans précédent se poursuit pour intégrer les mutations au site Loc'annonces et créer une bourse régulée d'échange directement entre locataires cherchant à déménager.

L'adéquation des logements à la demande pose aussi la question du handicap. Sur ce sujet, des conventions adaptation/accessibilité ont été signées en 2015 avec les bailleurs, afin de préciser la feuille de route qui doit être mise en œuvre par chacun d'entre eux pour la qualité de vie des locataires les plus fragiles. A cet égard, les objectifs fixés par le PLH sont ambitieux : atteindre 40% de logements sociaux accessibles et 3% de logements sociaux adaptés d'ici 2020. Les bailleurs sociaux sont aussi engagés auprès des locataires du parc social pour répondre aux demandes de logement adapté (8% des demandeurs), et favoriser le maintien à domicile par des travaux, voire un échange de logement.

L'ensemble de ces avancées concrètes sont suivies dans le cadre du comité inter-bailleurs. Instance de pilotage partenariale entre l'exécutif parisien et les dirigeants des bailleurs sociaux parisiens, ce comité se tient mensuellement depuis juin 2014, sous la présidence de l'adjoint au logement.

b) Une meilleure écoute des locataires et des associations pour une politique de qualité de service au plus près de leurs attentes

Face à l'écart constaté entre les résultats des enquêtes de satisfaction traditionnelles et le ressenti exprimé par certains locataires, il est apparu nécessaire de modifier la façon dont ils sont consultés.

A l'automne 2015, nous avons initié la refonte des enquêtes de satisfaction et la mise en place d'une démarche d'écoute renforcée des locataires. En concertation avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et les associations de locataires, nous disposons désormais d'une nouvelle enquête de satisfaction commune aux quatre bailleurs de la Ville. Celle-ci sera complétée, dès 2016, par des visites systématiques de l'ensemble du patrimoine, au plus près des locataires et des associations, répondant ainsi à l'exigence d'un dialogue renforcé et de solutions communes aux dysfonctionnements constatés.

Ce travail de proximité s'accompagne d'un lieu d'échange et de propositions à l'échelle parisienne, pour les 6 associations représentatives des locataires sur le territoire parisien. Ce comité inter-associations, dont la première réunion s'est tenue en novembre 2015,

doit permettre l'émergence de propositions concrètes sur les sujets qui préoccupent les locataires, tout en valorisant la richesse de la vie associative de notre parc social.

Toutefois, il est apparu nécessaire de compléter ce dispositif par l'organisation d'une Conférence citoyenne pour permettre une appréhension plus profonde des enjeux par tous, y compris par les citoyens qui ne sont pas spécialistes du logement social.

II. L'avis citoyen : une contribution décisive pour la Ville et les bailleurs, écrite par les locataires

Au regard des attentes exprimées par les locataires, j'ai souhaité franchir une étape supplémentaire pour que les locataires se sentent entendus, écoutés et surtout intégrés dans le processus décisionnel. A cet égard, ils ne manquent pas d'idées pour améliorer leur cadre de vie quotidien et appellent à plus de proximité entre les locataires et les bailleurs.

La Ville de Paris a ainsi organisé une Conférence citoyenne sur le thème de la qualité de service dans le parc social. C'est la 3^e Conférence de la mandature. Inspirée des conférences de consensus organisées au Danemark, l'objectif est d'associer et d'élargir le cercle des décideurs concernés, en s'adressant non plus seulement aux intérêts organisés mais encore aux simples citoyens, placés sur un pied d'égalité avec les décideurs.

La conférence concernant la qualité de service a réuni 19 locataires du parc social, à l'image de la diversité de notre parc. Ils se sont réunis à l'occasion de deux weekends (9-10 et 30-31 janvier) de formation avec des experts ou acteurs du logement social, d'un débat public tenu le 4 février puis d'un moment de rédaction à huis clos. Ce processus était supervisé par un comité de pilotage pluriel, comprenant des élus, des bailleurs, des chercheurs, et des associations intervenant dans le logement social.

Les propositions qui en sont issues, rendues à mon adjoint en charge du logement par le panel de citoyen le 5 février 2016, traduisent le besoin et l'envie d'une plus grande participation de ces derniers à la vie de leur immeuble. C'est à partir de ces dispositifs d'écoute et d'élaboration collective de l'action publique que la Ville et les bailleurs doivent désormais définir leurs orientations. Ces propositions ont vocation à être déclinées durant toute la mandature.

Au terme de la Conférence de citoyens, l'avis citoyen rédigé comporte plusieurs propositions concrètes visant à améliorer la qualité de service rendu aux locataires dans le parc social. Les pistes issues de ce travail novateur fourni par les citoyens, qui confirment avec force la nécessité de poursuivre et d'amplifier les changements engagés, se structurent autour de trois grands axes :

- la volonté des locataires de participer davantage à la vie de leur immeuble,
- le souhait d'obtenir un meilleur traitement des problèmes matériels et de sécurité,
- l'envie de percevoir une plus grande mobilité dans le parc social.

Il est important de préciser que les locataires du parc social composant le panel ne sont pas seulement des locataires des quatre bailleurs dépendant de la Ville de Paris, mais des locataires de l'ensemble du parc social parisien. Je salue notamment l'implication des bailleurs sociaux tels que La Sablière, I3F, Batigère, SNI, Antin résidences qui sont prêts à

tirer eux aussi des conséquences concrètes de la Conférence citoyenne. En prenant l'initiative de cette conférence, la Ville de Paris nourrit donc la politique qu'elle conduit avec ses quatre bailleurs sociaux en matière de qualité de vie, mais elle enclenche aussi une dynamique nouvelle avec les autres bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien.

a) Vers plus de participation des locataires à la vie de leur immeuble

L'avis citoyen traduit la volonté des locataires du parc social d'être davantage inclus dans les processus de décision relatifs à leurs immeubles. Il propose la mise en place, à l'échelle de l'immeuble ou du groupe d'immeubles, de réunions qui associeraient au moins une fois par an les locataires, le gardien et un représentant du bailleur social. Dès début 2017, ces réunions devront être mises en place pour promouvoir l'échange et le dialogue et établir un bilan ainsi qu'un diagnostic régulier sur la situation des immeubles.

Dans un esprit de participation et pour faciliter le vivre ensemble, l'avis citoyen demande qu'une « boîte à outil » soit mise en place par la Ville de Paris avec les bailleurs sociaux. Celle-ci pourrait contenir des idées et des projets collectifs que les habitants pourraient mener ou encore une page Intranet (ou Facebook) propre aux habitants de l'immeuble pour mieux échanger et collaborer.

Les Parisiennes et Parisiens rédacteurs de l'avis citoyen souhaitent également que les locataires puissent être davantage investis dans les modifications liées à leurs immeubles, par exemple lors de la réalisation de petits travaux d'entretien dans les parties communes, ou dans les événements de l'immeuble. Le développement en cours d'application smartphone, engagé avec nos bailleurs, peut à ce titre servir d'outil direct et efficace pour renforcer l'interaction entre les locataires et leur bailleur. Elles doivent permettre la diffusion d'une information localisée et immédiate, sur l'ensemble des sujets qui préoccupent les locataires : pannes, travaux, vacances du gardien, etc. L'application devra également favoriser la diffusion des initiatives prévues dans l'immeuble, comme les moments conviviaux organisés par les amicales. L'application permettra enfin la transmission de données du locataire au bailleur, facilitant le suivi des demandes et des réclamations.

Chaque bailleur social devra mettre en place une Charte des droits et devoirs, avec les locataires et les associations. Elle favorisera le vivre ensemble et engagera réciproquement les bailleurs et leurs locataires. Celle-ci devra être réalisée d'ici l'été 2016, en concertation avec les bailleurs sociaux et les associations de locataires. Elle sera diffusée aux locataires actuels du parc social et aux nouveaux entrants.

Par ailleurs, l'avis citoyen prône la création d'une enveloppe budgétaire qui pourrait être mise à leur disposition par les bailleurs sociaux et dédiée à chaque immeuble. A la suite du budget participatif mis en place par la Ville en 2015, les bailleurs sociaux se sont déjà lancés dans de telles expériences en 2016 : pour Paris Habitat, le budget participatif recouvre des projets d'investissement, d'entretien et de développement local (5 sites dans le 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement, pour un montant de 169 925 €) ; pour Elogie, deux projets participatifs ont été lancés dans du bâti ancien du 11^e et 20^e arrondissement (25 800 €) ; pour la RIVP, trois projets ont été expérimentés dans le 8^e, 13^e et 20^e arrondissement, portant sur des réhabilitations ou la création d'un jardin partagé ; pour ICF la Sablière, il s'agit d'un projet d'aménagement dans une résidence du 18^e arrondissement (10 000 €) et d'un projet

inter-bailleur dans le 10^e arrondissement de Paris. Je tiens à promouvoir l'investissement des locataires dans des projets collectifs liés à la vie de leur immeuble. Le budget participatif sera donc amplifié en 2017, les bailleurs y consacreront 1 million d'euros. Il doit reprendre l'esprit de la démarche initiée par la Ville de Paris : un appel à idées, une mobilisation des habitants et le choix des actions. Pour garantir le développement de toutes les formes de participation des locataires, ce budget s'accompagnera, dès début 2017, de la mise à disposition d'un local dans leur résidence ou à proximité immédiate, ainsi que d'un espace d'affichage destiné à l'information.

Enfin, nous souhaitons renforcer les structures collectives de représentation des locataires dans les immeubles et à l'échelle des bailleurs sociaux. Les associations sont en effet essentielles au bon fonctionnement des immeubles, à la représentation des locataires, aux bonnes relations de voisinage. L'avis citoyen insiste sur la nécessité de valoriser la proximité entre les locataires et leurs représentants, tant à l'échelle du patrimoine qu'à celle de la résidence. Je souhaite donc agir dans deux domaines : faciliter la création de nouvelles associations dans les immeubles et renforcer celles qui agissent dans le parc social parisien.

Pour soutenir la création de nouvelles associations, je souhaite que, dès l'automne 2016, un kit soit mis à disposition de l'ensemble des locataires du parc social. Il devra permettre aux locataires de constituer leur association et de déposer leur proposition en préfecture. Il précisera aussi les documents obligatoires à rassembler, ainsi que les droits conférés aux groupements et amicales de locataires, en matière de dialogue avec le bailleur social et de concertation. Le contenu du kit sera déterminé à l'issue d'une concertation menée avec les associations de locataires représentatives.

Afin de renforcer les associations qui agissent dans le parc social parisien, celles-ci doivent disposer de moyens nouveaux pour encourager l'implication des locataires. D'ici la fin de l'année 2016, je souhaite que les bailleurs de la Ville mettent à disposition des espaces numériques (site internet des bailleurs ; application smartphone ; page Facebook etc.) et des panneaux d'affichage dans toutes les résidences. Dans cette perspective, un état des lieux des locaux associatifs existant dans les immeubles ou à proximité sera réalisé le plus rapidement possible. Pour promouvoir l'expression des associations représentatives des locataires, je souhaite qu'elles puissent publier des tribunes libres dans les journaux des bailleurs. C'est un gage de notre volonté commune de développer le dialogue, l'information et la concertation dans le parc social.

b) Vers un meilleur traitement des problèmes de propreté, d'entretien et de sécurité

L'avis citoyen met en avant plusieurs propositions visant à remédier aux problèmes touchant à la propreté des immeubles, à l'accompagnement des locataires face aux risques, ainsi qu'à la sûreté des locataires qui y résident.

I) La propreté et l'entretien des immeubles

L'avis citoyen demande que la réfection des peintures et des sols dans les parties communes soit réalisée à une fréquence plus importante. Il prône aussi une amélioration de l'ergonomie des poubelles ainsi qu'un nettoyage régulier des locaux abritant ces dernières afin de faciliter la tâche du personnel d'entretien. De plus, l'avis citoyen suggère de renforcer

la fréquence des contrôles et des audits des prestataires de service, dont la qualité s'avère inégale selon les sites.

A cet égard, la municipalité parisienne consacre des efforts importants en hommes et en matériels pour maintenir la propreté de Paris. La Ville de Paris accompagne près de 250 immeubles dans la mise en place de compostage et lombricompostage. Afin de progresser en matière de tri des déchets dans les immeubles, les bailleurs de la Ville intégreront désormais dans leurs programmes neufs un quatrième bac destiné au biodéchet (déchets verts et alimentaires), en plus des 3 bacs présents aujourd'hui (bac vert pour les ordures ménagères résiduelles, jaune pour le multi matériaux, et blanc pour le verre). Suite aux expériences prometteuses de la RIVP testées depuis 2014 dans le 13^e et le 20^e arrondissement, les bailleurs de la Ville placeront des conteneurs visibles sur le trajet de sortie des habitants d'ici fin 2016.

La propreté est l'affaire de tous. C'est pourquoi la Ville organise régulièrement, en plus du nettoyage quotidien, des opérations de nettoyage approfondi d'un quartier dans tous les arrondissements. Ainsi, pendant 3 à 5 jours, les gestionnaires de l'espace public et les habitants qui le souhaitent sont mobilisés. Pour faire de la propreté un enjeu citoyen, les bailleurs doivent y prendre part et mobiliser les locataires. En s'inspirant de « Paris fais-toi belle », la RIVP expérimentera à l'été 2016 une grande opération de nettoyage. Celle-ci sera généralisée à l'ensemble des bailleurs de la Ville dès la fin 2016 et devra être renouvelée au moins une fois par an. La Ville et la RIVP apporteront leur concours aux habitants, aux associations, aux régies de quartier qui se mobiliseront pour sensibiliser les Parisiens à la préservation de leur cadre de vie.

II) L'accompagnement des locataires face aux risques

Nous devons encore progresser en matière de traitement des nuisibles. Les bailleurs sociaux procèdent déjà à des interventions régulières pour enrayer les problèmes liés aux rats ou aux cafards. La communication doit encore se renforcer pour pouvoir traiter l'ensemble des appartements concernés et garantir l'efficacité des traitements. Concernant les punaises de lit, les interventions du SMASH ont triplé en 5 ans. Face à ce problème en plein développement, nous souhaitons lancer dès 2017 un « Plan Punaise », qui sera axé sur les actions de prévention, par une plus grande information des locataires et une meilleure coordination des actions entreprises dans le parc social.

Par ailleurs, nous avons constaté, avec les bailleurs sociaux, les difficultés rencontrées par les locataires dans leurs démarches auprès des assurances en cas de sinistre. La Ville est déterminée à accompagner les locataires qui peinent souvent à faire valoir leurs droits face aux assurances. Ainsi, dès début 2017, nous lancerons plusieurs actions : tout d'abord, nous étendrons l'expérimentation d'Elogie, qui a mis en place un expert indépendant agissant dans de brefs délais, et offrant aux locataires un interlocuteur unique. Celui-ci permet la réalisation rapide des travaux de remise en état lorsque le montant est inférieur à la franchise, ou la prise en charge par l'assurance lorsque sa responsabilité est engagée. En parallèle, les bailleurs s'investiront pleinement dans l'accompagnement des locataires face aux assurances et interviendront même parfois à la place des locataires en difficulté par un système de subrogation. L'assurance « locataires non assurés » (qui représente aujourd'hui 4 à 6% du parc social), prévue par la loi ALUR, devra aussi être mise en place à Paris.

Enfin, le rôle des gardiens apparaît central : l'avis demande la poursuite de la formation continue des gardiens par les bailleurs et de mettre à la disposition des locataires les e-mails et numéros professionnels des gardiens afin de pouvoir systématiquement les contacter en cas d'urgence. Il corrobore notre souhait de valoriser cette profession indispensable à la vie sociale dans les immeubles, à l'image de notre Journée des gardiens qui s'est tenue le 23 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville.

III) La sécurité des locataires

L'avis citoyen recommande de généraliser les doubles accès aux immeubles, de mieux éclairer les parties communes et les parkings, de systématiser la mise en place de serrures à trois points et d'installer des portes conformes aux normes exigées par les assureurs. Il serait également positif d'éviter la création de halls d'entrée avec recoins dans les nouveaux bâtiments. En outre, les citoyens préconisent d'adapter la sécurité, en particulier l'utilisation de la vidéosurveillance, en fonction du niveau d'insécurité réel de chaque quartier et d'étendre le dispositif « délégué police population » à l'ensemble des arrondissements.

L'avis évoque enfin les difficultés relatives aux nuisances sonores et la prévention des incivilités. Les locataires aspirent naturellement à conserver un cadre de vie agréable. Je souhaite donc que nous puissions renforcer les dispositifs de lutte contre les incivilités ou contre les troubles de jouissance, par des actions de prévention, par des équipes formées à la médiation et à la résolution des conflits, qui peuvent permettre de trouver des solutions communes et efficaces avant le recours au congé pour troubles de jouissance. Dans cette perspective, Paris Habitat a formé une partie de son personnel à la médiation, travaille quotidiennement avec des associations spécialisées (Interstices, CMFM...) et y consacre 50.000 euros par an. Afin de mettre fin aux situations les plus graves, une coopération renforcée avec la Police et le Parquet a par ailleurs été mise en place au travers du contrat de prévention et de sécurité 2015-2020, en lien étroit avec les bailleurs sociaux. Pour aller beaucoup plus loin, une « Task force » rassemblant la Ville de Paris, le Parquet, la Préfecture de Police et les bailleurs sociaux, sera installée d'ici à fin 2016. Elle devra permettre l'accompagnement des procédures d'expulsion pour troubles de jouissance. Elle pourra aussi accélérer les dispositifs de réparation et de prévention de la récidive (Travaux d'intérêts généraux, réparation pénale, etc.), chaque bailleur pouvant aussi accueillir des locataires d'un autre bailleur social soumis aux TIG.

c) Vers une plus grande mobilité dans le parc social

L'avis citoyen met en avant plusieurs enjeux liés au système d'attribution des logements sociaux.

Une plus grande mobilité entre les différents contingents est demandée, ainsi qu'une fluidité accrue au niveau des échanges de logements. La Charte des mutations signée en septembre 2015 est une première réponse, qu'il convient d'évaluer dans le temps.

L'augmentation du nombre de logements publiés sur le site *Loc'Annonces* est souhaitée, afin d'impliquer davantage les locataires dans la recherche ou dans le choix d'un logement. En 2015, la Ville a déjà mis en ligne 400 logements destinés à la classe moyenne (PLS et intermédiaires). Pour amplifier cette dynamique vers toujours plus de transparence,

1000 logements accessibles à tous les Parisiens, quel que soit leur revenu, le seront en 2016 ; 2000 en 2017.

Enfin, le rééquilibrage de la distribution des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien est une vraie préoccupation des locataires. Aujourd'hui, les logements sociaux sont concentrés à près de 50% dans trois arrondissements : 13e, 19e et 20e arrondissement. L'avis citoyen exprime le souhait d'une répartition équilibrée des logements dans notre ville, pour garantir la mixité sociale et territoriale. La Ville s'engage sur cette voie depuis 2001. Ainsi, en 2014 et 2015, 53% des logements sociaux financés ont été réalisés dans la zone de déficit en logement social, soit 80% dans des arrondissements déficitaires. Je souhaite que cet effort puisse se poursuivre et s'amplifier.

III. Pour transformer l'action publique avec les bailleurs sociaux : mobiliser, suivre et évaluer

Cette démarche d'écoute participative doit s'inscrire dans la durée et doit impérativement se traduire sur le terrain. Ainsi, les suites données et les actions effectuées conformément à l'avis citoyen seront évalués dans le cadre d'un comité de suivi placé sous l'égide de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du Logement et de l'Hébergement d'urgence.

De plus, afin de transformer durablement l'action publique, j'ai demandé à chacun des bailleurs dépendant de la Ville de Paris de s'engager sur des objectifs précis. Leurs Conseils d'Administration respectifs seront saisis en vue de l'adoption de chartes d'objectifs et de moyens, qui feront office de véritables feuilles de route détaillées. Elles décriront les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs essentiels, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, en matière de développement de l'offre, de politique patrimoniale en faveur du développement durable, de qualité de service rendu aux locataires notamment, pour la période 2016-2020. Elles intégreront les suites données aux réflexions et propositions de l'avis citoyen. Elogie l'a déjà adoptée le 10 mars 2016. Les autres bailleurs l'examineront dans leur conseil d'administration en mai.

Parmi les indicateurs chiffrés qui feront l'objet d'un suivi particulier figureront des indicateurs de satisfaction des locataires (relatifs au logement, à l'immeuble, à l'accueil physique, à l'accueil téléphonique), des indicateurs de performance en matière de réponse aux réclamations, de disponibilité des ascenseurs, de maîtrise des charges et des consommations, mais aussi des indicateurs relatifs au délai de relocation en cas de changement de locataire pour les logements, les locaux commerciaux ou les places de parking. La nécessité d'une forte présence des gardiens d'immeuble sera également suivie. Des indicateurs de bonne gestion et de maîtrise des coûts seront également suivis dans le cadre de ces chartes.

Les chartes d'objectifs et de moyens retraceront également les engagements des bailleurs dans les politiques transversales de la Ville de Paris : animation culturelle, végétalisation, diversité et qualité du commerce de proximité, etc.

Elles feront, sous l'égide de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, l'objet d'un suivi régulier et attentif en lien avec les services de la municipalité parisienne. Elles pourront être actualisées à l'occasion d'une évaluation annuelle de la mise en œuvre des objectifs.

La Ville de Paris, en s'appuyant sur le vécu des habitants, transforme ses modes d'action pour améliorer les conditions de vie. C'est un mouvement de fond que j'ai souhaité impulser partout, y compris dans le parc social. Si le logement social reste rare, les locataires de ce parc ne sont pas pour autant des privilégiés. Ils ont aussi droit à une politique ambitieuse en matière de qualité de vie. En leur donnant la parole, et en tirant toutes les conséquences de cette parole dans les feuilles de route assignées à chacun des acteurs, nous agissons concrètement pour eux.

ifoP

MAIRIE DE PARIS



**Conférence de citoyens
Comment améliorer la qualité de vie dans le
logement social ?**

**Avis citoyen
5 février 2016**

Qu'est-ce qu'une conférence de citoyens ?

Une Conférence de citoyens est un outil de la démocratie participative, créé au Danemark dans les années 1980 et importé en France en 1998 et qui constitue un mode innovant de recueil de l'opinion citoyenne.

La Conférence de citoyens consiste à réunir 15 à 20 personnes reflétant la diversité d'une population donnée (France entière, région, agglomération parisienne,..). Ces citoyens sont amenés à réfléchir sur un sujet à caractère scientifique ou éthique, échappant le plus souvent à l'évaluation citoyenne ou qui s'avère « confisqué » par des experts du fait de la barrière de compétence et de langage dans la société entre le citoyen et l'expert.

Pendant 2 week-ends, le panel de citoyens s'informe en auditionnant, sur le sujet de la conférence de citoyens, une diversité d'experts ou de porteurs d'intérêts qui leur transmettent ainsi des clefs de compréhension. Dans un second temps, les membres du panel auditionnent des personnalités de leur choix au cours de deux sessions de débat, afin de parfaire leurs connaissances et opinions sur le sujet.

Forts des connaissances acquises, les citoyens rédigent à huis clos un avis citoyen comprenant à la fois l'état de leurs réflexions sur le sujet et éventuellement des recommandations. Cet avis est ensuite remis au commanditaire et fait l'objet d'une restitution publique.

Comment et sur quels critères les citoyens ont-ils été sélectionnés ?

S'agissant de la conférence de citoyens sur la qualité de vie en logement social à Paris, l'Ifop a été sollicité par la Mairie de Paris pour sélectionner le groupe de locataires. Cette phase de recrutement a été menée, à l'échelle de Paris par le réseau d'enquêteurs de l'Ifop et s'est étalée sur 4 semaines.

Compte tenu de la taille du panel (19 personnes), celui-ci ne prétend pas à la représentativité de la population résidant dans le parc social parisien et il est impropre de parler d'échantillon représentatif ainsi qu'on le mentionne traditionnellement pour un sondage.

Néanmoins, le panel a été recruté de manière à **refléter au mieux la diversité de la population des locataires de logements sociaux à Paris et à illustrer la variété des points de vue** pouvant exister au sein de ce public au sujet de la qualité de vie au sein de leur lieu de résidence.

Pour le dire autrement, l'originalité du panel réside dans son « universalité » : afin d'atteindre cet objectif de diversité, le groupe de citoyens a été équilibré en fonction de plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la profession, le niveau de diplôme, le bailleur de son immeuble et l'arrondissement de résidence.

Liste des membres du Comité de pilotage

- Présidence : Ian BROSSAT (Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de l'hébergement d'urgence)
- Guillaume AUBERT (Conseiller Logement auprès de la Maire de Paris)
- Loïc BLONDIAUX (Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne - Paris I et chercheur au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique)
- Galla BRIDIER, présidente de la 5^e commission du Conseil de Paris (Urbanisme, logement, Grand Paris, développement économique), groupe EELV
- Anne CHARPY (directrice de Voisins malins)
- Frédéric DABI (Directeur général adjoint IFOP)
- Sophie DELHAY (architecte)
- Caroline Grandjean (Direction du Logement et de l'Habitat, Ville de Paris)
- Jean Michel FOURNIAU (Sociologue, directeur de recherche au laboratoire [Dynamiques Économiques et Sociales des Transports](#), directeur du GIS « démocratie et participation »)
- Valérie MONTANDON, Vice-présidente de la 5^e commission du Conseil de Paris (Urbanisme, logement, Grand Paris, développement économique), groupe LR
- Christine ROUDNITZKY (Responsable du département Qualité de service à l'Union sociale pour l'habitat)
- Jean-Luc VIDON (directeur général d'ICF, président de l'AORIF)
- Stéphane Dambrine, Directeur général de Paris Habitat ;
- Serge Contat, Directeur général de la RIVP ;
- Valérie de BREM, Directrice générale de la SIEMP ;
- Olivier LEBLANC, Directeur général d'Elogie ;

- Yves LAFFOUCRIERE, Directeur général de la Société Immobilière 3F ;
- Dominique DUBAND, Directeur général de Batigère ;
- Christian BALLERINI, Responsable de la CNL ;
- Vincent PERROT, Responsable de la CLCV ;
- Annie SZUFA, Responsable de l'AFOC ;
- Laetitia MOYON, Responsable de la CGL.

Liste des personnalités auditionnées par la conférence de citoyens sur le logement social

1. Personnalités auditionnées par les citoyens durant les deux week-ends de formation (les 9-10 et 30-31 janvier) :

Daniele Voldman, Professeur émérite, Centre d'Histoire sociale, Paris 1 Panthéon Sorbonne

Annie Fourcaut, Professeur émérite, Centre d'Histoire sociale, Paris 1 Panthéon Sorbonne

Patrick Kamoun, ancien Conseiller à l'USH

Jean-Claude Driant, Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris - Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Laurent Ghékière, Directeur des affaires européennes à l'USH

Jeanne Demoulin, Docteure en Urbanisme

Cédric Van Styvendael, Directeur Général Est Métropole Habitat

Anne Charpy, Fondatrice de Voisin Malin

Claire Levy Vroelant, Professeur de sociologie

Sophie Delhay, Architecte

Monique Eleb, Professeur de sociologie à l'École Nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais

Karen Laloum, Directrice d'études financières à l'USH

Jean Bouvier, Consultant, La Condition urbaine

Bénédicte Madelin, Membre du Collectif « Pas sans nous »

2. Auditions demandées par la conférence de citoyens pour la soirée de débat public (le 4 février) :

Yves Laffoucrière, Directeur général de Société Immobilière 3F

Christine Nassied David, Directrice de la Gestion locative de la RIVP

Frédérique Lahaye, Personnalité Qualifiée

Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris chargé du Logement et de l'Hébergement d'urgence

Caroline Grandjean, Directrice du logement et de l'habitat

Oualid Akkari, Président de la CNL Paris

Avis citoyen

Nous sommes 19 citoyens, habitant la ville de Paris.

Nous constituons un groupe hétérogène du point de vue de nos âges, nos métiers, nos parcours, nos vécus ou notre histoire.

Pour autant, **nous avons tous en commun d'être bénéficiaires d'un logement social de la Ville de Paris.** C'est l'élément qui nous a réunis durant deux week-ends où nous nous sommes formés ou informés sur la question de l'amélioration de la qualité de vie en logement social puis dans le cadre d'un débat public pendant lequel nous avons interpellé des experts sur le sujet.

Pour autant, **nous n'avons pas le même rapport à cette problématique du logement social** qui tient à nos conditions de vie au quotidien : configuration du logement, localisation dans un arrondissement et dans un quartier spécifique, voisinage,...

Habiter dans un logement social est en premier lieu pour nous synonyme d'un privilège. Nous avons en effet conscience d'avoir réussi à accéder à un logement pérenne et à loyer modéré, nous permettant de **nous projeter dans le temps long et de bénéficier d'une véritable sérénité**, tant se loger à Paris constitue une véritable préoccupation, voire une angoisse pour de nombreux Parisiens.

Au-delà d'un simple toit, nous savons que nos logements offrent, pour nombre d'entre nous, une superficie plus importante que ce dont nous pourrions bénéficier dans le parc privé, à Paris même.

Malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer et qu'il ne s'agit pas de minorer, nous ne nous imaginons pas, pour toutes ces raisons, quitter notre logement social.

Pour autant, sur la question du logement social, de vrais manques se font jour, lesquels relèvent de deux ordres : matériel et humain.

S'agissant de la dimension matérielle, nous ressentons d'abord négativement, le manque général de propreté et d'ordre des entrées d'immeubles. Cette situation fréquemment éprouvée crée une gêne vis-à-vis des visiteurs comme vis-à-vis de nous. A ce problème de propreté, s'ajoute parfois un manque de sécurité dans les parties communes. Les codes et les caméras manquent ou sont régulièrement défectueux.

Ce manque d'entretien des parties communes se répercute souvent dans les appartements qui sont mal rénovés et parfois peu salubres. Au cours de nos échanges, certains d'entre nous ont évoqué leur préoccupation vis-à-vis de la présence d'amiante dans certains logements ainsi que de nuisibles dans les parties communes.

Lorsque des locataires demandent à ce que des travaux soient réalisés chez eux, les délais d'intervention sont très longs et un manque d'information de la part des bailleurs est fréquemment pointé. En outre, nous comprenons difficilement les logiques qui président aux travaux (implications budgétaires, efficacité, sélection des fournisseurs, qualité d'intervention etc.)

Par ailleurs, nous déplorons que les interventions des bailleurs dans les logements relèvent trop souvent de « l'habillage » ou d'un simple rafraîchissement : ce sont de petites réparations peu durables quand une rénovation plus ambitieuse permettrait des économies de long terme.

Enfin, nous regrettons que le contrôle de la réception des travaux ne soit pas réalisé par des services techniques compétents mais délégués aux gardiens.

Pour ce qui relève de nos difficultés à vivre collectivement, c'est avant tout la question des nuisances qui participe à gâcher tout ou partie de notre quotidien :

- **Nuisances sonores** dans son logement où chacun éprouve parfois un manque d'intimité d'autant plus exaspérant que les demandes visant à réduire le bruit restent vaines.
- **Incivilités plus généralement,** certains locataires souffrent d'un manque de courtoisie et ressentent un sentiment d'impuissance face à la montée des incivilités **faute d'une autorité régulatrice crédible au sein des immeubles.**

*

* *

Plus globalement, nous regrettons que la mixité sociale, au cœur de la philosophie même du logement social, demeure un idéal qui fonctionne mal à l'échelle parisienne comme dans le reste du pays, d'autant plus qu'il n'existe que peu de mobilité entre logements.

Le système d'attribution des logements par contingent (Ville, 1 % Logement, Préfecture) présente à nos yeux des bénéfices certains en ce qu'il favorise la production de nouveaux logements et consolide l'équilibre financier du logement social. Ce fonctionnement a de vrais vertus et légitimités, mais il peut sembler parfois favoriser des injustices.

Néanmoins, **ce fonctionnement est selon nous perfectible et son efficience doit être revue.** Il nous paraît important qu'un véritable effort soit apporté **vers une fluidité accrue entre différents contingents (notamment entre les contingents Ville et Préfecture)**, afin de permettre des échanges de logements et des possibilités de mutation facilitées. Les spécialistes techniques de ce domaine doivent être mobilisés à cet effet.

Nous souhaitons également que la volonté de la Ville de rééquilibrer la distribution des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien constitue une priorité de la mandature d'Anne Hidalgo.

Par ailleurs, vis-à-vis du financement du modèle du logement social, nous nous interrogeons sur l'impact que pourrait avoir une restriction des budgets alloués aux aides à la location (APL), dont nous avons compris l'importance centrale dans l'équilibre financier du mouvement HLM.

Aussi, **dans l'attribution des logements, l'usage de plateformes de type Loc'Annonces devrait être généralisé.** La transparence sur les dossiers de locataires en compétition pour un logement constitue la meilleure façon de comprendre les critères d'attribution. Ce type d'outils permet aussi d'impliquer les locataires dans la recherche et le choix d'un logement.

La question de l'attribution des logements en fonction des situations familiales de chacun, et d'une mobilité facilitée selon les âges de la vie nous semble également cruciale.

*

* *

Le système de représentation des locataires laisse notre groupe perplexe. Nous nous sentons en effet perdus dans l'appréhension de ce fonctionnement dont nous avons une connaissance très parcellaire, voire nulle.

Cette représentation est pourtant **fondamentale en ce qu'elle permet au locataire de se sentir écouté et de participer à l'amélioration de la qualité de vie au sein de son logement, de son immeuble, de son quartier, de l'ensemble du parc de son bailleur.**

Nous avons compris que les locataires étaient, dans le système actuel, représentés à chaque échelon, de son immeuble au Conseil d'administration, ce qui nous semble primordial et incontournable.

Toutefois, **ce système ne favorise pas leur implication**, beaucoup de locataires ayant le sentiment d'un fonctionnement opaque et éloigné de leur quotidien.

Nous constatons de manière unanime que nous ne connaissons pas nos élus locataires. Nous ne savons ni qui ils sont, ni *a fortiori* ce qu'ils font dans le cadre de leur mandat.

Il nous semble qu'ils ne se font connaître qu'au moment des élections mais nous n'entendons ensuite plus parler d'eux, ce qui ne permet pas aux locataires de se sentir directement et réellement représentés et favorise même l'idée chez certains d'un abandon.

Ce sentiment est d'autant plus fort que nous partageons **la crainte d'une connivence possible entre bailleurs et représentants des locataires** qui, pour certains d'entre eux, se sont spécialisés dans ces fonctions, voire sont devenus des « professionnels » de la représentation. En atteste le faible renouvellement des locataires se présentant aux élections.

Ainsi, **notre groupe estime que ce système de représentation n'est ni satisfaisant ni à la hauteur de l'enjeu que représente l'implication des locataires dans la vie de leur collectivité** et prend le risque et la responsabilité d'en imaginer un autre.

Se pose alors et avant tout, sur cet enjeu de la représentation, la question du périmètre le plus adéquat. **A nos yeux, c'est en premier lieu à l'échelle de son immeuble ou d'un groupe restreint proche de soi que les locataires peuvent se sentir impliqués et participer à la vie collective, car les problèmes comme les préoccupations y sont très directement partagés.**

C'est la raison pour laquelle il est si important pour notre groupe de valoriser la proximité entre les locataires et leurs représentants.

Deux logiques de représentation et de relation sont alors indispensables pour la vie de nos immeubles : **des relations nourries avec le bailleur, et un lien social consolidé entre les habitants.**

- **Vis-à-vis des bailleurs, c'est avant tout le dialogue qui doit être favorisé.** Les relations avec nos bailleurs et le manque de dialogue que nous ressentons tous avec eux constituent en effet un élément important d'insatisfaction et apparaissent pour nous contre-productifs pour atteindre l'objectif d'amélioration de la qualité de vie.

Aussi, l'ensemble de la collectivité devrait pouvoir faire remonter régulièrement aux bailleurs sociaux préoccupations, difficultés dans leur vie quotidienne voire doléances. **Pour cela, il s'agira d'organiser des rencontres qui respecteraient une fréquence semestrielle et réuniraient les représentants des locataires de l'immeuble, le gardien et un représentant du bailleur.**

Nous tenons à un point important : **ces réunions devront avoir un caractère obligatoire pour chacune des parties.**

Nous espérons qu'au sein de chaque immeuble, des volontaires se manifesteront pour exercer cette responsabilité. Celle-ci devrait être exercée successivement par différents locataires, afin d'éviter toute confiscation de la relation avec le bailleur.

Ces réunions pourraient être inspirées du modèle existant dans le parc privé pour les relations syndic – copropriétaires. Ainsi, **elles devraient comprendre un ordre du jour défini lors d'une réunion préparatoire avec les locataires.** Les locataires indisponibles ou absents pourraient laisser un pouvoir mais également s'exprimer par internet. **Cela permettrait de favoriser une logique d'appropriation des locataires de leur immeuble,** dans lesquels ils sont amenés à vivre longtemps, voire toute leur vie.

Après chaque réunion semestrielle, un compte rendu sera rédigé par un représentant des locataires et envoyé à tous par courrier et /ou par mail. Enfin, une restitution de cette rencontre gardien - bailleur - représentants des locataires serait organisée dans chaque immeuble et ouverte à tous les locataires.

- **Vis-à-vis des relations entre locataires, celles-ci devraient s'articuler autour des problématiques quotidiennes qui les rassemblent : les relations interpersonnelles et leur environnement commun.**

Il nous semblerait important qu'au sein de chaque ensemble, **une charte de la vie commune** soit imaginée, rédigée, partagée par la collectivité des habitants. Ce document préciserait quelques règles que l'ensemble des locataires s'engageraient à respecter.

Cette charte pourrait en outre constituer un support destiné à **l'accueil des nouveaux arrivants dans un immeuble et par là favoriser leur intégration.**

Nous trouvons également intéressant que les locataires soient investis, dans une certaine mesure, dans leur environnement de vie, que cela passe par **la réalisation de petits travaux d'entretien dans les parties communes à l'image de ce qui peut être fait dans le parc social d'autres pays européens,** ou par l'implication dans les choix décoratifs ou événementiels de l'immeuble (fête des voisins, balcons fleuris, sapin de Noël, ...).

Enfin, nous souhaiterions que les locataires aient la possibilité de mettre en place de manière spontanée un ou plusieurs projets collectifs concernant n'importe quelle thématique concrète qui les touche collectivement (installation d'un local à vélo, déplacement d'un lampadaire gênant, ...).

Pour autant, nous avons pleinement conscience de la difficulté de faire vivre ces rapports entre locataires, de manière nourrie et efficace. Mais nous considérons qu'il convient de ne pas retomber dans le **piège d'une institutionnalisation du modèle de participation des locataires, susceptible de brider les initiatives individuelles.**

Aussi, nous proposons que les locataires qui souhaitent mettre en œuvre des initiatives innovantes en matière de lien social dans leur immeuble puissent **entreprendre une démarche auprès de la Ville de Paris afin d'avoir accès, de manière automatique, à une « boîte à outils » mise à disposition par la Mairie.**

Cette « boîte à outils » viserait à les aider à construire cette vie collective au sein des immeubles. Elle pourrait contenir par exemple un modèle de charte de vie commune, des éléments de communication pour fédérer cette collectivité (une page Facebook ouverte uniquement aux locataires de l'immeuble, un Intranet), des exemples d'actions qu'il est possible de mettre en place, des idées de projets.

Une aide financière peut être envisagée : il s'agirait que chaque immeuble puisse bénéficier d'une enveloppe budgétaire, mise à disposition par les bailleurs, leur permettant de réaliser les projets qu'ils souhaitent mener à bien.

Un élément est pour nous incontournable pour la réussite de cette démarche : **la mise à disposition d'un local dans leur résidence ou à proximité immédiate qui devrait pouvoir être fourni par le bailleur** et d'un espace d'affichage destiné à l'information.

En amont de la création de cette « boîte à outils », il nous semble important que les acteurs de terrain et notamment les associations de locataires comme les associations de proximité de type Voisins malins soient consultés. La mise en place d'un immeuble test permettra également de réajuster ce dispositif au plus près des besoins constatés des locataires.

C'est donc une sorte de fédération d'immeubles réunis sous une même bannière dont la dénomination sera à définir (« immeubles innovants », « immeubles qualitatifs »...) que nous appelons de nos vœux. L'appartenance d'un immeuble à cette fédération pourra être matérialisée au vu de tous par un symbole à l'entrée de l'immeuble (logo reconnaissable).

*

* *

Au-delà de ces propositions visant à organiser la vie collective dans les immeubles du parc social, nous tenons à **rappeler des préalables incontournables à la qualité de vie des Parisiens dans leur ensemble et dont le traitement améliorerait significativement la vie quotidienne des bénéficiaires du logement social** :

Nous tenons en premier lieu à distinguer les dimensions ayant trait à la sûreté et celles relevant de la sécurité.

En matière de sûreté, nous proposons de... :

- Généraliser les doubles accès aux immeubles (sas sécurisé avec code interphone / visiophone).
- Bien éclairer les parties communes et les parkings.
- Eviter de créer des halls d'entrée avec recoins dans les nouveaux bâtiments.
- Systématiser les serrures à trois points et installer pour chaque logement des portes conformes aux normes exigées par les assureurs.
- Adapter la sécurité (notamment la vidéosurveillance) en fonction du niveau d'insécurité réel de chaque quartier : il ne s'agit pas d'installer des caméras aux alentours de tous les immeubles, mais de concentrer les efforts aux endroits où le sentiment d'insécurité est réellement prégnant
- Etendre le dispositif « délégué police population » qui nous a été présenté lors du débat public, actuellement en expérimentation dans quelques arrondissements, à l'ensemble des arrondissements parisiens

En matière de sécurité des locataires, nous souhaitons renforcer le rôle du gardien dans la détection et l'identification de problèmes pouvant toucher l'immeuble (sols glissants, fixation des tapis, désencombrement des paliers et des parties communes...)

Pour autant, nous avons pleinement conscience **du trop-plein de missions incombant au gardien et souvent de leur imprécision**. Celles-ci, dans une logique d'autonomie pour chaque immeuble, devront être précisées lors des réunions semestrielles et préalablement inscrites dans la charte de vie commune évoquées précédemment.

En matière de propreté des parties communes, nous préconisons les mesures suivantes :

- Nous souhaiterions que la réfection des peintures et des sols dans les parties communes soit réalisée à une fréquence plus importante que ce qui est constaté actuellement ;
- Il nous semble primordial de durcir et renforcer la fréquence des contrôles et audits des prestataires de services ;

- Concernant les poubelles, nous proposons que des efforts soient réalisés en matière d'ergonomie afin d'aider le personnel d'entretien dans cette tâche souvent ardue. Le nettoyage très régulier du local à poubelles nous semble évidemment nécessaire.
- Pour accompagner les gardiens dans leurs missions, nous souhaitons que l'accent soit mis par les bailleurs sur la formation continue de ces derniers ;
- Nous regrettons des horaires d'ouverture des loges parfois trop contraignants, dus à la multiplicité des immeubles dont les gardiens ont la charge. Nous souhaiterions pouvoir disposer du numéro et e-mail professionnels du gardien afin de pouvoir le contacter en cas d'urgence ou de besoin lorsqu'il est en poste dans un autre immeuble.

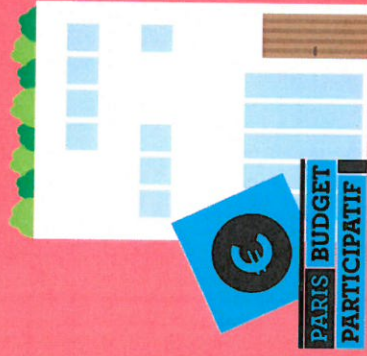
*

* *

Sur ces sujets très quotidiens et incontournables de la qualité de vie, nous anticipons que la mise en place de réunions semestrielles ainsi que le développement des démarches participatives au sein des immeubles sont susceptibles d'améliorer significativement le fonctionnement des résidences sur ces points.

C'est dans une véritable logique de partenariat avec les bailleurs, dépassant le rapport de force que nous pouvons parfois ressentir aujourd'hui que nous souhaitons nous engager. Nous avons en effet la conviction que le dialogue et l'échange constituent le prérequis nécessaire à l'amélioration de notre qualité de vie.

LES LOCATAIRES, ACTEURS DES IMMEUBLES SOCIAUX !



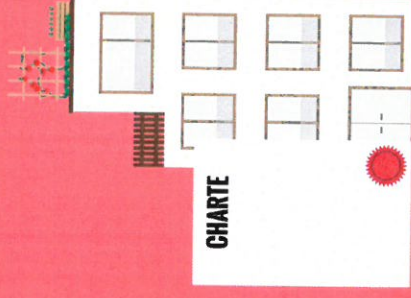
**Le budget participatif
des locataires :
1 millions d'Euros**

pour imaginer et mettre
en œuvre des projets pour
son immeuble



**Des assemblées
générales
des locataires**

(sur le modèle des réunions
de copro) pour réfléchir et
agir en commun



**Une charte des
droits et devoirs**

signée par
tous les locataires

COMMUNICATION SUR LE REAMENAGEMENT DE 7 PLACES PARISIENNES

Le réaménagement des places parisiennes est à la fois de l'ordre du nécessaire et de l'ordre du possible.

Une nécessité sanitaire nous impose de réduire la place de la voiture au sein d'une ville qui a un devoir de protection envers tous ceux qui l'habitent, la parcourent et la visitent. Une nécessité écologique nous enjoint, face au péril climatique, de donner davantage de place à la nature et aux énergies renouvelables au sein d'une ville qui a su conclure, en décembre dernier, un accord environnemental révolutionnaire avec mille maires du monde entier. Une nécessité urbaine nous oblige à trouver des espaces de liberté et de respiration au sein d'une ville et d'une métropole particulièrement denses. C'est d'abord dans les termes posés par ces équations sanitaire, écologique et urbaine que s'est posée la question de la rénovation des grandes places parisiennes.

Mais une fois posée cette perspective, ce sont plusieurs possibilités nouvelles qui sont apparues pour nous inviter à réinventer et à nous réapproprier les espaces communs que sont nos places. La première de ces possibilités est politique et vise à remettre les espaces ouverts et accessibles à tous au cœur de la vie de la cité pour répondre concrètement et quotidiennement à la crise des institutions démocratiques. De cette première possibilité découle la seconde, tout aussi enthousiasmante, qui a trait à la manière d'aménager la ville : en permettant aux Parisiens de penser en commun des lieux qu'ils ont en partage, nous avons eu une occasion extraordinaire de révéler et de renforcer leur cohésion. Et c'est de cette manière que notre ville, en « faisant commune » autour de ses grandes places, s'est projetée dans un avenir à la fois local et international, singulier et universel.

Vous vous en souvenez chers collègues, l'opération de réaménagement de sept places parisiennes a fait l'objet d'une délibération globale au Conseil de Paris lors de son lancement fin juin 2015. Je vous rappelle qu'il s'agit des places de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation et Panthéon. Ainsi que nous nous y étions engagés, je reviens aujourd'hui vers vous pour vous informer de l'avancement de cette opération, qui a notamment vu se dérouler au cours de ces premiers mois une concertation extrêmement riche et active.

1 - Bilan de la concertation

Il s'agit de la phase de concertation préalable, consécutive à l'arrêté du 17 juin 2015 pris en application du code de l'urbanisme. Elle vient de s'achever, le bilan en a été arrêté, marquant la fin de la phase formelle de consultation du public. Ce bilan fait l'objet d'une communication au sein de la présente séance du Conseil de Paris. Cette consultation confirme que les problématiques d'aménagement identifiées sont largement partagées et les nombreuses participations ont permis de nourrir la réflexion pour enrichir le projet.

Les échanges avec les Parisiens et les usagers ne se limitent pas à cette consultation ; ils se prolongeront tout au long de l'opération. Par ailleurs, le travail déjà engagé avec les services de l'Etat sur plusieurs sujets tels que le patrimoine et la circulation doit se poursuivre.

Pour lancer cette concertation, nous avons souhaité mettre en œuvre de nombreux dispositifs allant bien au-delà des pratiques habituelles de la concertation afin de favoriser l'expression de paroles citoyennes diversifiées.

Les premières réunions avec les Conseils de quartier se sont tenues de novembre 2014 à février 2015. Je veux ici saluer leur implication et leur esprit constructif, notamment lorsqu'ils ont su travailler à plusieurs, sur des places situées à cheval sur différents arrondissements.

La concertation formelle a proposé plusieurs dispositifs :

- la possibilité de déposer des avis sur la plateforme participative « Madame la Maire j'ai une idée »,
- la possibilité de consulter sur le site internet de la Ville des informations relatives au projet,
- une exposition et la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les contributions dans les mairies d'arrondissement concernées, pendant 5 semaines au minimum.

La concertation grand public a complété le dispositif par :

- un événement de lancement place de la Bastille le 20 juin 2015,
- 8 réunions publiques locales,
- 7 marches exploratoires - dont 2 dédiées aux acteurs associatifs du handicap - et 8 ateliers participatifs,
- des entretiens individuels avec des acteurs clés de chaque place et des réunions d'échanges avec des associations (cyclistes, personnes en situation de handicap, ou pour l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'espace public),
- des questionnaires sur site sur différentes places (370 réponses),
- une mobilisation des enfants via un concours de dessin.

Enfin, dans le but d'optimiser la concertation partenariale, 2 séminaires de travail ont été organisés le 29 mai et le 19 novembre 2015, rassemblant experts, partenaires institutionnels dont les Architectes des Bâtiments de France et la RATP, élus, associations et représentants des mairies d'arrondissements. L'objectif de ces deux temps de travail était de bâtir une culture commune autour de dispositions innovantes répondant aux nouveaux enjeux de l'espace public. Le second a notamment permis de finaliser la synthèse des objectifs d'aménagement, en adéquation avec ceux identifiés au cours de la concertation et d'élaborer les différents scénarios d'aménagement des sept places.

Ce sont au total plus de 1800 contributions et environ 1500 personnes rencontrées qui ont enrichi les réflexions sur les sept places.

Sur le fond, 3 thématiques principales se sont dégagées des contributions et débats :

1 - Accessibilité, transports et déplacements. C'est le thème qui a reçu le plus grand nombre de contributions (39,7%). Cinq souhaits principaux ont été identifiés :

- donner plus de place aux piétons,
- faciliter les cheminements piétons en privilégiant les traversées en une fois, en favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes et en améliorant l'accès des espaces d'agrément,
- favoriser la lisibilité des transports en commun et l'intermodalité,
- poursuivre l'aménagement de pistes cyclables sécurisées,
- désencombrer l'espace public

2 - Construire des places conviviales avec une multiplicité d'usages. Cette préoccupation représente 27,7% des contributions et fait ressortir quatre demandes majeures :

- créer des espaces de vie conviviaux,
- faciliter les pratiques sportives et de détente,
- développer des activités culturelles et artistiques,
- installer des mobiliers urbains de confort et de propreté

La proposition de diminution de l'emprise de la circulation routière sur les places a fait émerger de nombreuses idées d'usages et d'activités. Il ressort que les places sont aujourd'hui des endroits de passage où les Parisiens ne s'attardent pas. Les riverains soulignent leur volonté de placer l'habitant au cœur du projet, en développant les kiosques citoyens ou en réinvestissant les kiosques à musique pour de l'information, des jeux de société, des services entre voisins ou une AMAP. Les participants évoquent des usages et aménagements flexibles en lien avec les saisons, suivant les moments de la journée (jour/nuit) et proposent un travail important sur la lumière. Cependant il est exprimé que les places doivent aussi rester des lieux de respiration et de calme, des espaces du quotidien que chacun doit pouvoir investir librement pour lire, se restaurer, se reposer, se recentrer, se retrouver. L'implantation de mobilier urbain tel que bancs, chaises longues et tables de pique-nique est suggérée pour améliorer le confort d'usage, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

3 - Embellir l'espace public et développer la végétalisation. Cette thématique très consensuelle représente 23% des contributions avec 2 sujets distincts :

- mettre en valeur le patrimoine architectural et historique. Plusieurs places (Nation, Bastille, Panthéon et Madeleine) sont considérées comme faisant partie de l'héritage commun des Français. A leur dimension historique s'ajoutent des considérations mémorielles et politiques fortes, évoquant les rassemblements populaires à Nation ou Bastille ou la panthéonisation récente de nouvelles figures de la Résistance. De nombreuses demandes ont été formulées en faveur d'une valorisation du patrimoine, d'une meilleure accessibilité des monuments - situés souvent au centre de la place - et d'une mise en valeur de traces historiques qui contribueraient à renforcer l'identité de chaque place et à mieux percevoir leur histoire particulière.

- favoriser la végétalisation des places, perçue comme un facteur de convivialité. Les souhaits concernent à la fois l'augmentation des surfaces végétales existantes et la création d'espaces verts appropriables. Les participants soulignent l'importance de connecter les places avec des promenades existantes, par exemple entre la place de la Bastille et la coulée verte, jusqu'au Bois de Vincennes.

Enfin la dimension « parisienne » et pas seulement locale d'une grande majorité des places a souvent été soulignée au cours de la concertation, indiquant que l'intérêt des riverains devait être croisé avec celui de tous les Parisiens, voire de l'ensemble des visiteurs de ces places.

2 - Les grands objectifs de réaménagement communs aux 7 places

Attentive aux opinions recueillies lors de cette concertation, je souhaite poser un acte fondateur de ces réaménagements : que le piéton et le cycliste deviennent prioritaires sur ces 7 places. Dans l'histoire de l'espace public parisien, c'est ainsi renouer avec les qualités premières qui caractérisaient ces places en termes d'espace, de paysage et d'accessibilité lors de leur création, avant l'ère du « tout-automobile ».

Cela signifie tout d'abord un nouveau confort offert aux piétons, notamment dans la traversée des voies circulées, qui alors qu'elles constituent souvent aujourd'hui de véritables coupures, se fait plus rapidement, en une seule fois. L'îlot refuge permettant de traverser une voie très large en deux temps, et que l'on associe à un vocabulaire routier, disparaît. La largeur maximum des nouvelles chaussées est ainsi fixée à 12 mètres.

Cela signe par là-même la réduction de l'espace circulé par les voitures qui a progressivement envahi ces places : celui-ci est désormais cantonné au calibre minimum, un « ruban praticable de 12m », et le reste de l'espace libre est dévolu aux piétons, circulations douces et espaces végétalisés.

Une telle redistribution de l'espace permet de gagner en moyenne sur les sept places 50% de surface piétonne.

Je vous propose ainsi de retenir ces deux premiers marqueurs pour caractériser le réaménagement des sept places : une circulation automobile limitée à 12 mètres de large et 50% d'espace en plus offert aux piétons.

Cette inversion de priorité entre usagers des places, qui permet de limiter la circulation automobile, vient aussi répondre aux attentes fortes des Parisiens qui ont exprimé très clairement leur souhait d'une diminution des pollutions visuelle, sonore et atmosphérique, dans l'espace public.

Les traversées piétonnes sont multipliées notamment pour donner accès aux terre-pleins centraux et permettre de franchir la place diamétralement.

Des pistes protégées sont aménagées pour les cyclistes qui peuvent aussi, quand l'espace s'y prête, circuler sur les zones de rencontre et aires piétonnes en y laissant la priorité aux piétons

L'intermodalité avec les transports collectifs est valorisée au moyen d'une signalétique et de dispositifs numériques adaptés.

Le stationnement sur les places lorsqu'il existe, est lui aussi très nettement réduit, l'offre des parkings souterrains tant résidentielle que pendulaire étant généralement excédentaire dans les secteurs concernés.

La circulation sur l'ensemble des places est bien entendu étudiée précisément avec la Préfecture de Police, en cohérence avec les autres projets déjà envisagés à l'échelle de la ville : berges rive droite, rocade des gares, réseau express vélo, ...

Il m'apparaît par ailleurs essentiel que le vide soit redécouvert sur ces places et offert comme un bien précieux, en contrepoint du milieu urbain dense et encombré qui est le nôtre.

Les places doivent reconquérir le vide, mité par l'installation successive et parfois incohérente de mobiliers, édicules et dispositifs de services obsolètes ou gênants, pour retrouver la continuité du sol, la présence et l'agrément des belles façades qui bordent les places parisiennes, redécouvrir les monuments, circuler de façon confortable et pouvoir se repérer aisément. Il s'agit de désencombrer et repenser la distribution des services et équipements en les relocalisant par exemple dans certaines rues adjacentes

Je suis de même très sensible au patrimoine magnifique que recèlent ces places, d'époques et de styles très divers. Ces réaménagements sont l'occasion de redécouvrir les monuments et œuvres d'art qui signent la puissance symbolique, historique, mémorielle ou tout simplement le génie du lieu de chacune de ces places. Il est aussi possible de retrouver grâce à l'augmentation des surfaces piétonnes le contact direct, presque familier avec le Panthéon, la Madeleine, les bronzes de la Nation ou la colonne de Juillet. Dans certains cas encore, les nouveaux aménagements révèlent encore une composition urbaine ou une perspective particulière.

Le thème des usages dans l'espace public est aujourd'hui une préoccupation majeure des Parisiens que je souhaite placer au cœur des enjeux de cette opération. Il s'agit de proposer des espaces accueillants où les usagers prendront plaisir à s'arrêter, à flâner, à se rencontrer et échanger, des espaces confortables et pratiques à emprunter dans les parcours quotidiens ou occasionnels. De nouveaux usages se sont faits jour ces dernières années. Plus libres et plus inventifs, comme le sont les Parisiens qui nous montrent qu'ils souhaitent investir l'espace libre de notre ville comme bon leur semble. Il convient d'intégrer cette dimension d'adaptabilité aux nouveaux aménagements.

Un pré-équipement favorisant l'accueil d'animations culturelles de même que des dispositifs légers permettant une pratique sportive quotidienne sont prévus pour pouvoir « activer » l'espace public suivant différentes temporalités. L'accessibilité des usagers les plus fragiles est facilitée, avec par exemple l'installation d'un fil d'Ariane détectable à la canne ainsi que des dispositifs adaptés à toutes les formes de handicaps. Le recours aux nouvelles technologies permet dans un premier temps d'alimenter les diagnostics urbains. C'est le cas en ce moment même, où un équipement expérimental en capteurs installé sur la place de la Nation permet de disposer de données précises sur la circulation et les flux piétons. Le recours au numérique qui offre d'autres possibilités, notamment en matière d'information, est prévu pour répondre à une forte demande dans le domaine patrimonial, qui a émergé de la concertation.

Je suis attentive à ce que la mise en œuvre de ces réaménagements soit l'occasion de proposer une ambition « Place à l'emploi » : que chaque place en réinvention permette de lancer un projet d'innovation sociale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des riverains. Des seuils ambitieux sont par ailleurs fixés dans les clauses d'insertion des marchés de travaux.

Les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs. Les inégalités spatiales sont trop peu prises en compte dans la réflexion de ceux qui font la ville. Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus respectueuse, plus agréable, plus vivante, plus conviviale. Une approche des questions de genre dans l'espace public a d'ores et déjà été prise en compte au cours de la concertation notamment via des marches exploratoires. En phase projet, chaque collectif retenu doit présenter une réflexion et des propositions en faveur de la mixité de l'espace public permettant de développer un modèle participatif efficace et opérationnel pour que soient mieux identifiées et prises en compte les demandes des femmes pour s'approprier la ville.

Enfin et ça n'est pas la moindre de mes ambitions, le développement durable doit demeurer une préoccupation récurrente dans toutes les opérations d'aménagement de notre ville. Sur les places spécifiquement, le renforcement de la présence du végétal sous différentes formes alignements d'arbres, jardinières, sols enherbés ou végétalisation participative permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains en offrant par ailleurs une source d'agrément plébiscitée par les Parisiens. Le rafraîchissement est possible grâce à des fontaines à boire ou des jeux d'eau légers, dont la consommation d'eau est maîtrisée, comme l'est celle liée à l'énergie pour l'éclairage public par exemple. Enfin le réemploi des matériaux offre des possibilités d'expression à exploiter dans différents champs de l'aménagement comme par exemple l'invention d'un nouveau mobilier urbain adapté à chaque place.

3 - Les plans programmes des sept places

Ces objectifs qui reprennent en grande partie ceux issus de la concertation ont été complétés par de nombreuses études techniques notamment en matière de circulation pour chaque place. Ils ont donné lieu à deux ou trois principes d'aménagement qui ont été présentés en réunion publique et aux Conseils de quartier. C'est sur la base de ces retours et en concertation avec mes adjoints qu'ont été choisis les sept plans-programmes de réaménagement suivants, dont vous trouverez le détail dans la délibération DVD 58 et son annexe.

Comme je l'avais annoncé, il n'y aura plus de « tourne-en-rond » sur la place de la Bastille dont la nouvelle géométrie confortera un axe majeur nord-sud marqué par les trames bleue et verte - eau et végétation - et valorisera une perspective sur le paysage ouvert du bassin de l'Arsenal. Le lien entre la promenade du boulevard Richard-Lenoir et les berges de Seine via les rives du bassin offrira une nouvelle offre de déambulation. Le parvis de l'Arsenal sera ainsi rattaché à la colonne de Juillet, dont la crypte devrait être prochainement ouverte au public, tout en permettant le passage des bus et taxis. Ce nouveau schéma de voirie s'intégrera dans le plan de circulation général actuellement en cours d'étude avec la Préfecture de Police, prenant en compte la nouvelle ligne de rocade des gares ainsi que le réseau express vélo et le projet des berges rive droite. L'Opéra Bastille sera bien entendu associé aux études à venir. Les conditions d'un accueil d'événementiel mesuré seront prévues grâce à un pré-équipement de l'espace, et une large place sera faite à la présence végétale.

La plus vaste des places, celle de la Nation, sera transformée en « place jardin ». La réduction de la largeur de la voirie permettra d'étendre le terre-plein central, de le rendre plus accessible, mieux végétalisé, et valorisera la magnifique composition centrale en bronze. Les contre-allées quant à elles recevront une circulation apaisée, et la suppression de voies radiales peu fréquentées offrira des terre-pleins plus généreux, mieux plantés et pouvant accueillir les très nombreux usages souhaités par les Parisiens.

La place du Panthéon changera de visage grâce à la suppression du stationnement contre les grilles du monument, qui permettra de révéler à la fois les perspectives aujourd'hui dégradées ainsi que le sol en pavés, très identitaire du quartier. Le nouvel espace conquis pourra accueillir des usages destinés à tous, riverains, étudiants et lycéens, Parisiens et touristes. La section de voirie située devant la bibliothèque Sainte-Geneviève sera réservée aux piétons, bus et taxis, offrant une continuité spatiale et un face-à-face direct avec le monument.

La place de la Madeleine se verra désencombrée des mobiliers urbains et services divers, permettant de redécouvrir l'église de la Madeleine et la composition urbaine qui la relie en miroir à l'Assemblée nationale. Ses parvis nord et sud étendus et réaménagés pourront offrir des usages à la fois quotidiens et exceptionnels. Les espaces latéraux gagnés à l'ouest et à l'est accueilleront piétons, cyclistes et animation urbaine dans un cadre de circulation apaisée. Les deux angles sud seront piétonnisés et végétalisés, tandis qu'une mise en lumière du monument pourra être envisagée.

La place d'Italie verra son terre-plein central agrandi et plus accessible, les traversées piétonnes et la circulation cycliste seront très nettement améliorées et les contre-allées apaisées et amplifiées. Une intervention artistique lumineuse est envisagée pour renforcer l'identité de la place.

La place des Fêtes, conformément à la votation de 2014, sera métamorphosée par la libération de son espace central, rendu aux piétons et circulations douces. Les travaux permettant le redéploiement du marché en partie périphérique commenceront à l'automne. L'ouverture du cœur de place sur le quartier environnant, notamment la rue de Belleville, par de nouvelles perspectives visuelles et la transformation des abords de la place par suppression des îlots routiers, apaisement de la voirie et plantation d'arbres achèveront cette transformation. Le cœur de place sera mieux végétalisé et disponible pour l'invention de nouveaux usages.

La place Gambetta, la plus petite en surface, proposera une bien meilleure appropriation aux piétons et cyclistes par la libération, l'agrandissement et la végétalisation des terre-pleins, notamment grâce au déplacement des terminaux de bus. Des espaces d'animation liés à des commerces ou autres pourront alors s'y installer. Les liaisons seront facilitées et rendues plus lisibles avec le cimetière du Père Lachaise et le square Edouard Vaillant.

4 - Une méthode et des aménagements sobres et innovants

Aujourd'hui c'est donc la phase projet de cette opération des sept places qui s'engage : elle va affiner et mettre en œuvre les plans programmes que je viens de détailler.

J'ai souhaité que l'innovation et la sobriété puissent qualifier ces réaménagements de l'espace public parisien, tant sur la forme que sur le fond, tant sur la méthode que sur le type d'aménagements.

C'est ainsi que seront lancées dès à présent deux phases opérationnelles distinctes :

- La 1^{ère} concerne les travaux liés à la circulation, qui malgré l'ambition des modifications qui seront mises en œuvre et alors même qu'ils métamorphoseront les places, seront d'une grande sobriété puisque par exemple la voirie et les trottoirs ne seront pas repris dans leur intégralité. La sécurité et le confort nécessaires seront bien sûr assurés, mais au moyen d'aménagements légers qui ne nécessiteront pas toujours de reprendre la totalité des réseaux, sur l'exemple d'aménagements que l'on peut voir depuis quelques années à New York ou Copenhague par exemple. Pour ces études et travaux, la DVD en lien avec la Préfecture de Police, sera accompagnée par des équipes de maîtrise d'œuvre qui seront désignées fin mai suite à un appel à candidature, et poursuivra dans ce cadre ses échanges avec la RATP, le STIF, les mairies d'arrondissement et les associations. Cette étape constitue le préalable à toutes les transformations qui vont être conduites dans un second temps en matière d'espace, de valorisation du patrimoine, de végétalisation et d'usages.

- La seconde phase sera conduite pour chaque place autour d'un atelier de co-conception, éventuellement de co-construction, piloté par un collectif de concepteurs professionnels, qualifiés dans le domaine de l'aménagement (architectes, paysagistes, urbanistes, constructeurs, médiateurs culturels, designers, artistes...). Cette nouvelle génération de professionnels réinvente aujourd'hui la façon de fabriquer la ville en associant ceux qu'ils nomment les maîtres d'usage d'un espace, c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui le fréquentent. Ils co-conçoivent, préfigurent, co-construisent, co-aménagent des installations temporaires ou pérennes, capables de réactiver l'espace, en mobilisant souvent le réemploi de matériaux. Cet atelier participatif de conception voire de préfiguration sera installé sur chaque place, et regroupera des référents des directions de la ville et des mairies d'arrondissement, des étudiants et des habitants regroupés ou non en associations. Il imaginera, dessinera et suivra la réalisation des aménagements et dispositifs d'usages adaptés, notamment au sein des nouvelles surfaces conquises sur les sept places.

Cette méthode participative et collective pour transformer l'espace public parisien me semble particulièrement adaptée à nos espaces communs. En démocratie la méthode, le processus, le « comment » sont aussi importants que le résultat – ils sont mêmes partie prenante du résultat. Seule une réflexion partagée peut donner naissance à un espace partagé. Seule une réflexion associant les citoyens peut donner naissance à un espace authentiquement ouvert au citoyen.

Les appels d'offres seront bientôt lancés pour désigner les collectifs qui s'installeront sur les places en novembre 2016 (et même juillet pour les places des Fêtes et du Panthéon).

Avec le réaménagement des places nous poursuivons un processus itératif, enrichi par nos expériences récentes, qu'il s'agisse du schéma réversible et des nouveaux usages des berges rive gauche, de la circulation modifiée temporairement pour Paris Respire, de la nouvelle distribution de l'espace sur la place de la République, des base-vie de la Petite Ceinture ou en terme de méthode, de l'atelier de conception des Batignolles, ou du budget participatif.

5 - Le calendrier des étapes à venir

L'année 2016 sera consacrée à la fois :

- aux études techniques permettant de définir précisément les aménagements de voirie. Une équipe de maîtrise d'œuvre technique chargée de conduire cette phase en collaboration avec la DVD sera désignée sous peu. Les premiers travaux de voirie seront engagés à l'automne 2016 sur la Place des Fêtes, en lien avec le déplacement du marché décidé suite à la votation.
- au travail de co-conception et préfiguration d'usages des espaces dédiés aux piétons entre collectifs et habitants. Un appel à candidatures à destination de collectifs a été lancé fin février pour les places des Fêtes et du Panthéon. Un atelier de co-conception s'installera sur ces deux places au début de l'été. Les appels d'offres à destination de collectifs relatifs aux autres places seront lancés le mois prochain, permettant de désigner les équipes à l'automne.

L'année 2017 sera celle des études de détail, des études d'impact le cas échéant, des autorisations administratives et des consultations des entreprises, ainsi que de la poursuite des ateliers de co-conception.

Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 (pour les places nécessitant le moins de procédures) à 2019.

Nos places ont toujours constitué des points de convergence qui ont permis aux Parisiens, en se rassemblant, de se constituer comme Peuple. Ces points de convergence sont donc devenus des points communs et des biens communs – et c'est dans cet esprit que nous devons les aménager. De cette manière ils écriront une nouvelle page de l'histoire de ces places – une histoire que les aménagements intégreront pour mieux la prolonger. Ces sept places sont donc appelées à devenir des lieux emblématiques de l'alchimie parisienne entre les générations, les communautés, les parcours, les caractères et les compétences.

Direction de la Voirie et des Déplacements
Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Direction de l'Urbanisme

2016 DVD 58 DEVE DU : Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de sept places parisiennes, dont les orientations ont été présentées au Conseil de Paris lors de la séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, a fait l'objet d'une phase de concertation préalable intense et riche, qui s'est achevée. Au regard du bilan de cette concertation, le programme d'aménagement de chacune des 7 places, sous forme de scénario, portant sur l'infrastructure, la répartition des espaces et les actions qui seront privilégiées, peut être arrêté de la façon suivante .

Fondamentaux communs à l'ensemble des places :

Le programme vise en priorité à transformer les usages des places en faveur des habitants, des touristes, des piétons et de leurs déplacements, pour en faire des espaces publics accueillants où les usagers prennent plaisir à s'arrêter, à flâner, à se rencontrer, des espaces confortables et pratiques à emprunter dans les parcours quotidiens ou occasionnels.

Sur l'ensemble des places, l'espace est largement rééquilibré en faveur des piétons et des cyclistes : la surface qui leur est consacrée augmente d'environ 50 % par réduction de la surface réservée aux véhicules motorisés. La traversée des chaussées principales est réduite à 12 m afin de faciliter les parcours piétons. Les traversées piétonnes sont multipliées, notamment pour donner accès aux ronds-points centraux lorsqu'ils sont conservés et permettre de franchir la place diamétralement.

Les contre-allées sont apaisées par leur transformation en zones de rencontre ou en aire piétonne.

Des pistes protégées sont aménagées pour les cyclistes qui peuvent également continuer à utiliser les espaces en zone de rencontre et en aire piétonne en y laissant la priorité aux piétons.

La qualité paysagère de ces grandes places est mise en valeur. La végétalisation est développée sous diverses formes (tout en tenant compte des particularités patrimoniales des sites) afin d'augmenter et de diversifier les strates végétales présentes : plantations d'arbres là où l'occupation du sous-sol par les réseaux le permet, jardinières de pleine terre ou hors sol, enherbement partiel des surfaces au sol, végétalisation associative....,

L'eau est présente sous forme de fontaines à boire ou de jeux d'eau légers (brumisation).

La lisibilité des transports en commun est facilitée par le regroupement des arrêts de bus en vis-à-vis sur les voies d'entrée-sortie de place, si possible au plus près des autres modes de transport (entrées de métro par exemple) et par une signalétique guidant les usagers vers les correspondances.

Les espaces piétonnisés sont rendus intégralement accessibles et désencombrés du mobilier obsolète ou gênant. Des parcours ménagés pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes sont dégagés et signalés par un « fil d'Ariane » détectable à la canne pour faciliter le repérage sur la place. Des outils numériques sont également développés à cet effet.

Des usages nouveaux sont créés avec les habitants par le biais d'une mission de co-conception et animation affectée à chaque place confiée à des équipes professionnelles pluridisciplinaires. Elles seront chargées de travailler avec les habitants et les partenaires locaux (écoles, associations, intervenants culturels) pour définir les éléments à installer sur les places à cet effet : mobiliers, jeux, équipements de convivialité, scènes...

Les branchements nécessaires à l'alimentation en énergie, eau et télécommunications pour ces nouvelles activités sont prévus dans l'aménagement des sols.

Une mise en valeur des éléments patrimoniaux est étudiée avec les partenaires compétents (centre des monuments nationaux, architectes des bâtiments de France), tant dans l'aménagement de l'espace qu'au moyen d'outils d'information et d'animation.

Place de la Bastille : rattacher la colonne au bassin de l'Arsenal

La place de la Bastille est un espace de continuités interrompues, entre le canal et la Seine, la ville ancienne et ses faubourgs. La colonne érigée en 1840 a toujours été le centre d'un rond-point de circulation. Malgré le dessin très architecturé du sol, la rénovation de 1989 n'a pas réussi à rendre perceptible la géométrie de la place, dominée par les grands éléments du paysage : ouverture vers le port de l'Arsenal, colonne de Juillet, opéra et grands alignements d'arbres des boulevards Beaumarchais et Bourdon.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer une liaison piétonne Est-Ouest
- Renforcer la liaison piétonne et paysagère Nord-Sud et vers le port de l'Arsenal
- Faciliter les traversées piétonnes et vélos
- Renforcer la présence végétale et notamment les trames vertes en lien avec la promenade plantée
- Intensifier les usages du parvis de l'Arsenal et le lien visuel vers le port
- Révéler l'histoire et le patrimoine (prison et colonne)
- Faire sortir l'Opéra de ses murs

Parmi plusieurs scénarios étudiés et sous réserve que les études de circulation en confirment la possibilité, celui qu'il est proposé de retenir met l'accent sur la promenade du boulevard Richard-Lenoir aux berges via le bassin de l'Arsenal, ouvrant la perspective sur le grand paysage. Il magnifie l'espace autour de la colonne de Juillet par l'aménagement d'un vaste terre-plein, relié au parvis du bassin de l'Arsenal tout en permettant le passage des bus, des taxis et des vélos. Il est également relié aux quartiers environnants par

de larges passages piétons, qui permettent un accès confortable à la colonne. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et le sport. L'accès au pied de la colonne et à la crypte, dont l'ouverture au public est prévue par le centre des monuments historiques, est rendu possible.

La circulation générale est réorganisée en liaison avec la Préfecture de Police pour tenir compte de la nouvelle forme de la place et d'autres projets de la mandature tels que la rocade des gares et le réseau express vélo. La circulation des vélos est facilitée et sécurisée.

Les espaces piétons des parvis Richard Lenoir et Arsenal sont désencombrés et élargis. Le carrefour du Faubourg Saint Antoine est simplifié pour faciliter le parcours piétons.

Des solutions techniques sont recherchées avec l'Opéra Bastille et la RATP pour réduire les mésusages de l'escalier d'accès au métro devant l'Opéra.

Une présence d'eau sous une forme légère participe à mettre en valeur l'espace et rappelle la présence du canal. De nouveaux arbres de grand développement peuvent venir rythmer l'architecture de l'opéra et unifier le front Est de la place aujourd'hui perçu comme disparate. Côté rue de Lyon, un traitement mixte minéral et végétal et une végétalisation verticale sur la façade de l'Opéra pourraient faire le lien avec la promenade plantée.

De nouveaux arbres sont plantés sur les trottoirs côté Roquette et Opéra. Une végétalisation mixte au sol ou en bac agrément les espaces disponibles de la place.

La place est équipée des moyens techniques permettant l'accueil des grands événements dans le respect de la charte d'écoconception des manifestations.

Place du Panthéon : reconquérir l'espace et rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève au Panthéon

Place monument, la place du Panthéon est au cœur d'une composition urbaine qui tire profit de sa situation élevée, de la percée de la rue Soufflot vers le jardin du Luxembourg et des couchers de soleil du ciel de Paris. Elle est à la fois un haut lieu du patrimoine bâti parisien avec l'église Saint-Etienne-du-Mont et la bibliothèque Sainte-Geneviève, et de l'histoire universitaire de Paris au cœur du quartier latin et de la mémoire nationale, abritant les grands hommes et femmes dans le Panthéon. Les modifications du XXème siècle ont altéré la lecture de l'espace avec la réorganisation du plateau de surface pour la circulation des voitures et l'installation d'un parking souterrain.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer de nouveaux usages et des espaces pour les étudiants notamment en face de la bibliothèque Sainte-Geneviève
- Réorganiser le stationnement
- Requalifier les espaces avec le végétal
- Valoriser la perspective monumentale

- Traiter le parvis de la mairie et de l'université

Le scénario retenu a pour objectif de magnifier le monument en le dégagant du stationnement des véhicules afin de le mettre en valeur et de consacrer les espaces regagnés à l'accueil du public, étudiants, habitants, visiteurs du Panthéon. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et la rencontre, à destination de tous les publics, notamment les étudiants et lycéens des établissements voisins qui peuvent investir ces espaces « hors les murs » pour y trouver des lieux de travail et d'échanges.

La circulation est apaisée par la fermeture à la circulation générale de la portion de place située entre la rue Valette et la rue Cujas, en laissant toutefois passer les bus, les taxis, les vélos et les livraisons (fonctionnement en aire piétonne). Cette piétonisation permet de rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève et l'université au Panthéon. Le prolongement du bus 75 jusqu'à la place est étudié dans le cadre de la restructuration du réseau de bus par le STIF.

Les places de stationnement supprimées autour du monument sont potentiellement compensées par l'offre de stationnement en sous-sol dans le secteur.

L'ensemble des espaces piétons ainsi aménagés est traité de manière simple principalement pour en assurer l'accessibilité handicapés et mettre à disposition des assises. Un travail est mené en coordination avec le centre des monuments nationaux pour faciliter les accès au monument. Le cas échéant, sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, une végétalisation à définir profitant de la possibilité de planter en pleine terre est proposée.

Place de la Madeleine : limiter la circulation sur les voies principales et révéler les parvis Nord et Sud

La place de la Madeleine, place-monument, est au cœur d'une composition majeure intégrant l'Assemblée nationale. Envahie par la circulation automobile, elle a progressivement été encombrée de mobilier urbain, de services, et subi de très fortes contraintes de flux. Cet encombrement dégrade la perception du monument, empêche son accessibilité, et n'offre aucun espace de promenade alors qu'elle est au cœur du Paris touristique.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer un véritable parvis au Nord
- Piétonner et végétaliser les angles sud
- Agrandir le parvis sud et sécuriser les traversées piétonnes
- Réorganiser les voiries et trottoirs latéraux pour intensifier les usages
- Renforcer la présence du végétal en reconstituant la forme rectangulaire de la place par un cadre de végétation
- Mettre en valeur le monument par la lumière et la végétation

Ainsi l'accès à la façade Sud principale de l'église est mieux aménagé et relié à la rive sud de la place par des passages piétons, redonnant ainsi de la perspective sur l'église. Un parvis élargi au Nord de l'église peut accueillir des événements temporaires qui prennent appui sur les emmarchements. Il est proposé de réduire l'emprise de la voiture sur les espaces latéraux à l'Est et à l'Ouest pour offrir des espaces apaisés aux piétons et désencombrés des mobiliers et édicules inutiles. L'élargissement des trottoirs latéraux bordés de commerces attractifs facilite les usages et la promenade piétonne.

L'église peut ainsi retrouver son écrin rectangulaire souligné par des alignements d'arbres renforcés et la piétonisation des espaces triangulaires situés au sud de la place, qui sont végétalisés.

De nouveaux usages peuvent y être proposés en lien avec la mode, la gastronomie, la culture. Sur les terre-pleins, les installations actuelles des marchés et kiosques seraient rénovées et reconfigurées, de nouvelles terrasses ou salons peuvent s'installer et accueillir les flâneurs pour se reposer, se restaurer...

Un travail est mené en coordination avec l'église pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales accueillies en sous-sol.

Place de la Nation : relier les îlots et apaiser les contre-allées

La place de la Nation, avec son immense diamètre de 250 m et ses 5 hectares est un espace à double échelle : elle est à la fois une composition monumentale et symbolique liée à la «grande Histoire» et un espace de proximité grâce aux contre-allées accompagnant une vie locale riche et variée. Lieu de rassemblement national, la place est aussi un point majeur de convergence de transports publics, desservie par le métro, les bus, le RER et en lien avec le projet d'extension du tramway jusqu'à Nation. Elle est la «grande place» par excellence : ouverte sur le vaste cours de Vincennes par les colonnes du Trône de Ledoux, rythmée par l'arrivée de 5 grands boulevards majeurs, plantés de grands arbres d'alignement. Elle est sans doute la seule place de Paris dont le piéton ne peut saisir la totalité du paysage.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont :

- Renforcer l'attractivité du jardin central par les usages, la présence du végétal et de l'eau, la mise en valeur patrimoniale et une meilleure accessibilité
- Apaiser les contre-allées
- Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation
- Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest
- Optimiser l'intermodalité
- Raccorder l'avenue du Trône avec la place en intégrant le projet du tramway

Deux principes forment le socle des propositions, l'élargissement du jardin central au profit d'une meilleure accessibilité et la pacification des contre-allées. La chaussée est largement réduite de façon à étendre le jardin central. Certaines contre-allées pourraient être transformées en zones de rencontre, d'autres deviendraient piétonnes ouvertes seulement aux vélos. Les trottoirs des contre-allées où la circulation automobile est maintenue sont élargis au profit d'un meilleur confort pour les piétons. Les voies radiales les moins circulées seraient fermées.

La circulation des vélos peut être aménagée de manière sécurisée sur le pourtour du jardin central et/ou sur les contre-allées.

Les espaces piétons des terre-pleins périphériques sont désencombrés, végétalisés et deviennent le support d'usages ludiques, culturels, sportifs en lien avec les quartiers environnants, notamment les universités et écoles.

Des dispositifs de repérage facilitent les correspondances entre les transports en commun.

Place d'Italie : agrandir le jardin central

La place d'Italie est un point de convergence très ancien des tracés viaires. Haussmann, en lui donnant sa forme actuelle, propose de lui conférer le caractère d'un square. Un siècle plus tard, la place d'Italie a conservé sa géométrie partiellement désaxée, renforcée par le contraste entre le tissu urbain du XIXe siècle et celui de la deuxième moitié du XXe siècle. Le square central, agrémenté d'un jet d'eau, se distingue par son relief en creux qui l'abrite du bruit et, depuis 2005, les contre-allées et terre-pleins périphériques qui ont été réaménagés, offrant de nouvelles promenades.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants

- Désenclaver, redynamiser le jardin central et renforcer les usages
- Faciliter les liaisons piétonnes
- Faciliter les circulations piétonnes et cyclistes
- Apaiser les contre-allées et végétaliser les terre-pleins
- Intensifier les usages événementiels sur la couronne, notamment sur le parvis de la Mairie et du centre commercial

Le square central est sensiblement élargi afin de le rendre plus accessible et de réduire la longueur des traversées piétonnes, facilitant ainsi les parcours directs Est-Ouest et Nord Sud. Les contre-allées sont apaisées en zone de rencontre et les jardinets étendus sur les trottoirs. Les parcours cyclables sont complétés, sécurisés et mieux identifiés. Des équipements d'animation artistique lumineuse en lien avec les parvis et les façades du centre commercial et de la Mairie sont intégrés à l'aménagement.

Place des Fêtes : libérer et animer le cœur de place

Place restée toujours populaire et vivante, la place des Fêtes est très marquée dans sa physionomie par la rénovation urbaine des Trente Glorieuses, tout en ayant gardé les traces du square haussmannien. L'intervention de Bernard Huet en 1995 lui a redonné une cohérence postmoderne assumée, qu'incarne de manière controversée la pyramide. Elle souffre de dysfonctionnements communs à toutes les places : envahissement par la voiture, notamment les jours de marché, parcours piétons parfois peu lisibles, en particulier depuis la rue Compans, avec un passage trop réduit et couvert par une casquette inutile.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Réorganiser et conforter le marché
- Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
- Renforcer la présence du végétal
- Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
- Valoriser la fontaine

Le scénario retenu respecte les options approuvées par la votation de décembre 2014, organisée par la mairie du 19e.

Pour dégager le cœur de place, le marché est conforté autour du square, et partiellement réorganisé sur les rues Augustin-Thierry et Henri-Rivière au plus près des cheminements provenant de la rue de Belleville, ce qui permet d'animer ce secteur aujourd'hui perçu comme un « arrière ». L'ensemble de la voirie entourant la place est repensé pour agrandir les trottoirs, redonner de l'espace aux piétons, favoriser les circulations douces.

Au Sud, la voirie est réduite à une file de circulation et à une file de stationnement. Un espace piétonnier élargi séparé de la chaussée, permet à la fois l'installation du marché et le passage des vélos. Au Nord, la

rue Louise-Thuliez est réduite à un couloir de bus, une file de circulation et une bande cyclable à contre-sens. Les traversées piétonnes des carrefours Crimée/Fêtes et Louise-Thuliez/Bois/Lilas/Henri Ribière sont simplifiées et sécurisées par la suppression des îlots.

Toutes les rues sont mises en zone 30, voire pour certaines en zones de rencontre sous réserve d'une baisse des flux de circulation.

La pyramide sera supprimée pour créer un espace libre favorable à de nouveaux usages, ludiques, culturels et de vie de quartier. La liaison de la place avec son environnement est améliorée par la suppression de la couverture du passage Compans et l'ouverture des jardinières le long de la rue Louise-Thuliez. La place sera végétalisée de manière plus attrayante. L'axe de promenade correspondant à l'ancien tracé de la rue du Pré-Saint-Gervais sera mis en valeur par une meilleure liaison de la fontaine au cœur de place et la requalification de la placette Nord Est. L'éclairage amélioré participera à l'ambiance de la place.

Place Gambetta : élargir les musoirs et réduire le giratoire

La place Gambetta est la plus petite en surface des places retenues pour la requalification des places parisiennes. Elle est la parfaite illustration d'un dessin Haussmannien, transformé uniquement par la fontaine installée en 1992 et les éléments de mobilier urbain. Ce mobilier particulièrement envahissant empêche non seulement la lecture de son tracé régulier et la mise en valeur de la mairie du 20ème, mais aussi le déplacement confortable des très nombreux piétons.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants:

- Libérer, agrandir et végétaliser les terre-pleins au profit des piétons
- Apaiser et végétaliser les voies périphériques
- Valoriser le lien entre la place et le square Edouard-Vaillant
- Valoriser la liaison avec le cimetière du Père-Lachaise
- Relocaliser les arrêts et les terminaux de bus à l'arrière de la Mairie

Cœur du 20e arrondissement, la place Gambetta retrouvera son caractère vivant et animé. Ainsi les musoirs périphériques sont agrandis, végétalisés, désencombrés au profit d'usages de proximité. La rue du Japon est aménagée pour recevoir les terminus de bus. La lisibilité des arrêts de bus et des accès au métro ainsi que l'amélioration des traversées piétonnes, favorisent l'intermodalité.

Des aménagements végétaux renforcent la trame verte du quartier entre le cimetière du Père-Lachaise et le square Edouard-Vaillant. Une réflexion sera menée avec les habitants sur l'apaisement et la végétalisation de la première couronne de voies autour de la place.

ÉLÉMENTS DE BUDGET, DE METHODE ET DE CALENDRIER

Le travail de concertation et de conception mené depuis un an a également permis d'évaluer un coût d'aménagement estimé entre 35 et 40 M€ pour l'ensemble des sept places auquel s'ajoutera un budget

destiné au renforcement de la végétation. Les études de projet préciseront l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Cette enveloppe inclut une part consacrée à une nouvelle façon de travailler à l'aménagement de l'espace public, plus participative, plus à l'écoute des besoins des habitants et des usagers tout au long du projet. Ainsi, une consultation sera lancée auprès d'équipes pluridisciplinaires pour accompagner les nécessaires travaux de voirie et d'espaces verts par des démarches de co-conception et de coproduction avec les habitants, les écoles et universités voisines de chaque place, les associations et partenaires locaux, démarches de création qui pourront concerner du mobilier, des jeux, des dispositifs de végétalisation, des œuvres artistiques, temporaires ou pérennes, ou l'organisation d'événements de préfiguration ou d'accompagnement.

Ainsi, dès l'été prochain, les places du Panthéon et des Fêtes pourront expérimenter cette nouvelle manière de créer de l'espace public commun.

En parallèle, les services mèneront sur les places les plus circulées les études techniques nécessaires pour confirmer et préciser les choix de réorganisation de l'espace. Le cas échéant, comme sur la place de la Bastille dont la complexité et le caractère patrimonial nécessitent un soin particulier, des équipes de maîtrise d'œuvre architecturale paysagère et technique seront missionnées pour mener à bien les études de réaménagement.

Comme je m'y suis engagée, ces études et travaux seront conduits dans un souci de sobriété et de simplicité qui n'exclut pas l'ambition et la qualité, mais qui privilégie les investissements en faveur de nouveaux usages, destinés à toutes et tous.

Les activités économiques déjà présentes sur les places et les opportunités nouvelles que les réaménagements pourraient offrir seront prises en compte et sollicitées pour animer l'espace mais de manière équilibrée afin que les places restent également un espace de respiration libre et gratuit.

L'année 2016 sera consacrée à la poursuite des études et à la concertation avec les partenaires institutionnels. En parallèle, la concertation sur les usages et l'animation se développera avec les habitants, au travers d'ateliers de co-conception pilotés par des équipes professionnelles pluridisciplinaires, et donneront lieu le cas échéant à des préfigurations partielles. La Place des Fêtes verra des premiers travaux s'engager à l'automne 2016, en lien avec le déplacement du marché décidé suite à une votation organisée fin 2014.

L'année 2017 sera celle des études de détail, des études d'impact le cas échéant, des autorisations administratives et des consultations des entreprises. Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 (pour les places nécessitant le moins de procédures) à 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver le programme d'aménagement de chacune des 7 places parisiennes, de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation et du Panthéon, 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

LA MAIRE DE PARIS

2016 DVD 58 DEVE DU : Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 fixant les objectifs poursuivis par le projet de réaménagement de 7 places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta à Paris, 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements et arrêtant les modalités de la concertation liée à ce projet,

Vu le projet de délibération 2016-DVD 58 DEVE DU en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le programme de réaménagement de 7 places parisiennes : de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie,, de la Madeleine, de la Nation, du Panthéon,

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par M Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission.

DÉLIBÈRE :

Le programme de réaménagement des sept places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta, tel que présenté en annexe à la présente délibération, est approuvé et sera tenu à la disposition du public.

Paris dévoile les résultats de la concertation pour réaménager 7 places emblématiques

Après plusieurs mois de concertation, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a arbitré les projets de réaménagement de sept grandes places parisiennes. D'ici 2020, elles accorderont en moyenne 50% d'espaces en plus pour les piétons et les circulations douces et accueilleront de nouveaux usages imaginés et co-conçus par les Parisiens eux-mêmes.

En juin 2015, Anne Hidalgo lançait un appel aux Parisiens afin qu'ils donnent un nouveau visage à sept places parisiennes chargées d'histoire et de symboles : Bastille (4e, 11e, 12e), place des Fêtes (19e), Gambetta (20e), Italie (13e), Madeleine (8e), Nation (11e, 12e), Panthéon (5e).

La Maire de Paris avait fixé 4 grands objectifs à cette démarche :

1. Donner plus d'espace aux Parisiens et aux visiteurs, pour des usages diversifiés : culture, sport, détente, avec des mobiliers innovants.
2. Faciliter les circulations douces, les traversées piétonnes, l'accès aux transports en commun et l'intermodalité.
3. Valoriser l'architecture et l'histoire des places, tout en renforçant la place de la nature.
4. Ouvrir ces espaces sur la vie des quartiers, en faire des lieux de rencontre et de partage.

La Ville de Paris, avec le soutien des mairies d'arrondissements, a mené depuis une vaste concertation, qui s'est traduite par des réunions publiques, des marches exploratoires et une importante participation sur Internet, grâce à la plateforme idee.paris. De nombreux documents utiles avaient été mis à la disposition des Parisiens pour les accompagner dans cette démarche : études de circulation et d'ensoleillement, données historiques, etc.

Depuis février, les mairies d'arrondissements concernées organisent des réunions de restitution, pour présenter aux habitants les pistes à l'étude. Anne Hidalgo vient désormais d'arbitrer les scénarios qu'elle souhaite voir mis en œuvre. [Ils sont consultables dès aujourd'hui sur paris.fr](http://ils.sont.consultables.dès.aujourd'hui.sur.paris.fr).

« Nous lançons l'acte III de la vie des grandes places parisiennes. Après leur création, puis leur occupation par le tout-automobile, ce sont les Parisiens et les visiteurs qui vont les réinvestir. En moyenne, ces réaménagements prévoient 50% d'espaces supplémentaires pour les piétons et

les cyclistes », annonce Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.

« Ces places vont pouvoir accueillir de nouveaux usages, devenir plus agréables et plus équilibrées. Elles vont devenir de véritables lieux de vie et non plus seulement des lieux de passage, à l'image de la place de la République qui foisonne d'animations et est plébiscitée par toutes les générations et tous les publics », détaille Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.

L'Exécutif parisien a doté l'opération d'un budget allant de 30M€ à 40M€. Un appel à candidatures sera lancé dans les prochaines semaines, afin de désigner à l'été sept collectifs chargés de mener ces transformations. Ils associeront habitants, architectes, urbanistes, paysagistes ou encore médiateurs culturels. Les travaux de voirie débuteront en 2017. Tous ces aménagements verront le jour d'ici la fin de la mandature.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

2016 DFA 60 Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2016

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes appelés, comme chaque année, à délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la Ville de Paris : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises.

Les taux qu'il vous est proposé d'adopter sont inchangés par rapport à 2015, conformément à ce qui a été annoncé lors du Conseil de décembre 2015 et adopté dans le cadre du budget primitif pour 2016.

Il vous est donc proposé, pour l'année 2016, de reconduire les taux suivants :

- taxe d'habitation	13,38 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	8,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,67 %
- cotisation foncière des entreprises	16,52 %

Le produit des rôles généraux de ces impôts inscrit au BP 2016 est estimé à ce jour à 1 703,5 M€.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Contrat Paris'Commerces : bilan et évolutions après 3 mois de concertation

Olivia Polski, adjointe à la Maire, a présenté jeudi le bilan des 3 mois de concertation dans les 10 arrondissements concernés par le périmètre du futur Contrat Paris' Commerces. La restitution et les contributions des 700 participants aux réunions publiques ont permis d'ajuster ces périmètres, mais aussi de préciser les missions assignées au futur titulaire du contrat et les activités économiques à privilégier.

Anne Hidalgo et son adjointe Olivia Polski souhaitent amplifier le soutien aux commerçants et artisans de proximité mené depuis 2001. L'Exécutif parisien a déjà impulsé des dispositifs innovants, à l'image des opérations Vital'Quartier 1 et 2, qui servent aujourd'hui d'exemple à de nombreuses collectivités en France.

Outil parisien de la loi Pinel, le Contrat Paris' Commerces et ses secteurs d'intervention ont été définis d'après les résultats de l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Les périmètres concernés sont ceux touchés par la désertification commerciale, la monoactivité ou encore la vacance forte.

12 périmètres, 10 arrondissements, 10 réunions publiques, plus de 300 participants aux réunions et 400 contributions sur la plateforme internet dédiée : « La concertation pour le Contrat Paris' Commerces, qui s'est tenue de décembre 2015 à février 2016 a largement rassemblé les commerçants, les associations et les habitants, qui constituent les principaux acteurs de ce contrat », salue Olivia Polski.

L'adjointe à la Maire a dévoilé ce jeudi les ajustements et les adaptations qui seront intégrées à la mise en œuvre du Contrat Paris' Commerces, dès la fin de l'année 2016. Lors de cette large période de concertation, les participants ont pu proposer de nouveaux périmètres, tout comme ajuster et affiner ceux définis par la Ville et l'APUR. 4 d'entre eux vont ainsi être modifiés. Ils ont aussi contribué à définir les missions demandées à l'opérateur : travail en réseau avec les bailleurs sociaux, mise en place d'une démarche participative locale, commercialisation innovante des locaux (boutiques éphémères, baux dérogatoires, etc).

Les Parisiens souhaitent que la Ville privilégie l'installation d'activités alimentaires, artisanales, culturelles et/ou hybrides, des commerces qui font la part belle à l'innovation, qui favorisent les circuits courts, le bio mais aussi des activités commerciales accessibles à tous et à prix modérés.

Le Conseil de Paris se prononcera en mars sur le lancement de l'appel d'offres du Contrat Paris' Commerces. L'opérateur aura 12 ans et un budget de 37M€ pour mettre en œuvre, dans les 12 périmètres définis, le Contrat Paris' Commerces.

« Grâce à la forte mobilisation des Parisiens, des commerçants, des fédérations professionnelles et des arrondissements sur le Contrat Paris' Commerces, nous allons favoriser un tissu commercial plus dense et plus équilibré dans les périmètres ciblés, notamment dans les quartiers populaires », souligne Olivia Polski.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61



2016 DAE 249 Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Avec 62 000 commerces dont 7 200 commerces alimentaires, 71 marchés découverts et 9 marchés couverts, Paris est caractérisée par une forte densité et diversité commerciale. Sa moyenne de 280 commerces pour 10 000 habitants fait de Paris la 1ère ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne.

Toutefois, ce dynamisme d'ensemble s'accompagne, de certaines fragilités commerciales (vacance des locaux commerciaux, carence en commerces, monoactivité ou surreprésentation d'un type de commerces dans certaines zones ou fragilité du commerce culturel) qui ont nécessité, dès 2004, la mise en œuvre d'une politique volontariste de redynamisation commerciale et artisanale de certains secteurs du territoire parisien.

Cette volonté s'est notamment concrétisée par les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure conduites par la Ville de Paris et la SEMAEST ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 9 arrondissements (1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 10e, 11e, 12e, et 20e) touchés par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux, la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris souhaite aujourd'hui amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de Revitalisation artisanale et Commerciale (CRC), permis par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite Loi Pinel. L'État s'est inspiré du dispositif Vital'Quartier pour proposer cet outil à destination des collectivités locales qui permettra de soutenir une offre commerciale et artisanale diversifiée en favorisant le développement des très petites entreprises.

Par délibération 2015 DDEES 207, vous avez approuvé le lancement d'une concertation publique visant à mettre en œuvre ce contrat dans 12 secteurs du territoire parisien, conformément à l'article 19 de la loi Pinel.

Comme le prévoit la loi, la délibération de lancement de la concertation a été transmise au Préfet de Paris et au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris ainsi qu'au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile de France.

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme cette délibération a établi les conditions de la concertation publique.

Il vous est donc proposé par la présente délibération d'approuver le bilan de la concertation et de lancer la procédure d'attribution à un opérateur du contrat de revitalisation artisanale et commerciale à Paris.

1. Projet de contrat soumis à la concertation

Les 12 périmètres identifiés comme susceptibles de bénéficier du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, appelé Contrat Paris'Commerces ont été déterminés dans le cadre d'une étude intitulée « Le commerce à Paris, diagnostic et proposition », réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) courant 2015.

Ces périmètres, caractérisés par la fragilité du tissu commercial qui les constituent, sont les suivants : Saint-Denis (1er-2e), Fontaine-au-Roi (11e), Sedaine-Popincourt (11e), Daumesnil-Montgallet (12e), Saint-Mandé - Picpus (12e), Masséna (13e), Montsouris (14e), Didot-Vanves-Général Leclerc (14e), Castagnary (15e), Faisceau Nord-Est (18e – 19e), Les Hauts de Belleville (19e – 20e), Réunion-Bagnolet (20e).

Outre les périmètres d'intervention, les éléments du Contrat Paris'Commerces qui ont été soumis à concertation sont : la durée du contrat, la participation financière de la Ville de Paris, les moyens d'intervention pour mener à bien l'opération de revitalisation artisanale et commerciale et les activités à installer prioritairement dans les locaux commerciaux.

2. Les modalités de la concertation

Comme prévu dans la délibération 2015 DDEEES 207, la concertation s'est déroulée entre le 1er décembre 2015 et le 29 février 2016.

Une plate-forme, permettant de recueillir l'avis des parisiens, a été mise en ligne sur paris.fr.

Des réunions publiques (10 au total) se sont tenues dans chacun des arrondissements concernés par le périmètre du contrat et une réunion publique de restitution à l'Hôtel de Ville, présidée par Mme Olivia POLSKI Adjointe en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes s'est déroulée le 18 février 2016.

3. Le déroulé de la concertation

La plate-forme en ligne

Une plate-forme sur le site de paris.fr a été accessible du 1er décembre 2015 au 10 février 2016. Elle a recueilli les avis de 360 participants, 57% de femmes et 43% d'hommes. Les contributeurs habitent, en très grande majorité, les quartiers concernés. Ils y sont également salariés, étudiants, commerçants ou membres d'une association.

Près de la moitié des contributeurs se situent dans la tranche d'âge 20-39 ans.

Les propositions des Parisiens ont porté sur les problématiques commerciales qu'ils identifient dans leur quartier, sur les activités qu'ils souhaitent voir se développer et sur la définition des secteurs du futur Contrat Paris'Commerces.

Les réunions publiques

Une réunion publique s'est tenue dans chacun des arrondissements concernés par le Contrat Paris'Commerces. Ces réunions ont été présidées par l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes ainsi que par les maires d'arrondissements concernés ou leur représentant.

L'invitation à ces réunions publiques a été relayée auprès des habitants, des associations de commerçants et des conseils de quartier par les mairies d'arrondissements. Ces dernières ont

procédé à la mise en ligne de l'information sur leur site Internet et à la diffusion de flyers et d'affichettes dans les équipements publics et auprès des commerçants.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ont été conviées à chacune de ces réunions.

Conformément aux modalités de concertation approuvées par le Conseil de Paris des 16, 17 et 18 novembre 2015, l'étude intitulée « Le commerce à Paris, diagnostic et proposition » réalisée par l'APUR a été transmise préalablement aux réunions de concertation aux conseils de quartier concernés par les périmètres du projet.

Les 10 réunions publiques ont eu lieu aux dates suivantes :

Le 6 janvier 2016, dans le 18e arrondissement,

Le 20 janvier 2016, dans le 1er arrondissement,

Le 21 janvier 2016, dans le 2e arrondissement,

Le 28 janvier 2016, dans le 20e arrondissement,

Le 2 février 2016, dans le 11e arrondissement,

Le 3 février 2016, dans le 13e arrondissement,

Le 4 février 2016, dans le 14e arrondissement,

Le 5 février 2016, dans le 19e arrondissement,

Le 8 février 2016, dans le 15e arrondissement,

Et le 9 février 2016, dans le 12e arrondissement.

Ces réunions ont accueilli au total plus de 320 participants. La participation a été variable d'une réunion à l'autre, allant d'une quinzaine à une centaine de Parisiens par réunion.

Chacune de ces réunions, introduite par les élus, s'est déroulée en 2 phases :

Lors de la première partie de réunion, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et l'Apur ont présenté les objectifs et la nature du futur contrat ainsi qu'un état des lieux du commerce dans le secteur concerné .

La seconde partie de la réunion était consacrée à une discussion avec la salle et avait pour objet de préciser les éléments du contrat et de permettre aux Parisiens de proposer des aménagements ou des compléments aux éléments présentés en première phase.

La réunion de restitution à l'hôtel de Ville

La réunion de restitution de la concertation s'est tenue le 18 février 2016 à l'hôtel de Ville de Paris.

Cette séance, présidée par l'Adjointe en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes a réuni une centaine de participants : élus locaux, habitants, consulaires, syndicats professionnels, associations de riverains et de commerçants, bailleurs et services municipaux.

Lors de cette séance, l'APUR et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi ont présenté les résultats de la concertation tant dans ses aspects quantitatifs que qualitatifs et indiqué quels sont les apports de la concertation qui pourront être intégrés dans le cahier des charges du Contrat Paris'Commerces.

4. Les apports de la concertation

Les actions de concertation conduites dans le cadre des modalités prévues dans la délibération 2015 DDEES 207 ont visé à évoquer avec l'ensemble des participants les différents objectifs poursuivis par le Contrat Paris'Commerces ainsi que les impacts du projet.

Les échanges et débats ont permis une information et une consultation approfondie de tous les participants. Ces derniers ont également pu proposer des priorités et des axes d'intervention qui pourront être intégrés au cahier des charges de la consultation à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire du Contrat Paris'Commerces.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris, associées à l'élaboration du projet de contrat ont par ailleurs fait part de leur intérêt et de leur soutien pour la démarche engagée et indiqué souhaiter participer activement à la mise en œuvre du projet.

Les comptes rendus de ces rencontres, en ligne sur le site Internet de paris.fr témoignent de la richesse et de la qualité de ces travaux.

Les principaux axes de propositions des contributeurs

Les contributions en ligne ou lors des réunions publiques ont porté sur les thèmes suivants :

- **Proposer aux habitants et une offre de commerces diversifiée et de qualité.**

A l'occasion des réunions publiques et sur la plate-forme en ligne, les participants ont, à de multiples reprises, cité des activités qui font défaut dans leur quartier, et en particulier des commerces alimentaires (boucheries, fromageries, poissonneries...) et d'artisans. Ils ont également relevé des activités qui, de leur point de vue, sont surreprésentées et ne contribuent pas à l'attractivité commerciale de leur quartier (taxiphones, restauration rapide, épiceries...).

- **Installer des lieux de vie et d'animation.**

La demande d'installation de cafés de restaurants, de lieux ouverts à tous et contribuant à l'animation urbaine des quartiers a été formulée à de nombreuses reprises à propos des secteurs qui souffrent d'un manque d'attractivité et de densité commerciale (Castagnary, Faisceau Nord-Est, Hauts de Belleville, Réunion-Bagnolet notamment). Des exemples de lieux éphémères ou hybrides, proposant à la fois de la restauration, mais également un accès à des activités culturelles (expositions, librairies,...) ont été mentionnés par les participants à la concertation.

- **Enrayer la vacance commerciale et modérer les loyers commerciaux.**

Le sujet de la vacance commerciale est une problématique qui touche certains quartiers, notamment dans les périmètres des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et qui font l'objet d'un manque d'attractivité commerciale.

Ce sujet est régulièrement mis en parallèle avec celui de la cherté des loyers commerciaux qui ne permet pas le maintien de certaines activités artisanales, culturelles ou relevant de l'économie sociale et solidaire à Paris.

- **Installer des activités artisanales et de services de proximité**

Les participants aux réunions ont souligné la nécessité de maintenir des services de proximité (boulangers, bouchers, poissonniers, réparateurs, ...).

- **Accompagner les commerçants, les artisans et les porteurs de projets.**

La question de l'accompagnement à l'installation des porteurs de projet a été soulevée à de nombreuses reprises. En effet, les habitants et les commerçants ont relevé que l'accès aux locaux est souvent difficile pour les primo-créateurs d'entreprises. En effet, l'offre de locaux disponibles n'est pas toujours visible et par ailleurs les conditions de garanties et de loyers demandées par les bailleurs privés ou sociaux sont parfois incompatibles avec les capacités financières d'une entreprise en création et dont le modèle économique, lorsqu'il s'agit d'un concept novateur, n'est pas encore éprouvé.

- **Améliorer la gestion de l'espace public.**

Les sujets de la propreté, de la sécurité, de l'entretien de la voirie et de l'occupation illégale de l'espace public ont été souvent abordés, notamment dans les secteurs qui font face à une très forte attractivité commerciale.

- **Favoriser l'alimentation de produits issus de l'agriculture biologique et durable.**

La question de l'alimentation saine et durable a été soulevée par les habitants et les salariés des secteurs soumis à la concertation. Des exemples de bonnes pratiques mises en place à Paris, portées notamment par des structures d'économie sociale et solidaire qui proposent des produits issus de l'agriculture biologique ou des circuits-courts ont fréquemment été cités. La question de l'alimentation saine est souvent doublée de la problématique du prix. L'enjeu pour les participants est de pouvoir accéder à prix raisonnable à des produits sains.

Concernant les activités que les contributeurs aimeraient trouver dans leur quartier, l'alimentaire et la culture sont les secteurs les plus souvent mentionnés. Ainsi 34% des participants en ligne jugent que leur secteur est sous doté en activités alimentaires ou en restauration, 20% en commerces culturels et 13% en boutiques d'équipement de la maison.

Les évolutions des périmètres du projet

Neuf périmètres ont fait l'objet de propositions d'amendement lors de la concertation. Certaines contributions visent à faire évoluer les périmètres à la marge, notamment en intégrant des secteurs ou portions de rues adjacentes non prévues initialement. Celles-ci ont globalement été prises en compte sur quatre périmètres.

D'autres contributions proposent d'intégrer des zones dans lesquelles les bailleurs sociaux sont les propriétaires majoritaires des commerces en pieds d'immeubles. Or, les bailleurs sociaux ont vocation à conserver les locaux qu'ils gèrent en patrimoine et non de les céder à un autre opérateur.

Par ailleurs, s'agissant des bailleurs sociaux liés à la Ville de Paris, et compte-tenu des relations étroites que la ville entretient avec eux, d'autres cadres de coopération sont mis en œuvre pour améliorer la gestion de leurs locaux commerciaux. En effet, dans certains arrondissements, des commissions ad hoc existent et visent à fluidifier les échanges d'informations sur les besoins des quartiers en termes d'offre commerciale et sur les candidatures.

En outre, au quotidien, toutes les attributions de locaux des bailleurs sociaux sont soumises à l'avis de la mairie d'arrondissement et de la Maire de Paris.

Enfin, à la demande de la Maire de Paris, une structure de coopération inter-bailleurs est en cours de préfiguration, afin d'optimiser l'attribution de leurs locaux au profit de la diversité commerciale, grâce à une commercialisation concertée et appuyée sur une analyse fine des besoins locaux..

Des contributions visent à intégrer des secteurs dans lesquelles les problématiques commerciales résultent de problématiques de gestion de l'espace public et pour lesquelles le Contrat Paris'Commerces n'est pas l'outil adapté. Dans ces cas précis d'occupation illégale de l'espace public, de nuisances nocturnes ou olfactives, de non-respect des normes sanitaires, d'emplois informels... les situations relèvent de dispositifs coercitifs dont les compétences de police se répartissent entre la Maire de Paris et les services de l'Etat.

5. Caractéristiques du projet à l'issue de la concertation et constituant le cahier des charges du Contrat Paris'Commerces

La concertation a permis d'établir les caractéristiques du contrat comme suit :

Le périmètre du contrat:

A l'issue de la concertation les secteurs proposés initialement sont étendus selon les modalités suivantes :

Masséna (13e) : Intégration de l'ensemble de la dalle des Olympiades.

Didot-Vanves-Général Leclerc (14e) : Extension au secteur délimité par les rues Alésia – Losserland - Boulevard Brune-Didot.

Castagnary (15e) : Prise en compte des deux côtés de la rue Falguière et la rue Brancion jusqu'à la rue des Morillons.

Faisceau Nord-Est (18e – 19e) : Extension à l'est du secteur jusqu'à l'avenue de Flandre

Le périmètre du projet à l'issue de la concertation, est défini en carte jointe en annexe. Les deux côtés de voies délimitant les secteurs sont pris en compte dans le périmètre du projet.

Caractéristiques du contrat :

Le Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale que la Ville de Paris souhaite signer comprend les caractéristiques suivantes :

La durée du contrat serait en principe de 12 années

La Ville de Paris contribuera au financement de l'opération pour un montant prévisionnel de 37 millions d'euros, notamment sous forme d'avances remboursables.

Il sera demandé à l'opérateur de trouver des sources de financements complémentaires.

Le contrat sera mené aux risques de l'opérateur.

L'opérateur désigné à l'issue de la procédure de mise en concurrence bénéficiera de la délégation du droit de préemption urbain dont les modalités sont définies à l'article L213-3 du code de l'urbanisme.

Les missions confiées à l'opérateur :

Les missions confiées à l'opérateur viseront à revitaliser, dynamiser et diversifier le commerce et l'artisanat dans les secteurs précités.

L'opérateur pourra mener à bien ces missions en mettant en œuvre les moyens d'intervention suivants :

La réalisation d'études et de diagnostics commerciaux,

L'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption,

La réalisation de travaux d'aménagement,

La commercialisation et la gestion de locaux.

Pour chacun des secteurs concernés, il sera chargé de proposer un plan d'actions qui sera soumis à un comité de pilotage local et qui visera à :

Accompagner les jeunes créateurs d'entreprise et les commerçants dans leurs projets d'installation, d'animation et de développement

Travailler en réseau avec les autres opérateurs commerciaux et notamment la future structure de coopération qui réunira les bailleurs sociaux

Mettre en place une gestion et une commercialisation innovante des locaux (boutiques éphémères, baux dérogatoires ...).

Mettre en place une démarche participative locale qui associerait les mairies d'arrondissement, les directions de la Ville, les habitants, les associations de commerçants.

Participer à l'animation commerciale des secteurs concernés.

La diversification de l'offre

Les activités qui devront être recherchées et prioritairement installées dans les locaux maîtrisés par l'opérateur seront :

Des lieux de vie, de restauration, d'animation,

Des artisans et de services de proximité (coiffeur, pressing, cordonnerie, professions médicales et paramédicales, salles de sport),

Des commerces accessibles à tous, à prix modéré,

Des lieux de fabrication et artisanat d'art,

Des commerces proposant une alimentation saine, durable et de qualité (Circuits courts, bio, AMAP, vente directe, halle alimentaire),

Des activités d'économie sociale et solidaire,

Des lieux de culture, innovants et hybrides,

Des lieux destinés à l'enfance, à la jeunesse.

Critères d'analyse des offres

Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

La valeur technique de l'offre, appréciée à partir de la pertinence de l'analyse du marché de l'immobilier commercial, de la méthodologie proposée (stratégies opérationnelles et foncières) et du calendrier de réalisation envisagé ;

La performance et la fiabilité financière de l'offre appréciée au travers du bilan prévisionnel, de la contribution financière attendue de la Ville et des loyers prévisionnels de sortie

Procédure à mettre en œuvre pour démarrer l'opération

La procédure mise en œuvre sera celle prévue par le décret n° 2015-815 du 3 juillet 2015 relatif à la procédure d'attribution des contrats de revitalisation artisanale et commerciale modifié par le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux concessions et aux articles par les articles L. 1410-1 à L. 1411-19 du code général des collectivités territoriales.

.../...

En conclusion, je demande à notre assemblée de bien vouloir :

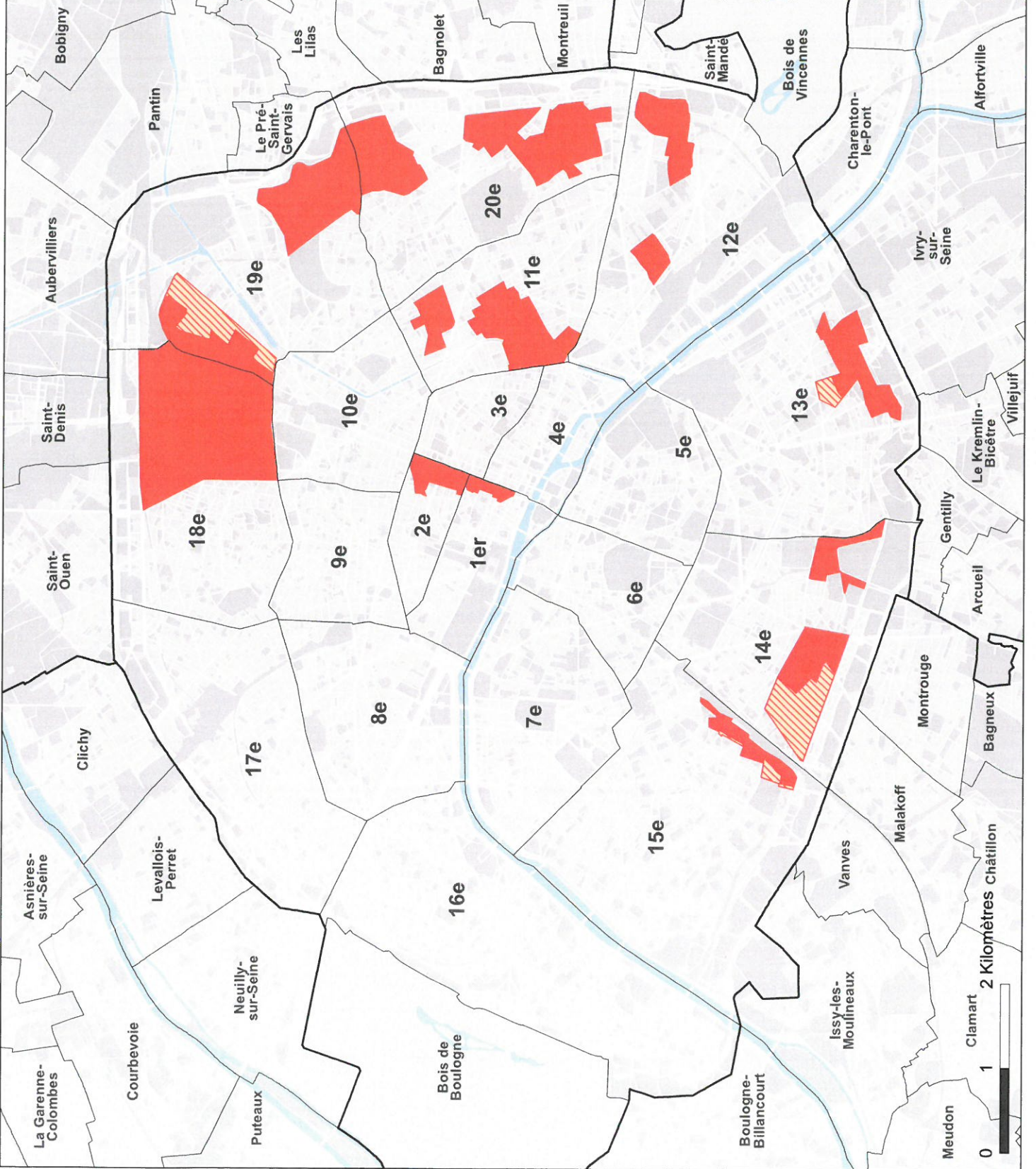
Approuver le bilan de la concertation,

M'autoriser à lancer la procédure d'attribution du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale à Paris selon les modalités définies précédemment et sur les périmètres délimités en annexe.

La Maire de Paris

CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Source: Ville de Paris,
APUR - 2015, BDCOM
2014





2016 DPA 23 : Contrat de performance énergétique piscines — Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Modalités de passation

Projet de Délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Climat Énergie, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 1er octobre 2007, et dont l'actualisation a également été adoptée à l'unanimité le 11 décembre 2012, la Ville de Paris s'engage notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur ses bâtiments publics de 30 % à l'échéance 2020 par rapport à 2004.

Les piscines sont, de par leurs usages et leur ancienneté, les équipements les plus énergivores du parc municipal, avec un ratio de consommation par m² de l'ordre de 1300 kWh par an en énergie primaire, contre 276 kWh pour la moyenne des bâtiments municipaux, avec également des consommations d'eau élevées.

Dans le cadre du Plan Nager à Paris adopté en juin 2015, des objectifs ambitieux ont été fixés pour réduire la consommation énergétique des nouvelles piscines et celles qui vont être rénovées : ainsi il est prévu que chaque rénovation importante permette de diminuer les consommations énergétiques d'au moins 20% grâce à des installations techniques modernes et performantes, favorisant la récupération de la chaleur ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau. Sur ce dernier point, l'objectif d'économie d'eau est d'au moins 10% par rapport à 2012.

Au titre des rénovations prévues d'ici 2020 et parmi toutes les piscines concernées, 10 établissements présentant le plus fort potentiel d'économies d'énergie et d'eau, ont été sélectionnés :

- piscine Georges Drigny 18, rue Bochart de Saron 75009
- piscine Château Landon 31, rue du Château Landon 75010
- piscine Dunois 70, rue Dunois 75013
- piscine Didot 22, avenue Georges Lafenestre 75014
- piscine La Plaine 13, rue du Général Guillaumat 75015
- piscine Auteuil 1, route des Lacs à Passy 75016
- piscine Bertrand Dauvin 12 rue René Binet 75018
- piscine Hébert 2, rue des Fillettes 75018
- piscine Mathis 15, rue Mathis 75019
- piscine Rouvet et bains-douches Rouvet 1, rue Rouvet 75019 (équipements indissociables)

Le programme de travaux de gros entretien et réparation (GER) pour ces 10 établissements est estimé à 15 millions d'euros. Ces GER permettront d'améliorer la qualité d'usage (rénovation de certains locaux, accessibilité handicapés, amélioration de la qualité de l'air, réduction du nombre de pannes techniques...) mais également la performance énergétique. Des travaux spécifiques à la performance énergétique pourront également être menés.

Afin d'atteindre les objectifs municipaux ambitieux sur plusieurs établissements, il est proposé de mettre en place un contrat de performance énergétique (CPE-piscines) qui prendra la forme d'un marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance.

Ce dispositif permet d'obtenir du titulaire une obligation de résultat d'économies d'énergies. Il permet également de réaliser un volume important de travaux, de regrouper l'analyse de l'ensemble des sujétions techniques de ces établissements (traitements de l'air et de l'eau, chauffage...) aujourd'hui portées par différents services municipaux.

Une étude de faisabilité, en cours de réalisation, permettra d'établir un programme fonctionnel sur la base de plusieurs scénarii sur lesquels la maîtrise d'ouvrage devra se prononcer. Cette étude permettra d'arbitrer le périmètre définitif et la nature des travaux à intégrer dans le contrat de performance énergétique en cernant les gains atteignables, les combinaisons de travaux possibles ainsi que leur coût. Des propositions de calibrage de l'enveloppe budgétaire pourront être formulées pour optimiser les gains énergétiques tout en intégrant les travaux de GER indispensables à l'amélioration de la qualité d'usage.

Les possibilités d'intégration d'énergies renouvelables et d'énergies de récupération seront également étudiées.

Les interventions inscrites dans ce CPE-piscines devront viser un gain énergétique moyen minimum de 30%, une économie d'eau minimum de 10% et intégrer au maximum des travaux de gros entretien et réparation (GER).

A terme, la maintenance et l'exploitation des installations techniques seront déléguées au titulaire du CREM sur la durée du contrat, à l'exception des prestations réalisées aujourd'hui par les agents des équipements de la direction de la Jeunesse et des Sports (lavage des filtres, analyses d'eau...). Ces aspects seront contractualisés afin de s'assurer que l'atteinte des objectifs de performance et donc des éventuelles pénalités ne soient pas contestées par le futur titulaire.

Les fonctions accueil, nettoyage et surveillance des équipements resteront dévolues aux agents municipaux. Un programme de formation sera intégré au contrat. Cette formation permettra aux agents de maîtriser et utiliser les technologies qui seront mises en place.

Les impacts pour les usagers seront limités par l'intégration dans le programme du CPE-piscines, de contraintes empêchant la fermeture simultanée de deux piscines sur un même territoire. Le programme définitif et les calendriers de travaux seront ainsi arrêtés en concertation avec les Mairies d'arrondissement concernées. La période des travaux devrait s'échelonner de fin 2018 à fin 2020.

Dans un second temps, une délibération globale sera soumise au Conseil de Paris au cours de second semestre 2016 afin de présenter le programme du projet, d'approuver le principe de l'opération du Contrat de Performance Energétique - Piscines ainsi que les modalités de passation des différentes consultations nécessaires à son bon déroulement.

Les piscines présentent une complexité technique très spécifique, et au vu du caractère novateur du montage cette opération, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) s'avère nécessaire pour accompagner la préparation et le lancement de la consultation. Compte tenu de l'estimation globale de ce projet, une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen devra être lancée.

Les prestations des différents intervenants composant l'AMO ne peuvent être scindées. En effet, l'obtention de performances énergétiques élevées dans des sites techniquement complexes et la bonne exécution des missions imposent une interaction forte des acteurs tout au long du processus. Il est ainsi attendu la rédaction d'un dossier de consultation unique dont les pièces associent autant les sujets juridiques, que techniques, ou performantiels. Aussi, le présent marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ne sera pas alloti.

La durée de ce marché sera de 2 ans et 4 mois recouvrant les phases de préparation et de lancement de la consultation et s'achevant 4 mois après la publication de l'avis d'attribution du marché de CREM. Ce marché est à prix forfaitaires et révisables.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 23, nature 2313, rubrique 413, mission 88000-99-010 du Budget d'Investissement, exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'approuver le principe de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la préparation et du lancement du Contrat de Performance Énergétique - piscines ;
- d'approuver les modalités de passation de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ou, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou d'offres inappropriées au sens de l'article 35-II-3, ou encore si les offres sont irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 35-I-1° du code des marchés publics, et dans l'hypothèse où la Commission d'Appel d'Offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, d'autoriser le lancement de la procédure négociée conformément aux articles 35-I-I°, 35-II-3, 59, 65 et 66 du code précité ;
- d'approuver les pièces administratives dont les textes sont joints à la délibération (règlement de la consultation, acte d'engagement et ses annexes et cahier des clauses administratives particulières) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 23, nature 2313 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016 et exercices ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



2016 DVD 61 Matériaux neufs et recyclés. Fixation des prix de vente et création d'un secteur distinct.

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Chaque année, à l'occasion des travaux réalisés sur le domaine public, environ 10 000 tonnes de pierres naturelles sont récupérées au gré des chantiers réalisés dans les rues de la capitale. Il s'agit essentiellement de granit sous la forme de pavés, dalles et bordures de trottoirs.

Outre ces éléments en pierre naturelle, le mobilier urbain (tel que des grilles d'arbres ou des bois de bancs publics) est en grande partie récupéré. Dans le cadre de la promotion de l'économie circulaire, ces matériaux « nobles » et mobiliers urbains sont envoyés au dépôt de la Direction de la voirie et des déplacements à Bonneuil sur Marne où différentes opérations (décrochage, tri, bouchardage, sciage...) permettent leur réutilisation pour des aménagements réalisés par différentes directions de la Ville.

Les nouvelles dispositions prises par la Ville de Paris en matière de réfection de voirie, après les travaux menés par les intervenants extérieurs à celle-ci intervenant sur le territoire métropolitain et l'intérêt grandissant porté à l'économie circulaire par les aménageurs, conduisent aujourd'hui, à considérer les modalités de transfert de ces matériaux dont la quantité stockée est supérieure aux besoins propres des aménagements parisiens.

Dans cette perspective, il est nécessaire de créer des prix de vente de ces différents matériaux récupérés sur les chantiers. Ces prix ont été calculés (au mètre linéaire, au mètre carré ou à la tonne suivant la nature du produit) à partir du coût de revient pour la Ville des différentes opérations de traitement, depuis l'extraction jusqu'au produit fini en passant par le transport des matières premières et en tenant compte de l'économie réalisée en l'absence de mise en décharge de ces matériaux. Leur mise en vente sera décidée notamment en fonction de l'état des stocks et des besoins propres pour les directions de la Ville. Pour les demandes ne concernant pas des travaux sur le domaine public, le tonnage minimum sera de 5 tonnes pour les matériaux en pierre naturelle.

Afin que la Ville de Paris garde l'entière maîtrise des matériaux posés sur la voie publique, il est envisagé un approvisionnement à partir des stocks de la Ville de matériaux neufs pour les réfections de voirie réalisés par des tiers extérieurs. Le prix de vente de ces matériaux sera égal au prix d'achat par la Ville. Pour l'ensemble de ces prix de vente il sera appliqué une majoration de 10% pour frais généraux.

Dans la mesure où cette activité relève du secteur concurrentiel, elle doit être assujettie à la TVA car pouvant être exercée par des entreprises du secteur marchand.

Assurant à la fois des activités assujetties à la TVA et des activités exonérées, la Ville est soumise, comme tout assujetti partiel, à des obligations comptables spécifiques : l'article 209-I de l'annexe II au code général des impôts (CGI) prévoit que les opérations d'une même personne qui ne sont pas soumises à des dispositions identiques au regard de la TVA doivent être comptabilisées dans des comptes distincts.

En effet, il ne peut être déduit sur la TVA recouvrée en recettes selon un régime donné de taxation, que la TVA ayant grevé des dépenses effectuées pour la réalisation même de ces encaissements particuliers : il est alors nécessaire d'isoler ces opérations des flux comptables relatifs à des activités soumises à un autre régime TVA, puisque ces dernières n'ouvrent pas pour leur part aux mêmes droits à déduction sur la TVA payée.

Cela implique la constitution d'un secteur distinct dans le budget de la Ville, dans lequel seront réalisées les recettes et dépenses assujetties à la TVA et afférentes à la revente de matériaux recyclés. Elles y seront comptabilisées hors taxe, quand le reste des recettes et dépenses de la Ville sont par principe inscrites toutes taxes comprises.

Je soumets donc à votre approbation le principe de la vente de matériaux neufs et recyclés ainsi que la création d'un secteur distinct.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



2016 DEVE 41 - Stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien - Adoption d'un Plan « Ruches et Pollinisateurs » pour Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'abeille domestique participe à la pollinisation à l'origine de la reproduction végétale et contribue avec l'ensemble des insectes pollinisateurs au maintien de la vie sur notre planète. Toutes ces espèces sont considérées comme des sentinelles donnant l'alerte sur les dangers qui menacent à la fois l'équilibre naturel et la santé des hommes.

Or, depuis plusieurs années, les insectes pollinisateurs sont menacés par des modifications de leur milieu de vie, en particulier en raison de l'utilisation intensive des pesticides, dont les effets ne sont pas sans conséquence pour tous les insectes pollinisateurs mais aussi pour l'Homme.

Ainsi l'abeille et les pollinisateurs sont à la fois témoins et victimes de la dégradation de l'environnement. Ils sont aussi un formidable vecteur de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Depuis plusieurs années, les ruches prospèrent en ville. Paris compterait près de 700 ruches. Le patrimoine municipal, quant à lui, accueille 143 ruches réunies dans 23 ruchers, gérés par des associations ou des particuliers apiculteurs dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. Ces apiculteurs se sont engagés à développer des ruchers pédagogiques afin d'informer le public sur la question des abeilles domestiques et plus largement sur les insectes pollinisateurs.

Cette mandature a fixé pour objectif de renforcer la place de la nature à Paris, notamment à travers l'installation de ruches et la valorisation de leur miel.

Afin d'accompagner, de susciter et de renforcer les projets en faveur des pollinisateurs, je vous propose que la ville se dote d'un Plan « Ruches et Pollinisateurs » pour Paris, concrétisation d'une stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien d'ici 2020. Ce plan d'actions serait l'occasion de mettre en œuvre tous les vecteurs de développement des ruchers à Paris, avec une attention particulière pour l'ensemble des insectes pollinisateurs sauvages, dont l'action est complémentaire de celle des abeilles domestiques. En effet, des études récentes ont pointé le rôle essentiel de l'ensemble des pollinisateurs dans la production alimentaire. Ainsi, une étude effectuée sur 41 systèmes de cultures dans 600 champs répartis sur les cinq continents a démontré d'une part que plus les pollinisateurs sauvages (essentiellement des abeilles) visitent une fleur, plus la fructification augmente, quel que soit le système de culture et d'autre part, que la fructification maximale n'est atteinte que lorsque les fleurs sont visitées à de nombreuses reprises à la fois par des abeilles domestiques et par des abeilles sauvages. Ce Plan s'articule autour de 4 axes d'interventions, regroupant 12 actions complémentaires en faveur de l'abeille domestique comme de l'ensemble des pollinisateurs.

Le premier axe d'intervention vise à **développer un environnement favorable aux pollinisateurs.**

Trois actions complémentaires le composent :

- **Augmenter les ressources en nectar et en pollen**

L'ambitieux programme de végétalisation de la mandature sera l'occasion de planter des végétaux nectarifères.

- **Limiter les causes de mortalité de l'abeille domestique**

Depuis 2001, la Ville de Paris a engagé une réduction des produits phytosanitaires dans ses espaces verts. Lancée en 2007, la politique du « zéro phyto » pour les jardins labellisés « Eco-cert » s'est poursuivie en 2012 avec l'obtention du nouveau label national « éco-jardin ». Désormais, avec cette démarche appliquée dans tous ses parcs, jardins et cimetières, la Ville de Paris entend participer à la protection des insectes pollinisateurs. Pour aller plus loin encore, la Ville encouragera les autres gestionnaires d'espaces verts du territoire à en faire de même.

Parallèlement, un plan de lutte contre le frelon asiatique sera développé en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

- **Favoriser l'ensemble des pollinisateurs**

Mouches, guêpes, abeilles sauvages ou solitaires, bourdons, papillons, scarabées, etc., ils sont nombreux à butiner et polliniser dans l'ombre nos plantes cultivées et sauvages. Pour favoriser, l'ensemble des pollinisateurs dont l'action est complémentaire de celle de l'abeille domestique, en complément des ruchers, des abris à pollinisateurs ou hôtels à insectes seront implantés dans les jardins dont la diversité végétale est la plus riche. Les acteurs du domaine non municipal seront invités à œuvrer dans cette voie.

Le deuxième axe d'intervention vise à **favoriser l'installation de nouveaux ruchers sur le patrimoine municipal et sur celui d'autres acteurs privés, publics ou parapublics.**

Quatre actions complémentaires le composent :

- **Planter de nouveaux ruchers sur les bâtiments municipaux et dans les jardins partagés**

Le déploiement sur le domaine de la Ville de Paris devra être exemplaire. Les Mairies d'arrondissement et les jardins partagés qui le souhaitent pourront également accueillir des ruchers.

- **Mobiliser les directions pour évaluer la création de ruchers pour chaque opération de rénovation ou de création de bâtiments ou d'aménagements**

Au stade de la conception, la question de l'implantation d'un rucher sera examinée en vue soit d'intégrer le rucher dans l'équipement soit de déterminer un emplacement adapté pour l'accueil ultérieur d'un rucher.

- **Lancer un appel à projets pour l'installation de nouveaux ruchers à Paris**

Afin de favoriser l'implantation de ruchers, la Ville accompagnera les propriétaires et copropriétaires qui souhaitent développer des projets apicoles sur leur bâti ou leurs jardins. Afin de mettre en réseau ces propriétaires et copropriétaires et les apiculteurs professionnels ou amateurs, la ville mettra en oeuvre un appel à projets dédié.

- **Faciliter la procédure d'installation de ruches sur le patrimoine municipal**

Dans la continuité des travaux entrepris sous la précédente mandature, une charte des ruchers entre la ville et les apiculteurs de son domaine sera établie qui fixera notamment une procédure facilitée d'implantation de nouvelles ruches et de conventionnement.

Ces nouvelles installations se feront dans le respect de l'arrêté préfectoral du 20 mai 1895, qui fixe notamment la distance minimale à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie.

Le troisième axe d'intervention vise à **faciliter la vente du miel et des produits dérivés.**

Deux actions complémentaires le composent :

- **Faciliter la vente du miel produit sur le patrimoine municipal**

Pour les associations qui le souhaitent, un avenant à la convention d'occupation sera conclu afin d'établir les conditions de vente.

Une réflexion sera également menée sur les moyens de faciliter la fabrication du miel pour l'ensemble des apiculteurs parisiens, la miellerie collective en étant un exemple.. Cette réflexion associera les services de la ville et ses partenaires désireux de développer des ruchers et du miel sur leur patrimoine.

- **Développer une marque Miel de Paris**

La ville créera une marque Miel de Paris permettant d'identifier les miels produits sur son patrimoine, ce miel sera pour partie vendu à la boutique Paris rendez-vous.

La possibilité d'une appellation sera étudiée.

Afin de faire connaître et reconnaître la qualité de ce miel, la Ville encouragera la participation au concours des Miels d'Ile de France, organisé par l'Association pour le développement de l'Apiculture en Île de France(ADAIF) et la Société Centrale d'Apiculture (SCA).

Le quatrième axe d'intervention vise à **développer l'information et la sensibilisation sur le sujet.**

Trois actions complémentaires le composent :

- **Développer un plan de communication sur Paris.fr**

La communication devra aborder tous les enjeux du développement des ruchers et de l'ensemble des pollinisateurs à Paris et montrer son importance pour l'agriculture urbaine, l'économie circulaire de proximité et la préservation de la biodiversité.

- **Développer des actions vers différentes cibles**

La fête de l'abeille et du miel de Paris, dont la première édition le 20 juin 2015 a été un succès, sera reconduite. Des actions en direction des gestionnaires d'espaces pouvant accueillir des abeilles seront spécifiquement développées ainsi que des actions vers les publics scolaires et familiaux. Des actions spécifiques relatives à la question des pollinisateurs sauvages et notamment des abeilles sauvages ou solitaires seront aussi proposées à ces différents publics.

Enfin, des formations seront proposées pour encourager les vocations d'apiculteurs.

- **Obtenir la labellisation APIcité**

Conformément au vœu adopté en Conseil de Paris, en mars 2015, la Ville s'engagera dans la labélisation de son action en faveur des abeilles et des pollinisateurs à travers un label développé spécifiquement par l'UNAF, Union nationale de l'apiculteur française, pour les collectivités désireuses de valoriser leur action en faveur des pollinisateurs.

Ce premier Plan « Ruches et Pollinisateur » de Paris met en valeur les actions actuellement menées ou à mettre en œuvre par la Ville de Paris.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter cette stratégie de développement des ruchers et de m'autoriser à signer tous documents afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Paris

La Maire de



2016 DAC 233 Subvention (1.050.000 euros) et avenant avec l'association La Place - centre culturel hip hop (1e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Paris soutient un projet de centre culturel dédié au Hip Hop qui sera situé au cœur des Halles, au sein de la Canopée. Conçu comme un lieu de vie, de transmission et de travail, le centre hip hop sera situé au premier étage de l'aile nord de la Canopée. Ce centre aura pour vocation la diffusion, la création et la transmission dans tous les champs et disciplines de la culture hip hop, à destination d'un public le plus large possible. L'ouverture au public du centre est prévue pour le printemps 2016.

Il apparaissait nécessaire, pour garantir l'ouverture du lieu dans de bonnes conditions, d'incarner d'ores et déjà le projet dans une équipe qui puisse œuvrer, en lien avec la Ville de Paris pendant une période de préfiguration, à la définition du projet artistique et économique du lieu.

Il a donc été décidé par la Ville et le Département de Paris, ainsi que par le Département de Seine-Saint-Denis, de créer une association culturelle régie par la loi de 1901, intitulée La Place - centre culturel hip hop, afin de conduire une préfiguration du futur équipement, puis l'exploitation de l'équipement.

L'équipement comportera 2 salles de diffusion de 400 places debout et 100 places assises, 8 espaces de pratique et de création, dont un studio d'enregistrement ainsi qu'un espace dédié à l'entrepreneuriat.

Dès le printemps 2016, après un premier temps inaugural de portes ouvertes et d'événements, La Place mettra en œuvre ses activités élaborées pendant la période de préfiguration, notamment en programmant des événements - concerts, spectacles de danse, conférences, projections- et en accueillant des équipes artistiques dans ses espaces de pratique pour des résidences de création. Après la période inaugurale, les premiers temps forts se dérouleront aux mois de juin et juillet, puis à la rentrée de septembre.

De plus, dans le cadre de son programme autour du street art, et plus généralement de sa programmation artistique autour de l'Euro 2016, La Place a conçu un projet street art intitulé 11 de tes rêves. L'enjeu est de mettre en valeur 11 joueurs de légende choisis et sélectionnés par les Parisiens à l'issue d'une consultation en ligne. Ces derniers seront invités à voter pour élire ceux qui seront mis à l'honneur. Des artistes proposeront une interprétation artistique et figurative de l'identité de chaque joueur : un geste, une attitude, une caractéristique physique etc. qui lui est propre et qui le rend reconnaissable, en réalisant une œuvre par joueur sur plusieurs structures ad hoc pour le projet dans l'espace public. La Place s'assurera de la cohérence du choix du lieu d'implantation des œuvres et du parcours proposé dans l'espace public. La Place prendra le soin de sélectionner des artistes qui livrent régulièrement des performances live en public, habitués à travailler dans la rue dans un environnement interactif. Une fois réalisées, La Place organisera un certain nombre d'événements artistiques et festifs autour de ces œuvres : invitation d'un des 11 joueurs représentés à venir à la rencontre du public, tenue de fêtes de quartier populaire avec DJ set, tournoi de foot pour les enfants, etc. Ce projet se concrétisera entre mai et juillet 2016.

Afin de soutenir ce projet innovant, et dans le cadre du soutien de la Ville aux actions en faveur du développement du street art, ainsi que des actions culturelles autour de l'Euro 2016, je vous propose d'attribuer à l'association une subvention de 150.000 euros pour la réalisation de ce projet. Par ailleurs, par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015, vous avez bien voulu accorder au titre de 2016, un acompte d'un montant de 200.000 euros représentant 50 % du montant de la subvention de fonctionnement versée en 2015. Je vous propose d'attribuer à l'association La Place - centre culturel Hip Hop une subvention dont le

montant pour l'aide au fonctionnement est fixé à 1.100.000 euros, soit un complément de 900.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Le montant total de subvention au titre du projet 11 de tes rêves, et au titre de l'aide au fonctionnement du lieu, s'élève donc à 1.250.000 euros pour l'année 2016.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention annexé au présent projet.

La Maire de Paris

LA PLACE: 1^{er} CENTRE CULTUREL DÉDIÉ AU HIP HOP À PARIS

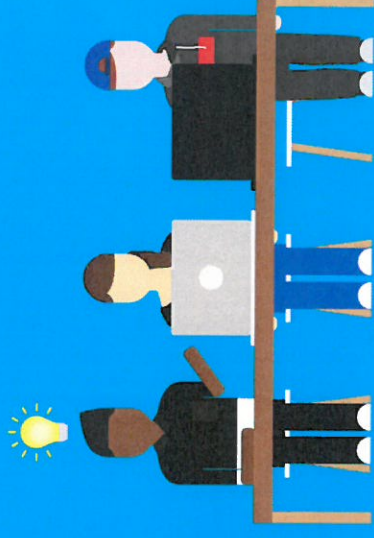


**Un lieu co-construit
avec le mouvement
Hip Hop**



1 400 m²

pour la pratique, la création
et la diffusion du Hip Hop
(musique, djing, graff, danse, etc)



**Un lieu pour
les entrepreneurs
du Hip Hop :**
incubation et co-working



2016 DAC 533 Subventions (905.000 euros) et conventions avec 29 sociétés et 1 association

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 36 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année, dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma.

Les salles indépendantes programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale, qui permet aux Parisiens de découvrir des auteurs moins connus ou des filmographies du monde entier peu diffusées, ou bien de revoir des films faisant partie du patrimoine cinématographique.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 27 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Par ailleurs, la situation concurrentielle dans certains quartiers parisiens rend l'accès aux films Art et Essai porteurs complexe. Le soutien aux salles indépendantes apparaît ainsi primordial pour soutenir la pérennité de leurs activités.

En outre, l'année 2015 a été difficile pour les salles de cinéma indépendantes et d'Art et Essai, qui ont connu une baisse de leur fréquentation dans les mois qui ont suivi les attentats, notamment de la part du public scolaire et familial.

En 2016, le soutien de la Ville aux salles indépendantes (définie par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication), le plus souvent classées Art et Essai, se portera sur 36 salles de cinéma, soit 82 écrans.

L'ensemble de ces soutiens permettra en outre à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec un des parcs de salle le plus dense au monde, présentant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc, de m'autoriser à signer les 30 conventions ci-jointes avec 30 établissements cinématographiques parisiens, pour un montant total de 905.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la sante
Sous-direction de la sante

2016 DASES 101G Subvention (848 976 euros) et convention avec l'association GAIA PARIS (11^e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'Hôpital Lariboisière à Paris (10^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis ci-après a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 848 976 € à l'association GAIA PARIS, en vue de l'aménagement d'une structure sanitaire et sociale innovante pour les usagers de drogues « salle de consommation à moindres risques (SCMR) » dans les locaux de l'Hôpital Lariboisière (Bâtiment Pierre Laurent) situé 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème}.

Paris se place au premier rang des départements français confrontés aux questions de dépendance et la Région Ile-de-France demeure actuellement encore particulièrement touchée par les problèmes d'usage de drogue.

De nombreux usagers de drogues sont présents sur le territoire parisien depuis la fin des années 70. Plusieurs quartiers sont concernés par cette présence d'usagers de drogues dans l'espace public, en lien le plus souvent avec des territoires urbains en friche ou abandonnés, ou à des espaces d'échanges et de transports. Depuis plusieurs années, l'essentiel des quartiers concernés se situent dans le Nord-Est parisien : les quartiers des gares du Nord et de l'Est, certaines parties du 18^{ème} arrondissement dont la porte de la Chapelle et boulevards extérieurs, le quartier de Stalingrad.

Dans ce contexte, la lutte contre la drogue et les conduites addictives doit reposer sur une politique globale de prévention et de réduction des risques. Différents dispositifs existent déjà en France et notamment à Paris (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), distributeurs/échangeurs de seringues, maraudes spécifiques) et ont montré depuis longtemps leur efficacité (faibles taux de contamination HIV des usagers contrairement à d'autres pays, accompagnement social, mortalité moins importante,...). Pour autant, ces dispositifs ont aussi montré certaines limites, notamment sur une population d'usagers très précaires.

Prenant exemple sur ce qui existe actuellement dans plus de 90 villes en Europe et dans le monde, le Conseil de Paris s'est prononcé, le 19 octobre 2010, en faveur de l'expérimentation d'au moins une salle de consommation à moindre risques dans la capitale.

Le dispositif des salles de consommation à moindres risques (SCMR) est inclus dans l'axe « prévention » de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé. L'article 43 de cette loi autorise l'expérimentation des salles de consommations à moindre risque pour une durée maximale de six ans à compter de la date d'ouverture du premier espace, dans le respect d'un cahier des charges national arrêté par le Ministère de la Santé.

Dans le cadre de la politique publique de réduction des risques auprès des usagers de drogues, le Département de Paris, la MILDECA, l'ARSIF, l'AP-HP, la Préfecture de Paris, et l'association GAIA PARIS se mobilisent chacune dans leur champ de compétence pour permettre la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques à Paris.

Les salles de consommation à moindres risques (SCMR) sont des structures où des usagers de drogues peuvent venir consommer des produits qu'ils apportent eux-mêmes, sous la supervision de personnels qualifiés. Les SCMR hébergent aussi des services socio-sanitaires destinés aux usagers.

Les objectifs des SCMR sont de :

- Contribuer à réduire, chez les usagers injecteurs, les risques de surdose, d'infections et d'autres complications liées à la consommation de drogues en fournissant des conditions d'injection sécurisée et du matériel stérile.
- Contribuer à faire entrer les usagers de drogues actifs dans un processus de réduction des risques et de soins, et un nouveau parcours de vie :
 - en atteignant les usagers injecteurs à haut risque qui ne fréquentent pas les dispositifs existants de réduction des risques en améliorant les capacités des usagers à adopter des comportements de prévention, de réduction des risques et des dommages;
 - en encourageant les usagers à pratiquer des dépistages de maladies infectieuses (VIH, hépatites notamment) afin de connaître leur statut sérologique.
 - en permettant l'accès aux soins
- Contribuer à faire entrer les usagers de drogues actifs dans des processus de sevrage ou de substitution (transition vers des modes de consommation à moindres risques)
- Contribuer à améliorer l'accès des usagers aux droits et aux services sociaux
- Réduire les nuisances dans l'espace public : limiter les troubles liés à la consommation de drogues dans l'espace public et les espaces privés.

Depuis 2010, un important travail partenarial a été engagé pour préparer l'ouverture d'une SCMR à Paris. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires, et une importante concertation a eu lieu avec les riverains. Ainsi, la Mairie du 10^{ème} arrondissement s'est déclarée volontaire pour que cette expérimentation ait lieu sur le quartier de la Gare du Nord, très concerné par cette problématique, et a notamment organisé plusieurs réunions de concertation et d'information auprès des habitants. Cette concertation sera poursuivie tout au long de l'expérimentation.

Dès 2012, le Département a passé une convention avec GAIA (Délibération 2012 DASES 658G) qui visait à participer à la phase de préfiguration d'au moins une structure médico-sociale innovante, à la sensibilisation et à l'information sur les enjeux et les futures modalités d'exercice de ces nouveaux outils sanitaires. En parallèle a été mis en place un groupe de travail inter-associatif chargé de faire des propositions concernant les modalités d'intervention sanitaire et sociale de la salle de consommation à moindres risques et de proposer un cadre de travail commun, notamment sur les éléments de formation professionnelle pluridisciplinaire nécessaires pour les futures équipes amenées à intervenir dans ce type de structures.

Au cours des derniers mois, et dans l'attente du vote de la loi du 26 janvier 2016, les échanges se sont renforcés en lien avec les Mairies des 10^e, 18^e et 19^e ainsi que l'ensemble des acteurs de la prévention et de la réduction des risques.

Pour garantir le bon fonctionnement de la salle, son insertion dans le quartier, la tranquillité des riverains comme le respect de la réglementation, un important travail partenarial a été engagé avec la Préfecture de Police depuis plusieurs années. Cela a notamment conduit en janvier 2014 à la création d'une Brigade Spécialisée de Terrain (BST), équipage de police dédié au secteur de la Gare du Nord, connaissant le territoire et ses problématiques, ainsi que l'ensemble des acteurs de la réduction des risques. Cette

présence policière renforcée et fidélisée sur le secteur constitue un atout fort, de même que la forte mobilisation du Commissariat du 10^e arrondissement comme celle de la Préfecture de Police sur cette question.

De même, il convient de saluer la mobilisation du Parquet de Paris sur ce secteur : ainsi, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance a été instauré autour de la Gare du Nord en 2014 afin de renforcer la coordination de tous les acteurs, de permettre un suivi fin de la situation dans le secteur et d'apporter des réponses adaptées. Présidé par le Parquet de Paris, il se réunit toutes les 6 semaines, associant la Ville de Paris, la Mairie du 10^e arrondissement, le Commissariat du 10^e ainsi que la SNCF.

Dans la continuité de cet engagement, le Parquet de Paris participe étroitement aux échanges en vue l'ouverture de la SCMR. Ainsi, sur la base de la circulaire de politique pénale rédigée par le ministère de la Justice, le Parquet rédigera des instructions permettant de garantir le bon fonctionnement du site, la tranquillité des riverains et le respect de la loi.

Les conditions locales préalables d'un dispositif sécurisé et coordonné avec les partenaires concernés en matière de police, justice et santé ont donc été réunies, avec un lieu d'implantation adapté dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, sur le site de l'Hôpital Lariboisière.

Cette salle se situe en proximité des lieux de consommation actuels afin d'en faciliter l'accès. La SCMR sera adossée à l'hôpital sans que les locaux ne soient partagés. La SCMR bénéficiera d'une entrée autonome.

Le projet de mise en place d'une salle de consommation à moindres risques implique la réhabilitation d'un espace situé en rez-de-chaussée du bâtiment Pierre Laurent se situant au sein des locaux de l'Hôpital Lariboisière (2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème}).

Le projet concerne l'aménagement intérieur des locaux, sur environ 450 m², ainsi que des adaptations sur l'espace extérieur au bout du bâtiment. Le projet, en plus de l'aménagement spécifique à l'activité, prend en compte l'accessibilité et la sécurité incendie.

L'accès du personnel se fait depuis l'intérieur en rez-de-chaussée de l'Hôpital Lariboisière. Les locaux de l'équipe sont situés à l'est du bâtiment et les locaux accessibles au public (espace consommation, bureau médical et social, fumoir, salle de repos) sont à l'ouest et au centre du bâtiment. Les espaces se succèdent ainsi : accueil, salle d'attente, salle de consommation, collation, salle de repos, sortie. Les bureaux médicaux ou spécifiques (assistance sociale ou insertion) sont en lien direct avec ce parcours.

La circulation fluide des usagers est mise en place par un parcours simple et linéaire de l'utilisateur qui est ainsi accompagné et guidé, étape par étape de l'accueil jusqu'à la sortie. L'accès au public (usagers) est créé façade ouest du bâtiment Pierre Laurent, accessible directement depuis la rue Ambroise Paré. Passé le premier portail de la rue, l'accès est prévu sur la droite avant le second portail et mène à un préau puis à l'accueil. Ces différents paliers permettent de créer des séquences avant l'entrée des usagers et de réduire ainsi les nuisances dans l'espace public.

La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de l'opération sont assurées par l'association GAIA PARIS. Elle passe convention avec l'AP-HP pour la mise à disposition des locaux.

L'opération de travaux est conduite par l'association GAIA PARIS qui a missionné un maître d'œuvre (cabinet Illimelgo architectes) pour les études d'avant-projet et le suivi du chantier. L'association et le maître d'œuvre travaillent en lien avec les services techniques de l'Hôpital Lariboisière.

Le calendrier des travaux prévoit une durée estimative du chantier de 6 mois pour une ouverture au public à l'automne 2016 (début des travaux prévus au printemps 2016).

Le coût du projet s'élève à 998 976,47 € dont 40 320 € de mobilier. Ces dépenses seront financées par une subvention d'investissement du Département de Paris à hauteur de 848 976,47 €.

A noter également que l'association GAIA PARIS a sollicité le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 150 000 €. L'Agence Régionale de Santé (ARS) versera, quant à elle, à l'association GAIA PARIS une subvention pour le fonctionnement de la structure.

Les dispositions déjà prises pour l'accompagnement de l'expérimentation, qu'il s'agisse des mesures relatives à la sécurité publique dans le périmètre de la future SCMR, à la réduction des nuisances pour les riverains ou à l'accompagnement des usagers par l'association GAIA sont maintenues.

Aussi, je vous propose d'accorder à l'association GAIA PARIS une subvention d'investissement d'un montant de 848 976 € pour financer les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques et de m'autoriser à signer avec cette association la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental

POURQUOI UNE SALLE DE CONSOMMATION À MOINDRE RISQUE DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT ?

POUR

**RÉDUIRE
LES RISQUES**
de surdose,
d'infections et d'autres
complications liées
à la consommation
de drogues

POUR

**FAIRE
ENTRER**
les consommateurs
dans un processus
de substitution ou
de sevrage

POUR

**AMÉLIORER
L'ACCÈS
AUX DROITS**
et aux
services sociaux

POUR

**RÉDUIRE
LES NUISANCES**
dans
l'espace public

2016 DAE 24 Subvention (430 000.euros) et convention avec l'association UNIS CITE (18^e).

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

UNIS CITE, association créée en 1994, a pour mission d'animer et de développer des programmes de service volontaire pour les jeunes, en conduisant en équipe des projets de services à la collectivité, tout en apportant à ces jeunes un soutien dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté. Elle a présenté en 2015 à la Ville de Paris un projet de déploiement de jeunes volontaires sur l'espace public pour améliorer l'accueil touristique des publics les plus vulnérables. Ce dispositif a été mis en œuvre à partir de juillet 2015, avec le concours de la Ville et de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

Mis en place en 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Sa durée peut aller de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger. Le service civique est accessible sans condition de diplôme. Seuls comptent les savoir-être et la motivation. Les volontaires en service civique sont indemnisés et perçoivent entre 573,65 € et 680,15 euros. Il peut être effectué au sein d'une association, de collectivités territoriales (mairies, Départements, Régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées, etc.).

Objectifs et principes généraux du dispositif de service civique autour de missions touristiques à Paris

Le projet d'Unis Cité s'inscrit dans deux grands objectifs :

- développer le service civique pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et de mobilisation des jeunes ;
- inventer des solutions innovantes pour contribuer à améliorer l'accompagnement des touristes sur l'espace public et à mieux faire connaître la diversité touristique de Paris aux visiteurs et à ses propres habitants.

Unis Cité a recruté, depuis juillet 2015, 100 jeunes volontaires en leur proposant :

- une mission d'accueil/information/orientation/animation aux abords des grands sites touristiques ;
- des missions complémentaires prenant la forme de projets laissant aux volontaires une large capacité d'initiative et de créativité, tournée vers la découverte et la valorisation des quartiers populaires, l'accueil et la mobilité des publics vulnérables.

Une semaine type de 4 jours de service civique se décompose de la manière suivante :

Jour 1 et 2 : mission d'accueil touristique, en équipes de 6 à 7 personnes ;

Jour 3 : missions complémentaires ;

Jour 4 : débrief des missions, temps de coordination et d'échange de pratiques, formation civique et citoyenne (1 journée par mois), accompagnement au projet d'avenir.

La mission d'accueil touristique

Elle consiste à apporter une information touristique de base aux visiteurs les plus vulnérables (orientation, transports, événementiel), améliorer la gestion des flux et de l'attente en proposant de l'animation et de l'information, faciliter l'accueil et l'accompagnement des publics en difficulté (handicap, groupes scolaires...).

Les sites investis jusqu'à maintenant sont les suivants : Tour Eiffel; Parvis de Notre Dame; Opéra, Montmartre, Champs Elysées. D'autres sites sont à l'étude, comme le secteur du Musée d'Orsay/ Berges de Seine.

Pour être identifiables, les volontaires portent une tenue reconnaissable et un badge. Ils disposent d'une documentation touristique de base, sous forme papier et/ou numérique (tablette connectée), d'une structure légère et démontable et d'une oriflamme. Ils ont accès à un local pour le dépôt d'affaires personnelles et de la documentation ainsi qu'à des toilettes.

Le déploiement de ces équipes s'est effectué en partenariat avec les sites concernés et avec l'accord de la Préfecture de Police.

Les missions de valorisation des quartiers populaires, l'accueil et la mobilité des publics vulnérables.

Elles consistent à :

- travailler, en s'appuyant sur des associations locales ou d'autres partenaires, à la connaissance et la mise en valeur (sur le plan patrimonial, culturel, économique, des habitants, de la vie sociale), du quartier qu'ils habitent ou de sites peu connus de Paris ;
- monter des projets pour inciter des Parisiens à partir à la découverte ou la re-découverte touristique de leur ville (personnes âgées, jeunes des quartiers, enfants, personnes handicapées...) ;
- développer, faciliter la réception de groupes de personnes en difficulté (en lien avec des associations) dans certains sites ou établissements.

Le recrutement, la formation, l'encadrement, le pilotage

Le recrutement est assuré par Unis Cité. Pour la première promotion 350 jeunes ont été informés lors de 37 séances d'information, ce qui a permis, après sélection des candidats, de former 15 équipes de 6 à 7 jeunes.

L'Office du tourisme et des Congrès de Paris apporte son assistance pour la formation préalable des volontaires et suit en permanence aux côtés de la Ville de Paris la bonne mise en œuvre du dispositif.

Les volontaires sont sous la responsabilité d'Unis Cité qui assure leur tutorat, avec une équipe d'encadrement comprenant un chef de projet et des coordinateurs d'équipes. Des réunions de débriefing régulières réunissant Unis Cité, des représentants des volontaires, la Ville (DAE) et l'Office du tourisme permettent de faire remonter et traiter les éventuelles difficultés rencontrées par les volontaires, les questions et propositions.

Un accompagnement sur des recherches d'emplois est proposé aux volontaires qui le souhaitent à l'issue de leur période de service civique.

Bilan 2015

Age moyen des volontaires 20ans.

58% de filles, 42 % de garçons.

50 % de Parisiens, 20 % des quartiers prioritaires.

43 % infra-bac, 32 % bac, 25 % diplômés.

Malgré un temps de préparation contraint, le lancement de ce dispositif est un succès, à la fois sur la motivation des volontaires (très peu de défections), les objectifs atteints et la collaboration entre les différents acteurs.

Unis Cité propose donc de reconduire le dispositif en capitalisant sur l'expérience de la première promotion et en apportant quelques évolutions dans l'organisation.

Le budget présenté par Unis Cité pour 200 volontaires en service civique se monte à 1 330 000 euros pour une année pleine, dont 430 000 euros à la charge de la Ville, soit 32 % du coût total.

La convention triennale qui vous est proposée prévoit une subvention de 430 000 euros au titre de 2016, dont 400 000 euros en crédits de fonctionnement et 30 000 euros en crédits d'investissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Mission Politique de la Ville

2016 DDCT 22 Subventions (544.915 euros) à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens. Première enveloppe 2016

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la CAF de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des écarts entre les quartiers populaires et les autres territoires.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour identifier les actions associatives participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville.

En 2015, trois délibérations pour un montant total de 1.477.289 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires.

Pour l'année 2016, il vous est proposé, dans le cadre de cet appel à projets, d'attribuer une première enveloppe de 544.915 euros de subventions à 107 associations portant des projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris en décembre dernier.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention et 7 sous-axes :

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Concernant cet axe, 46 projets pour un montant de 157.800 euros sont présentés dans cette délibération.

Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser par le développement de démarches de médiation l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics

Concernant cet axe, 81 projets pour un montant de 352.615 euros sont présentés dans cette délibération.

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :

- 6- Agir pour le développement économique local
- 7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, 5 projets pour un montant de 34.500 euros sont présentés dans cette délibération. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Dans le cadre de cette première enveloppe 2016, il vous est proposé d'attribuer des subventions, pour les projets suivants, présentés par les associations sur l'ensemble des quartiers politique de la ville parisiens des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20ème arrondissements :

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1 -Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Une subvention de 3.000 euros à l'association ALPHABET FAMILLES (18ème arrondissement) pour l'action "Parents acteurs de la réussite scolaire" visant à soutenir les parents dans leur implication sur les questions scolaires et éducatives.

Une subvention de 4.000 euros à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (20ème arrondissement) pour une action de médiation entre les jeunes et les structures de droit

commun. L'animateur médiateur de l'association tache également d'impliquer les jeunes dans une démarche de projets, qu'ils soient sportifs, culturels, de loisirs et d'insertion en faisant le lien avec les structures existantes.

Une subvention de 2.000 euros à l'association CULTURE 2+ (18ème arrondissement) pour l'action « Ethnopsychologie infantile ». Il s'agit d'offrir aux familles migrantes, dont les enfants éprouvent parfois des difficultés d'intégration scolaire un lieu de médiation, et de permettre à l'ensemble des membres de la famille concernés un espace de dialogue avec un groupe d'ethnopsychologues.

Une subvention de 2.500 euros à l'association CULTURE 2+ (18ème arrondissement) pour l'action « Jeux en langues maternelles ». Il s'agit d'ateliers de jeux dans des écoles maternelles et polyvalentes dirigés par un animateur qui s'exprime essentiellement dans la langue maternelle des enfants. Cette action est ouverte aux enfants de Grande Section et de C.P.

Une subvention de 1.000 euros à l'association DAVOUT RELAIS (20ème arrondissement) pour une action d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants (école primaire) et des collégiens du quartier de la Tour du Pin / Porte de Montreuil, tous les jours après l'école. Dans ce cadre, il est proposé aux enfants une aide aux devoirs ainsi que des activités culturelles, artistiques et sportives en lien avec les associations du quartier : atelier photo, théâtre, sorties culturelles ou sportives, etc.

Une subvention de 1.900 euros à l'association DES JEUNES ET DES LETTRES (17ème arrondissement) pour l'action "Parcours responsable culturel et de découverte des métiers" qui vise à favoriser la réussite d'études et l'insertion sociale de lycéens à travers un parcours de découverte du théâtre et de ses métiers.

Une subvention de 1.500 euros à l'association ESSE ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET ÉQUITÉ (19ème arrondissement) pour une action de Médiation et de prévention destinée à éviter les décrochages scolaires. Il s'agit de mettre l'élève en situation de réussite et de favoriser l'estime de soi du jeune.

Une subvention de 3.000 euros à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (18ème arrondissement) pour « Accompagner les enfants et les adolescents en situation de mal être et de décrochage scolaire » en leur proposant des espaces d'écoute et de soutien afin de prévenir notamment les conduites à risques et les situations de harcèlement. Il s'agit aussi d'éviter les ruptures de soins dans les parcours de soutien psychosocial des enfants et/ou des adolescents.

Une subvention de 5.000 euros à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (18ème arrondissement) pour l'action « Soutien à la parentalité » qui se décline en consultations parentales (dépistage précoce de troubles et de situations de vulnérabilité en périnatalité) ou en groupes de parole, ateliers thématiques et médiations inter et intrafamiliales, prenant en compte la dimension interculturelle.

Une subvention de 2.500 euros à l'association ELLE TOURNE LA PAGE MAISON DU LIVRE ET DE LA LECTURE (20ème arrondissement) pour l'action "Migration des images,

ateliers d'écriture" qui permet de développer les pratiques d'écriture et de lecture, combattre l'illettrisme et lutter contre le décrochage scolaire en encourageant la tolérance et le respect, et en valorisant les histoires familiales.

Une subvention de 5.000 euros à EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (19ème arrondissement) pour l'action "Emploi cadre de vie 2016, ateliers de menuiserie" visant à la mise en œuvre, avec les habitants, de 5 ateliers de fabrication d'équipements participatifs et éducatifs et ce, en lien avec les acteurs locaux.

Une subvention de 1.500 euros à l'association KORHOM (19ème arrondissement) pour l'action "Programme de formation participative communication bienveillante et éducation aux droits de l'homme" qui consiste en 60 heures de formation, à destination des professionnels de l'enfance, par des temps de formation théoriques et pratiques.

Une subvention de 4.000 euros à l'association LA COMPAGNIE À L'AFFÛT (13ème arrondissement) pour l'action "Théâtre Forum : Parents-enfants mode d'emploi ". Le projet vise à favoriser la parole autour de la parentalité et à permettre aux participants de partager et d'échanger sur les difficultés rencontrées en tant que parent. Il s'agit d'aider les parents à réinvestir la fonction parentale et de les orienter si besoin, vers les structures susceptibles de les accompagner.

Une subvention de 2.500 euros à l'association LE TERRIER D'HÉGÉSIPPE (14ème arrondissement) pour l'action "Atelier pédagogique d'initiation au journalisme et à la photographie " permettant aux collégiens de travailler sur leur projet d'orientation en allant interviewer différents professionnels. Cet atelier est à destination d'une classe d'élèves de 3ème du collège François-Villon.

Une subvention de 3.000 euros à l'association MACAO ECRITURE(S) (13ème arrondissement) pour l'action "Formation au Baby-Sitting, une valorisation économique et sociale pour les jeunes des quartiers". Le projet a pour but d'accompagner les adolescents dans la recherche de leur premier «baby-sitting», de les former et de les accompagner vers l'emploi (CV, image etc.).

Une subvention de 3.000 euros à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (19ème arrondissement) pour l'action "Réussite lycéens" qui vise à favoriser l'égalité des chances et l'accès aux études, lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation à travers un accompagnement scolaire individuel et en groupe.

Une subvention de 3.000 euros à l'association POSTURES (19ème arrondissement) pour l'action "Projet jeunes pages Flandre" qui propose des ateliers de réalisation de journaux dans les écoles maternelle et élémentaires C. Magny.

Une subvention de 2.000 euros à l'ACORT (10ème arrondissement) pour une action de « médiation scolaire parents/école ». Il s'agit d'établir un dialogue entre les parents, les écoles et les institutions, de sensibiliser les parents à l'environnement scolaire, social et culturel de l'enfant et de sensibiliser les écoles et institutions.

2 -Sécuriser les parcours professionnels

Une subvention de 5.000 euros à l'association ARBOR (20ème arrondissement) pour un projet de "Soutien et de remobilisation des personnes en situation de précarité sociale et économique". Cette action se traduit par des entretiens individuels de soutien et des temps collectifs, par le suivi des démarches entreprises par mail et téléphone et par l'appui pour dégager de nouvelles stratégies de parcours professionnels.

Une subvention de 2.000 euros à l'association ATNT-18 (Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème) (18ème arrondissement) pour le projet "Cyber emploi/ 2 plateformes 2 réussite" afin d'aider les habitants, éloignés du développement actuel de l'informatique et du numérique, à se former et à s'appropriier l'outil informatique et l'environnement web liés à l'emploi. Il est proposé un suivi individuel et des ateliers collectifs, en lien avec les prescripteurs (PLIE, centre sociaux, bibliothèque...).

Une subvention de 3.000 euros à l'association LE CERCLE DE LOISIRS À L'USAGE DES BALADINS (11ème arrondissement) pour l'action « PARI - Programme d'Ateliers Réussir l'Insertion » qui consiste à accompagner vers l'emploi un groupe de 20 jeunes notamment en leur permettant de s'approprier l'offre de la mission locale. Ce programme est composé d'un atelier collectif hebdomadaire de 2 heures, complété par des rendez-vous individuels et d'un travail spécifique autour de la valorisation du profil professionnel sur les réseaux sociaux.

Une subvention de 10.000 euros à l'association SALLE SAINT BRUNO (18ème arrondissement) pour l'action "Espace de proximité". Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des habitants les plus éloignés de l'emploi et d'être un lieu ressource sur l'emploi pour les acteurs du quartier de la Goutte d'Or.

Une subvention de 1.000 euros à l'association VIVRE ENSEMBLE À MAROC TANGER (19ème arrondissement) pour un atelier sociolinguistiques centré sur l'emploi à destinations des personnes migrantes de l'arrondissement. L'objectif est de rendre les migrants autonomes dans leurs démarches administratives et d'emploi.

3 -Prévenir les situations de précarité

Une subvention de 9.000 euros à l'association 13 POUR TOUS (13ème arrondissement) pour un accompagnement de femmes du quartier Masséna Villa d'Este en leur proposant un espace de rencontres et d'échanges. Cet espace vise à inciter les femmes à la prise de parole, à améliorer la confiance en soi et à éveiller l'esprit critique notamment concernant la lutte contre les discriminations.

Une subvention de 4.000 euros à l'association AMICALE DAX (18ème arrondissement) pour l'action "LCD Génération" dont l'objectif est de rompre la solitude et l'isolement. AMICALE DAX accueille les résidents pour dialoguer, partager leurs savoir-faire, organiser des rencontres festives intergénérationnelles et entretenir tout au long de l'année les parterres de fleurs mis à la disposition des locataires de la résidence par les enfants aidés d'adultes.

Une subvention de 2.000 euros à l'Association FLORIMONT – le château ouvrier (14ème arrondissement) pour l'action « Tous connectés ! Aide aux formalités en ligne » permettant la mise en place d'un espace numérique pour les habitants du quartier et tout spécialement pour les personnes en recherche d'emploi.

Une subvention de 6.000 euros à l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE, ET POUR L'EGALITÉ DES DROITS (11ème arrondissement) pour l'action "Accès aux droits et aux savoirs, permanences juridiques de proximité et promotion de la citoyenneté". Il s'agit de proposer aux travailleurs migrants du quartier Fontaine au Roi un lieu d'accompagnement social global, à la fois individuel et collectif. Sont proposés 3 axes d'intervention : l'accès aux droits (accompagnement socio-administratif et juridique individualisé), l'accès aux droits au logement et à l'habitat et l'accès aux droits sociaux ainsi qu'un soutien aux projets collectifs des migrants en matière de développement économique local dans leurs pays d'origine.

Une subvention de 2.500 euros à l'association AECS (17ème arrondissement) pour l'action "Consolider le lien social intergénérationnel pour la réussite éducative par la pratique artistique" qui vise à développer des actions de lien social, à encourager les initiatives d'habitants, à proposer des temps de convivialité, en particulier sur l'espace public.

Une subvention de 2.000 euros à l'association CQFD BESSIERES (17ème arrondissement) pour l'action "Animation intergénérationnelle de proximité" qui vise à développer des animations de quartier, à favoriser les échanges entre les habitants et à organiser des soirées festives mensuelles à destination des personnes âgées dans un esprit intergénérationnel.

Une subvention de 2.000 euros à l'association ECOUTE HABITAT 17(17ème arrondissement) pour l'action "Jardin communautaire". Ce jardin partagé cultivé et animé par les habitants vise à favoriser les rencontres entre les habitants.

Une subvention de 2.000 euros à l'association FEMMES DE LA TERRE (19ème arrondissement) pour une permanence d'écrivain public et d'accès aux droits qui vise à accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. En 2015, 300 personnes ont bénéficié des services de cette permanence.

Une subvention de 2.400 euros à l'association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES (11ème arrondissement) pour l'action "Accueil social: femmes du quartier". Cette action offre un accueil social de proximité dans le quartier, favorisant l'accompagnement et l'autonomie des femmes. Les permanences et les partenariats avec le réseau local dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'insertion professionnelle favorisent un accompagnement global adapté aux besoins.

Une subvention de 8.500 euros à l'association HALAGE (18ème arrondissement) pour l'animation du "Jardin solidaire l'Univert" situé au cœur d'un immeuble d'habitat social de la Goutte d'Or. Le projet a pour objet de développer du lien social et intergénérationnel entre les

habitants et d'offrir aux habitants, notamment les bénéficiaires de minima sociaux et/ou personnes isolées, un espace de remobilisation et de mieux-être.

Une subvention de 2.500 euros à l'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES (13ème arrondissement) pour l'action "Coordination de l'Espace Souham" qui vise à favoriser l'intégration des habitants de la place Souham et du quartier Nationale-Clisson en proposant dans le centre des activités telles que l'accompagnement à la scolarité, des repas de quartier et des permanences sociales.

Une subvention de 3.000 euros à l'association LES MÉDIATEURS ET LES MÉDIATRICES DU 20ÈME (20ème arrondissement) pour l'action "Constitution d'un réseau de médiateurs interculturels multilingues". L'association propose des permanences d'accès aux droits pour les habitants du quartier Saint-Blaise, Fougères, et Porte de Montreuil. Ces permanences offrent une aide administrative, la traduction de documents et une orientation du public vers les services compétents. Cette action répond à un besoin sur le territoire, notamment en matière de médiation linguistique.

Une subvention de 7.000 euros à l'association MA PLUME EST A VOUS (18ème arrondissement) pour un projet de permanence d'écrivain public permettant de faciliter l'accès aux droits des personnes les plus fragilisées et les plus en difficulté, ne sachant souvent ni lire ni écrire. Il s'agit de faciliter leur intégration sociale et professionnelle

Une subvention de 10.000 euros à l'association MACAO ECRITURE(S) (13ème arrondissement) pour l'action "Dynamisation sociale et accompagnement des jeunes - structure de proximité l'ESCALE". L'objectif de l'Escale est développer le lien social par une action auprès des publics jeunes et des parents migrants, en mettant en lien les domaines de l'art, de la vie sociale, de la santé et de la prévention.

Une subvention de 3.500 euros à l'association PARIS MACADAM-LES ARCAVALS (18ème arrondissement) pour l'action « Femmes tout âge migrantes et emploi». L'action concerne une soixantaine de femmes du quartier et se décline en accueil individuel, accompagnement et orientation (vers l'emploi notamment), activités collectives (ateliers théâtre...), sorties culturelles et groupes de paroles (cafés partagés).

Une subvention de 2.000 euros à l'association PEACE AND LOVE DES FEMMES DU 17ÈME ARRONDISSEMENT pour l'action "Vivre mieux ensemble" qui vise à favoriser les relations de voisinage par la mise en place de rencontres conviviales et d'activités telles que le conte, la couture, la cuisine, le tricot, des ateliers de stylisme ou de théâtre...

Une subvention de 5.000 euros à l'association QUARTIER DU SOLEIL (17ème arrondissement) pour l'action "Echanges et ouverture culturelle à destination des familles" qui vise à rompre l'isolement des familles du quartier en proposant des actions culturelles de proximité et en développant des échanges de savoirs.

Une subvention de 3.000 euros à l'association UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES AGEES - FEDERATION DE PARIS (UNRPA) (20ème arrondissement) pour un programme "Récits de vie(s) et de ville" qui vise à mettre en place des promenades

urbaines construites par des seniors et des spécialistes sur des thèmes d'intérêt historique et/ou culturel, des ateliers de préparation/apprentissage/visionnage de fonds documentaire de l'association, des balades intergénérationnelles et des prises de photos sur le thème de l'art urbain. L'objectif de cette initiative est d'encourager la participation active à la vie sociale dans un cadre d'entraide et de solidarité entre générations et de rompre l'isolement.

Une subvention de 2.000 euros à l'association VIVRE ENSEMBLE A MAROC TANGER (19ème arrondissement) pour une action de lien social permettant aux habitants du quartier, à travers des ateliers, des sorties culturelles, des repas partagés ou encore un vide grenier, de se rencontrer, de créer des liens de convivialité et des formes d'entraide.

Une subvention de 1.500 euros à l'association ROBERT DESNOS (10ème arrondissement) pour l'organisation d'ateliers manuels et pratiques hebdomadaires favorisant l'insertion sociale des femmes habitant le quartier de la Grange aux Belles.

Une subvention de 1.000 euros à l'association ROBERT DESNOS (10ème arrondissement) pour une "Fête du sapin" qui se décline par des animations dans les écoles et sur l'espace public (autour d'un sapin) et a pour objectif de favoriser le lien social.

Une subvention de 2.500 euros à l'association ROBERT DESNOS (10ème arrondissement) pour la mise en place d'une action de médiation sociale dans le quartier de la Grange aux Belles. Il s'agit d'aider les habitants dans leurs relations avec les organismes sociaux, les institutions administratives et les bailleurs.

Une subvention de 3.000 euros à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE (10ème arrondissement) pour l'action « Des p'tits vélos dans la tête » visant une meilleure intégration dans la ville des personnes accueillies dans le centre. L'objectif est de créer les conditions d'une dynamique collective notamment avec l'environnement immédiat à travers la pratique du vélo et son entretien.

Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier

4 -Faire des espaces collectifs des espaces communs

Une subvention de 4.000 euros à l'association ART-EXPRIM (13ème arrondissement) pour la réalisation d'une fresque sur le mur du Centre d'animation Oudiné. Cette action vise à favoriser les échanges entre les jeunes et l'ensemble des habitants de la cité, à associer les habitants au projet d'amélioration de leur cadre de vie dans un quartier classé en Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU2) et à travailler avec les jeunes sur les notions d'espace collectif et règles de vie collective.

Une subvention de 4.000 euros à l'association SOLIDARITE PAGA LAGNY DAVOUT(PLD) (20ème arrondissement) pour l'action « Lien social: accueil convivial et échanges de savoirs entre les habitants de La Tour du Pin ». L'association propose en continu un temps d'accueil, d'information et d'orientation des habitants et des passants. Le médiateur salarié de l'association accompagne les habitants dans leurs démarches administratives et/ou les oriente vers les structures compétentes. Des ateliers et sorties ponctuelles sont proposées

par les bénévoles. Des rencontres conviviales et festives ouvertes à tous les habitants sont organisées : fête du réveillon, fête des voisins, Journée des femmes...

Une subvention de 4.500 euros à l'association CLICHES URBAINS (19ème arrondissement) pour l'action "Vie de quartier". Par la création de supports de communication (affiches, flyers...) organisée par les acteurs institutionnels et associatifs du quartier Flandre sur les événements qui se déroulent dans le quartier, cette action permet de favoriser la communication de l'ensemble des manifestations organisées par les acteurs locaux et les habitants.

Une subvention de 4.000 euros à l'association CULTURES SUR COUR (18ème arrondissement) pour un projet d'Animation du quartier qui vise à créer du lien social entre les habitants (enfants, jeunes et adultes), à favoriser l'implication des habitants et la participation citoyenne ainsi qu'à développer l'animation des espaces publics du quartier. Tout au long de l'année sont organisés, en collectif, des temps d'animation : marché de Noël solidaire, fête de quartier, fête du jeu...

Une subvention de 2.000 euros à l'association DÉBROUILLE COMPAGNIE (13ème arrondissement) pour l'action "Le 13ème récup' son quartier". Le but du projet est de changer le regard des habitants sur les déchets (les considérer comme une ressource) et de limiter le réflexe de jeter. A travers la mise en place d'ateliers, l'association développe également le lien intergénérationnel .

Une subvention de 4.000 euros pour l'association ENTR'AIDE (19ème arrondissement) pour l'action "Animation nocturne" visant à proposer aux jeunes un lieu d'accueil libre (plusieurs fois par semaine) au sein duquel ils mettent en œuvre des projets co-construits d'activités et d'animations.

Une subvention de 3.000 euros à l'association EXTRAMUROS (18ème arrondissement) pour des "Ateliers menuiserie au square Léon" dont l'objet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au respect des espaces partagés, par l'implication des habitants et la concrétisation de leurs initiatives.

Une subvention de 3.000 euros à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT (13ème arrondissement) pour l'action "Le tri et la récup, ça se passe dans mon quartier". L'objectif est de faire vivre aux jeunes de plusieurs quartiers une expérience de démocratie participative à travers le thème de la gestion des déchets. Par des activités éducatives et ludiques, il s'agit de provoquer des changements de comportements et de permettre aux jeunes de découvrir des acteurs de la gestion des déchets de l'arrondissement.

Une subvention de 2.000 euros à l'association KORHOM (19ème arrondissement) pour l'action "Jardhumain" afin d'animer l'espace public et de sensibiliser les habitants à la citoyenneté et aux valeurs liées aux droits de l'homme, tout en favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

Une subvention de 10.000 euros à l'association LA MAISON DES FOUGERES (20ème arrondissement) pour l'action "Mobilisation des habitants et actions de convivialité". La Maison de Fougères est un vecteur de lien social dans le quartier. Elle coordonnera la nouvelle édition de la fête du quartier de Fougères avec la participation des habitants.

Une subvention de 4.000 euros à l'association LES ENFANTS DU DANUBE (19ème arrondissement) pour son café associatif à destination des enfants. Il s'agit d'un espace d'ouverture culturelle pour jouer, se retrouver, lire, mais aussi un espace porteur de valeurs de citoyenneté et de solidarité.

Une subvention de 4.000 euros à l'association LES PARQUES (13ème arrondissement) pour l'action "Art et Nature". Le projet vise, par des actions artistiques, à valoriser la nature et les espaces urbains abîmés et délaissés en favorisant les rencontres et le lien social en partenariat avec les structures locales. Le projet s'articule autour du Jardin Partagé de la Villa d'Este et autour d'ateliers, de conférences et d'animations.

Une subvention de 2.000 euros à l'association MAINS AGILES (14ème arrondissement) pour une action "Défilé costumé du printemps" qui permet la mise en place, avec les partenaires, d'un événement festif et fédérateur dans le quartier et une sensibilisation à l'art du recyclage pour créer les costumes.

Une subvention de 6.000 euros à l'association REGIE DE QUARTIER du 19e (19ème arrondissement) pour un jardin partagé « Couleurs et Senteurs ». Il s'agit de favoriser des pratiques éco-citoyennes et de faire de ce jardin un support et un outil de vivre ensemble.

Une subvention de 9.000 euros à l'association REGIE DE QUARTIER du 19e (19ème arrondissement) pour un jardin partagé « Le Ver Têtu » afin de développer les pratiques autour du jardinage dans l'espace urbain et sensibiliser à l'écocitoyenneté.

Une subvention de 4.000 euros à la REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (11ème arrondissement). Il s'agit de développer un programme de sensibilisation au développement durable composé de 3 volets : la mise en œuvre d'une bricothèque au service des habitants, la déclinaison de la semaine européenne de réduction des déchets avec les associations du quartier et la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'économie d'énergie (défi Familles à énergie positive).

Une subvention de 5.000 euros à la REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (11ème arrondissement) pour l'action "Fêtes du printemps et de Noël sur le quartier Fontaine au Roi". Il s'agit d'associer les habitants du quartier à l'organisation de la Fête du printemps et de la fête de Noël.

Une subvention de 5.000 euros à l'association SIMPLON EN FÊTES (18ème arrondissement) pour le projet « Animation socio-culturelle et organisation de manifestations festives à Clignancourt ». L'association organise le trocs de livres, un vide grenier, des repas de quartier, des fenêtres dites « parlantes », dans l'objectif de créer du lien social entre les habitants du quartier, de favoriser la solidarité et de permettre à chacun de participer à la vie du quartier.

Une subvention de 4.500 euros à l'association VERGERS URBAINS (18ème arrondissement) pour l'action "La chapelle comestible 03" qui vise à accompagner des projets de végétalisation portés par les habitants du quartier.

5 -Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics et à l'offre culturelle, linguistique, sportive et de santé.

Une subvention de 2.500 euros à l'association 46 BIS (14ème arrondissement) pour un projet "Les bruits nous parlent -Création d'un jeu sonore". A partir d'une problématique identifiée par les bailleurs sociaux de vivre ensemble dans les quartiers situés Porte de Vanves, l'association propose de mettre en place un jeu sonore avec et pour les habitants afin de recréer du lien social et une envie de vivre ensemble.

Une subvention de 2.000 euros à l'association ACP LA MANUFACTURE CHANSON (11ème arrondissement) pour l'action "Fontaine au roi vocal crew" qui vise à faire découvrir, à une vingtaine de jeunes du quartier de 11 à 15 ans, les pratiques artistiques autour de la chanson. Dans le cadre d'ateliers hebdomadaires et dans un objectif de création, les jeunes s'initient à l'écriture de textes, à l'improvisation vocale et rythmique, au travail scénique ainsi qu'aux métiers du spectacle vivant. Cette action s'inscrit dans une dynamique partenariale avec le club de prévention « Fondation Jeunesse Feu vert ».

Une subvention de 4.500 euros à l'association ARC 75 (18ème arrondissement) pour le projet «Ateliers de rue (résidence Jean Cocteau et Square Marcel Sembat) » visant à toucher les jeunes qui ne fréquentent pas ou peu les circuits d'animations sociales et éducatives traditionnelles. L'objectif est de leur permettre une meilleure appropriation de l'espace public par le jeu et la rencontre et de contribuer ainsi à le rendre plus convivial en le sécurisant. Des ateliers, portés par un collectif de partenaires du territoire, sont organisés dans deux lieux, chaque semaine, avec des supports d'animations adaptés.

Une subvention de 3.000 euros à l'ASSOCIATION DE MEDIATION INTERCULTURELLE (20ème arrondissement) pour l'action « Médiation Familiale » qui vise à favoriser le dialogue et l'échange entre les familles et les enseignants, les intervenants sociaux, les professionnels de la santé, les tribunaux.

Une subvention de 5.500 euros à l'association POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES LA CHAPELLE 18 (18ème arrondissement) pour l'action "Fabrique ton Quartier" qui consiste à réaliser des ateliers artistiques avec les jeunes dans les cours d'immeubles de Valentin Abeille, 51-55 Chapelle et 24-26 rue Raymond Queneau.

Une subvention de 4.000 euros à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (18ème arrondissement) pour l'action "Activité de pratique musicale pour des enfants éloignés d'une pratique culturelle". Cette action vise à favoriser l'épanouissement d'une trentaine d'enfants par une activité culturelle de qualité, des pratiques musicales individuelles et collectives (chorale, cours d'instruments) et l'organisation de rencontres hebdomadaires d'échanges.

Une subvention de 4.000 euros à l'association ATELIERS PLURICULTURELS (13ème arrondissement) pour l'action "Animation socio-culturelle et interculturelle". L'objectif de ce projet est de mettre en place des activités culturelles et socioculturelles, de promouvoir les connaissances artistiques et d'enrichir la vie culturelle. Le projet vise aussi à échanger, tisser du lien social entre habitants et rompre l'isolement des familles notamment étrangères et des habitants, à créer des opportunités d'ouverture des communautés étrangères sur le patrimoine culturel français.

Une subvention de 1.500 euros à l'association BELLEVILLE COSMOPOLITE (11ème arrondissement) pour mettre en œuvre les premières actions d'un musée hors les murs, espace itinérant, à la fois mémoire du quartier de Belleville et expression multiculturelle, s'adressant à toutes les générations. Le programme comportera des ateliers de musique traditionnelle, des activités de connaissance et de mémoire du quartier avec des partenaires du quartier.

Une subvention de 3.000 euros à l'association CIE BOUCHE À BOUCHE (14ème arrondissement) pour une action « Paris XIV - Marianne c'est Toi ! » et « Le Banquet des familles recomposées ». Ce projet vise à développer une culture populaire intergénérationnelle de qualité en impliquant les habitants et les structures locales.

Une subvention de 1.500 euros à l'association CENTRE D'ÉTUDES, DE FORMATION ET D'INSERTION PAR LA LANGUE (18ème arrondissement) pour la "Formation des acteurs sociaux du 18ème". Il est proposé de qualifier les bénévoles intervenant auprès des migrants dans les ateliers sociolinguistiques d'un point de vue pédagogique. Cette action répond aux besoins des associations de proximité qui font appel à un grand nombre de bénévoles non formés.

Une subvention de 2.500 euros à l'association CIE L'ARTISANIE (14ème arrondissement) pour une action "Conté Partagé. Contes du monde à domicile". Ce projet à destination des familles du quartier vise à recréer du lien entre voisins et familles. En s'invitant les unes, les autres, ces familles pourront, par les récits divers, découvrir les contes du monde.

Une subvention de 2.000 euros à l'association COLLECTIF INDEPENDANT RESIDENCE TANGER (19ème arrondissement) pour la mise en place d'animations de quartier, d'activités ludiques et éducatives, d'événements festifs visant à un meilleur vivre ensemble et pour une assistance administrative auprès des habitants.

Une subvention de 3.500 euros à l'association COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER (14ème arrondissement) pour un projet "Accompagnement à l'insertion et à la citoyenneté de jeunes par la participation". Ce projet vise à accompagner des jeunes vers la création théâtrale dans une dynamique d'insertion.

Une subvention de 2.000 euros à l'association COMPAGNIE OPERA SUR LE TOIT (14ème arrondissement) pour un atelier "Sensibilisation chant lyrique théâtre Didot-Porte de Vanves". Cette action comprend une création et 3 représentations d'une pièce de théâtre musical devant 5 classes de collège, un parcours découverte du monde lyrique pour une classe de 5ème du collège François Villon et des partenariats avec des acteurs locaux.

Une subvention de 9.000 euros à l'association COURANT D'ART FRAIS (13ème arrondissement) pour l'action "Animation et gestion de l'Espace Bièvre". L'Espace Bièvre a pour mission de fédérer les énergies associatives de proximité afin de contribuer à la valorisation du quartier Kellermann et de participer au mieux-vivre des habitants.

Une subvention de 2.500 euros à l'association CULTURE 21 (11ème arrondissement) pour l'action "Fils croisés - voyage au pays des tissus". L'objectif est de faire découvrir aux jeunes du quartier l'univers de la couture, du tissu, de la mode et du costume. L'objectif est de développer leur créativité, leur savoir-faire, de les aider à s'investir dans un projet artistique et événementiel. Un programme d'ateliers hebdomadaires de 2h est mis en place, principalement pour les 15-17ans, qui comprendra la réalisation d'un costume d'exception, des recherches documentaires autour d'un thème initiant des débats, des sorties culturelles, des séances de couture et des défilés de fin d'année.

Une subvention de 1.700 euros à l'association DANSE LA VIE (14ème arrondissement) pour une action intitulée "Danser le vivre ensemble" qui propose des ateliers d'éducation corporelle et rythmique aux enfants de primaire afin de leur permettre d'être davantage disponibles à recevoir un apprentissage, de mieux connaître leur corps et de travailler dans un climat de confiance.

Une subvention de 2.000 euros à l'association DEBROUILLE CIE (19ème arrondissement) pour l'action "Danube tout en récup" qui permet de diffuser les pratiques d'art et d'artisanat de récupération auprès des habitants du quartier Danube, de les sensibiliser à la réduction des déchets, de modifier leur regard sur les déchets et de participer activement à l'animation du quartier.

Une subvention de 7.500 euros à l'association ECHOMUSEE (18ème arrondissement) pour le projet "Espace d'initiatives culturelles" dont l'objet est le développement de la mise à disposition du lieu pour des projets participatifs, des réunions de collectifs d'habitants et d'associations, l'organisation d'interventions sur l'espace public et la mise en valeur du quartier et de ses habitants.

Une subvention de 2.000 euros à l'association EDUC'HAND (17ème arrondissement) pour l'action "Hand'elles" qui propose une initiation gratuite au handball, un accompagnement à la scolarité pour les jeunes filles du quartier et une ouverture culturelle.

Une subvention de 2.500 euros à l'association EMMAUS SOLIDARITE (11ème arrondissement) pour l'action « rentrée partagée ». Il s'agit de réunir et fédérer les acteurs linguistiques du quartier, mettre en œuvre un programme commun de formation-action permettant la mutualisation des pratiques d'inscription, la connaissance des publics, le développement d'un parcours. Cette première rentrée partagée se déroulera en septembre 2016.

Une subvention de 2.000 euros à l'association ENTR'AIDE (19ème arrondissement) pour une action "Quartier de BD" qui propose des ateliers dans lesquels les participants apprennent les

techniques de réalisation de bandes dessinées pour les partager ensuite via un magazine ou une exposition.

Une subvention de 1.500 euros à l'association ÉQUIPE SAINT VINCENT ALPHA XIV PARIS (14ème arrondissement) pour des "Ateliers sociolinguistiques". Cette action vise à faciliter l'insertion de femmes peu ou pas scolarisées (autonomie, français, fonction parentale).

Une subvention de 4.000 euros à l'association ESPOIRS 19 (19ème arrondissement) pour des ateliers de « foot en salle ». L'association organise des ateliers de « futsal » au gymnase Mathis plusieurs fois par semaine pour les enfants du quartier (une quarantaine par séance). Des ateliers culturels sont menés à l'issue de l'atelier sportif.

Une subvention de 1.500 euros à l'association FAUVE (19ème arrondissement) pour l'action "L'expérience de la cuisine citoyenne dans le 19e" qui vise la mise en place d'ateliers cuisine avec des habitants et des collégiens, en favorisant les échanges et le vivre ensemble.

Une subvention de 1.500 euros à l'association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES (11ème arrondissement) pour l'action "Sorties familiales et rencontres festives". Il s'agit d'un programme de sorties culturelles permettant découvrir le patrimoine et l'univers culturel parisien. Ce programme comprend aussi un volet d'engagement collectif dans les temps forts et fédérateurs du quartier.

Une subvention de 4.000 euros à l'association GROUPE D'AIDE ETHNOPSICHOLOGIQUE CHARLES HERMITE (18ème arrondissement) pour l'action "Education-Accompagnement" qui propose des consultations ethnopsychologiques par des thérapeutes pour les enfants et les familles du quartier Charles Hermite.

Une subvention de 4.500 euros à l'association LA COMPAGNIE À L'AFFÛT (13ème arrondissement) pour l'action "Développement personnel et insertion culturelle". Le projet a pour objectif de favoriser la pratique amateur et la découverte du théâtre pour un public éloigné des réseaux de diffusion culturels. L'objectif est de valoriser l'individu dans une création artistique encadrée par des comédiens professionnels et de renforcer la confiance en soi.

Une subvention de 1.500 euros à l'association LA COMPAGNIE À L'AFFÛT (13ème arrondissement) pour l'action "Le théâtre outil d'éducation et de socialisation". Le but du projet est de développer l'éveil esthétique de l'enfant par la pratique d'une activité artistique et d'encourager chez lui l'esprit collectif et le sens des responsabilités. Le projet vise à renforcer le sens de l'observation et l'écoute mutuelle et à développer des compétences cognitives.

Une subvention de 2.000 euros à l'association LA COMPAGNIE DES BAROUDEURS CO.DE.BAR. (18ème arrondissement) pour l'action "Lien social culture Conté-Partagé" : des contes interactifs pour les familles du quartier, des stages contes, des séances dans les lieux publics et à domicile sont organisés par l'association.

Une subvention de 3.000 euros à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (18ème arrondissement) pour l'action "Les jeunes du 7è Art". Cette action est la dernière phase du film fiction "A la recherche des Roméo et Juliette" réalisé par des jeunes du quartier et des jeunes de Saint- Ouen.

Une subvention de 3.000 euros à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS (11ème arrondissement) pour l'action "Café débat citoyen". L'association propose d'animer un espace d'échanges entre les habitants de Fontaine au Roi autour de sujets d'actualités, à partir de rendez-vous bimensuels. Le programme d'échanges est défini de manière participative à la fin des séances de débats ou par sondage.

Une subvention de 3.000 euros à l'association LA GUINGUETTE PIRATE (13ème arrondissement) pour l'action "Accès à la culture pour les jeunes du quartier Chevaleret et Bédier". Le but du projet est de favoriser le lien social par des rencontres autour d'un projet artistique et citoyen et de valoriser des jeunes et le quartier à travers la création musicale et les arts vivants.

Une subvention de 2.000 euros à l'association LA SIERRA PROD (18ème arrondissement) pour l'action « Atelier de création d'un site web multimédia en lien avec le territoire de Clignancourt » visant à former des jeunes aux outils web, à aller vers une diffusion en libre accès qui décroïssonne les publics, à développer l'esprit critique des jeunes par la mise en place d'ateliers de création du site. Sont mis en place des formations aux usages du numérique, des ateliers d'écriture spécifique lié au web etc.

Une subvention de 3.000 euros à l'association LABOMATIQUE (19ème arrondissement) pour l'action "Culture TV participative par et pour les habitants de Chaufourniers". Cette TV de quartier est un espace de création et de réflexion commune, mais également un espace d'échange et de rencontre pour les habitants du quartier.

Une subvention de 4.000 euros à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (19ème arrondissement) pour une action "Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet Riquet et Danube" afin de faire entrer les livres dans le quotidien des familles, soutenir la dynamique autour du livre et contribuer à la prévention de l'échec scolaire, l'illettrisme, l'analphabétisme.

Une subvention de 2.000 euros à l'association LE MOULIN (14ème arrondissement) pour des "ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES" afin de faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des personnes d'origine étrangère.

Une subvention de 4.000 euros à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (11ème arrondissement) pour l'action "Culture et lien social". L'action porte sur la mise en place d'un programme de découverte culturelle et de pratiques artistiques. Sous forme d'un parcours, les habitants et les adhérents participent à des ateliers d'initiation aux pratiques de la danse, du théâtre et de l'art plastique, découvrent des lieux culturels parisiens et contribuent à la programmation de l'espace café (expositions, petites formes de spectacle, conférences) et à l'élaboration d'événements hors les murs.

Une subvention de 2.000 euros à l'association LES ENFANTS DU CAP-VERT (20ème arrondissement) pour l'action "Ateliers nutrition et bien-être, atelier danse". L'association met en place au sein de la cabane Davout des ateliers « nutrition et bien-être » ouverts aux enfants et familles habitant la Tour du Pin. L'association s'inscrit dans la dynamique locale et participe aux différentes actions menées sur le territoire.

Une subvention de 2.500 euros à l'association LES MINIS POUSSSES (19ème arrondissement) pour l'action "Médiation artistique à visée thérapeutique, ateliers danse". Il s'agit d'ateliers hebdomadaires animés par un danseur professionnel et encadré par 2 professionnels de l'enfance.

Une subvention de 1.900 euros pour l'association LES PETITES MAINS DE PORTE DE VANVES (14ème arrondissement) pour financer "Les ateliers coutures des petites mains" qui permettent de découvrir la couture et le modélisme et de créer du lien, des rencontres entre les habitants du quartier.

Une subvention de 2.000 euros à la LIGUE D IMPROVISATION FRANCAISE IDF/PARIS (19ème arrondissement) pour l'action "Ouverture Eclair". C'est un projet de cohésion sociale par l'improvisation théâtrale dans le quartier Danube (immeuble de la rue de la Solidarité). Cette action est organisée en deux temps : Rencontres entre des comédiens et des habitants de l'immeuble visant à retracer le quotidien et les parcours de vie des habitants ; Puis participation des habitants à des événements festifs et à la réalisation d'une pièce de théâtre.

Une subvention de 2.000 euros à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (19ème arrondissement) pour un projet d'animation permettant de rassembler autour de projets communs tous les habitants et leur offrir des moments de convivialité (repas partagés, fêtes) pour construire de la solidarité.

Une subvention de 3.000 euros à l'association MIGRANTS PLAISANCE (14ème arrondissement) pour une action "Ateliers de savoirs sociolinguistiques". Ce projet permet la mise en place d'ateliers d'apprentissage du français, de sorties culturelles et des actions inter-associatives.

Une subvention de 3.000 euros à l'association MILLE ET UNE IMAGES (18ème arrondissement) pour l'action "Cinémoi" 3ème édition d'un cinéma itinérant et participatif sur le quartier de la Chapelle. Il s'agit également de programmer des films en plein air et dans les lieux associatifs avec et pour les habitants qui ne vont pas au cinéma.

Une subvention de 5.000 euros à l'association OASIS 18 (18ème arrondissement) pour un projet "Oasis du quartier" visant à favoriser la mixité et l'intégration sociale, à développer la convivialité et les échanges interculturels et intergénérationnels, à valoriser les compétences de chacun et à renforcer leur confiance en soi. Le projet vise aussi à lutter contre l'isolement des personnes âgées: accueil, mise en place d'ateliers (informatique, bien-être).

Une subvention de 1.000 euros à l'association OMBRE EN LUMIERE (11ème arrondissement) pour l'action "À la croisée des regards : atelier intergénérationnel en direction des habitants". Il s'agit de réunir enfants et adultes du quartier dans le cadre d'ateliers de

pratique artistique pour faire émerger les traces historiques, sociales et culturelles du quartier. Le but est de reconstruire des formes d'identité et de représentation positives du quartier.

Une subvention de 2.000 euros à l'association PANDRATA CIRCLE (11ème arrondissement) pour l'action "Découverte des arts et cultures de notre monde». Cette action permet aux jeunes de 6 à 13 ans de découvrir d'autres cultures tout en travaillant la langue française. Elle se décompose en 3 stages de 5 jours pendant les petites vacances scolaires. Cette année, les stages porteront sur la découverte des cultures de l'Angleterre, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique et seront complétés par une journée sur le climat et l'environnement au mois de juillet.

Une subvention de 3.000 euros à l'association PAR LES PETITES PORTES DU 13ÈME (13ème arrondissement) pour l'action "Accès à la culture et aux loisirs manuels au service du lien social". Le but de l'action est de favoriser le lien et l'inclusion sociale en intégrant les habitants dans des dynamiques de groupes, en leur permettant d'accéder aux offres de sorties culturelles, d'acquérir un apprentissage utilitaire ou de loisirs par des réalisations concrètes et d'enrichir leurs compétences manuelles.

Une subvention de 3.000 euros à l'association PARIS ACASA FUTSAL (19ème arrondissement) pour l'action "Ecole de futsal" qui comprend 25h de futsal par semaine avec des séances vidéo éducatives, des compétitions, des séjours avec des éducateurs.

Une subvention de 3.000 euros à l'association PARIS EST MOUV' (11ème arrondissement) pour l'action "Ateliers réguliers d'écriture rap/slam". Dans le cadre d'un programme créatif d'ateliers hebdomadaires autour du texte et de l'expression artistique, cette action vise en priorité les jeunes femmes afin de leur permettre de prendre leur place dans l'univers du rap et du slam. Il s'agit d'un travail individuel et collectif qui aboutit à des enregistrements en studio et à des représentations scéniques en fin d'année.

Une subvention de 2.200 euros à l'association QUARTIER LIBRE XI (11ème arrondissement) pour l'action "Citoyen Mamadou debout!" qui vise à développer une approche de l'actualité et des grands événements culturels et historiques de l'année à travers des séances hebdomadaires et de temps spécifiques auprès des enfants et des jeunes du quartier. Cette démarche ludique et explicative permet de prendre du recul sur l'actualité et de comprendre les enjeux de la société.

Une subvention de 2.000 euros à l'association RACONTE-NOUS TON HISTOIRE (11ème arrondissement) pour l'action Ateliers Liberté d'expression "La parole aux jeunes". Cette action propose des temps de rencontre hebdomadaires aux jeunes collégiens du quartier orientés sur les questions de société. Elle s'inscrit dans une démarche qui consiste à promouvoir la laïcité, la liberté d'expression, à dépasser les représentations qui peuvent parfois diviser et à développer des valeurs communes par l'apprentissage du débat.

Une subvention de 39.000 euros à l'association SALLE SAINT BRUNO (18ème arrondissement) pour l'action "Accueil, Orientation, Mutualisation de Locaux" à la Goutte

d'Or en vue de favoriser le développement de la vie associative en mutualisant des moyens et des locaux.

Une subvention de 57.615 euros à l'association SALLE SAINT BRUNO (18ème arrondissement) pour l'action "Animation de la Vie Locale et des projets inter-associatifs Goutte d'Or 2015 » afin de favoriser la mixité sociale et l'envie du vivre ensemble à la Goutte d'Or.

Une subvention de 2.500 euros à l'association TATOOSPORTS (11ème arrondissement) pour l'action "Lutter contre les discriminations et favoriser l'insertion par la pratique sportive". Il s'agit de proposer une activité sportive réservée aux filles de 10 à 14 ans dans le gymnase Berlemont en mettant l'accent sur le collectif. Cette activité a lieu tous les vendredis et s'inscrit dans une démarche de lutte contre les discriminations et de renforcement de la place des jeunes femmes du quartier dans les équipements sportifs.

Une subvention de 2.200 euros à l'association ARC 75 (10ème arrondissement) pour une action « Culture pour tous », qui permet notamment d'organiser des visites de musées et de sorties culturelles bimensuelles avec un temps convivial.

Une subvention de 3.000 euros à l'association ARC 75 (10ème arrondissement) pour une action « Laissez parler votre créativité » qui vise à développer les espaces d'expression par une offre diversifiée d'ateliers créatifs hebdomadaires en accentuant la dynamique collective et en favorisant la rencontre et le lien intergénérationnel.

Une subvention de 2.000 euros à l'association ARC 75 (10ème arrondissement) pour une action « L'Informatique par la photo » destinée à faciliter l'accès à l'informatique avec un nouveau support : la photographie. Il s'agira également d'initier les habitants à un usage du numérique à des fins artistiques.

Une subvention de 2.500 euros à l'association Association ROBERT DESNOS (10ème arrondissement) pour la mise en place d'ateliers sociaux linguistiques dont l'objectif est de permettre aux habitants du quartier de se débrouiller dans des situations de la vie quotidienne et de maîtriser l'expression orale, en partenariat avec la compagnie « A Toi Théâtre ».

Une subvention de 6.000 euros à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE (10ème arrondissement) pour un "Atelier d'expression, de création et d'accès à la culture". Cette action est destinée à un public isolé et en grande précarité : des ateliers de modelage, une permanence culturelle et des sorties accompagnées dans des lieux de spectacle sont proposées pour permettre une resocialisation.

Une subvention de 1.000 euros à l'ACORT (10ème arrondissement) pour la 6ème Édition de la fête du quartier des Portes "La Petite Istanbul en Fête" qui consiste en des concerts de musique, des animations avec les enfants, une projection de film dans l'objectif de promouvoir la culture turque et l'interculturalité du quartier.

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville

6 -Agir pour le développement économique local

Une subvention de 6.000 euros à l'association AU RENDEZ-VOUS DES SENIORS (18ème arrondissement) pour une action "Offrir un lieu de partage et de convivialité pour les seniors". Par des ateliers d'activités manuelles et intellectuelles à destination des personnes de plus de 55 ans et/ou handicapées, par des sorties de loisirs et culturelles, par des informations sur l'accès aux droits (partenariat avec le CLIC, le point Paris-émeraude...), l'association participe à recréer du lien social.

7 -Mieux insérer les quartiers dans la ville

Une subvention de 10.000 euros à l'association NEY VILLAGE (18ème arrondissement) pour faire vivre un lieu convivial aux enfants, adolescents et familles du quartier Charles Hermite, lieu qui propose avec des ateliers ludiques, du soutien scolaire, un écrivain public, de l'apprentissage du français...

Une subvention de 3.000 euros à l'association COLOMBBUS (10ème arrondissement) pour le projet « passage numérique ». Ce projet vise à réduire l'exclusion sociale et l'isolement par l'échange autour de l'apprentissage numérique. Plus largement, il vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle, le lien social, l'engagement citoyen et la mixité dans le 10^{ème}.

Une subvention de 2.500 euros à l'association ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE 10E (10ème arrondissement) pour l'action «Les rencontres interculturelles annuelles du 10e arrondissement ». Ces rencontres permettent aux habitants, à travers des moments festifs de mieux se connaître et se comprendre.

Une subvention de 13.000 euros à la RÉGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (11ème arrondissement) pour l'action "Médiation de jour, prévention, temps forts et animation estivale sur le quartier Fontaine au Roi". Cette action mobilise une grande partie des partenaires du quartier sur un programme d'activités et d'animations organisées pour les jeunes. Cette démarche de médiation avec les jeunes vise à les impliquer sur un programme de 4 temps forts, à susciter les initiatives et à les associer à la coordination et à la programmation globale du dispositif VVV.

Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 544.915 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 – « Provisions pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

